

**UNIVERSITE PAUL VALERY – MONTPELLIER 3**  
**Arts, Lettres, langues, Sciences Humaines & Sociales**

UFR 4 : Faculté des Sciences Sociales, des Organisations et des Institution

# **Démocratie participative dans la gestion de crise sanitaire et environnementale.**

L'expérience du Conseil Citoyen CONCISE.

Mémoire présenté pour l'obtention du  
Master 2 : Économie Sociale et Solidaire ; Parcours : Association, Coopération et  
Action Public

par BENONI Sandra.

2025

Préparé sous la direction de : Nathalie Magne.

Réalisé dans le cadre du projet CONCISE, au sein de la Maison des Sciences des Humanités SUD  
(MSH-SUD)



## Avant-propos

Le point de vue développé dans ce mémoire repose sur une posture d'observation participante du projet CONCISE. Menée pendant six mois, elle se réalise en partie à distance et en partie en présentiel, à la Maison des Sciences et des Humanités. Le stage a été encadré par Philippe Bance, Angélique Chassy, Pascale Moity-Maïzi et Robert Brac de la Perrière, et s'est déroulé entre janvier et juin 2025. Ce travail s'appuie sur une recherche documentaire autour de la démocratie participative et sanitaire. Durant ce stage, j'ai participé au projet CONCISE en tant que soutien aux différentes actions qui s'y sont déroulées tout en observant les étapes de mise en œuvre du protocole du Conseil Citoyen. J'ai, notamment, pris part aux réunions de suivi du projet, dès janvier jusqu'en juillet. J'ai contribué à la mise en place du tirage au sort des citoyens, à la campagne de communication, ainsi qu'à l'analyse de ces démarches. J'ai également assisté aux trois premières séances du Conseil Citoyen.

Les objectifs, dans le cadre du projet CONCISE, consistent à identifier des initiateurs envisageables pour la mise en place du dispositif de Conseil Citoyen (CC) dans la gestion de crise sanitaire et environnementale, à l'échelle de la Montpellier Méditerranée Métropole (3M) ou de la région Occitanie. Il prévoit aussi une analyse des conditions d'institutionnalisation d'un Conseil Citoyen (CC) tel que celui expérimenté par le projet. Le stage prévoit aussi une exploration des circuits potentiels qui permettraient d'intégrer les recommandations formulées par les panélistes du conseil citoyen au sein des instances et stratégies publiques à l'échelle territoriale envisagée .

À mon propos, J'ai une première formation en gestion de projets culturels européens, qui m'a conduite à effectuer deux stages, dont l'un dans une association sans but lucratif belge, spécialisée dans la création de projets culturels et techniques dans le domaine du logiciel libre à l'échelle européenne. Le second stage a été réalisé au sein du PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) du Pays Portes de Gascogne, une expérience qui m'a permis d'appréhender les enjeux de co-construction avec les citoyen·nes de projets territoriaux, en intégrant les dimensions sociales et environnementales. Je m'intéresse aux relations entre sciences et société notamment sous l'angle de la souveraineté et de communs numériques, par le biais de mon implication dans un réseau de *hackerspaces*.



## Remerciements

Je tiens à remercier Philippe Bance et Angélique Chassy pour leur accompagnement dans la constitution d'un corpus bibliographique, qui a structuré l'orientation, la construction puis la précision de mon processus de recherche.

Je remercie également Pascale Moity-Maizi, Robert Brac de la Périère, Philippe Bance, Laëtitia Benoni et Monique Barbot pour leurs relectures attentives et leurs commentaires sur les versions préliminaires de ce texte. Les retours de Pascale Moity-Maizi ont été indispensables pour améliorer la méthodologie, la rigueur, la construction de l'analyse et la qualité du document tout au long de la rédaction.

Je remercie Robert Brac de la Périère pour nos discussions enrichissantes, qui m'ont permis de confronter ma compréhension des enjeux à son expérience et à ses points de vue. Par ailleurs, les échanges réguliers ont été précieux à la fois dans la compréhension des dimensions techniques et opérationnelles, ainsi que dans les analyses et impressions sur les situations observées.

Enfin, je remercie Léa Chevalier pour l'aide apportée dans le respect des règles de mise en page ainsi que pour l'organisation d'un moment d'accueil, sous forme de « *résidence artistique* », qui a été dédié à la rédaction de ce travail.



# Table des matières

Avant-propos.....	3
Remerciements.....	5
Introduction .....	9
I. Un ancrage méthodologique dans les théories de la participation.....	18
I.A La participation citoyenne dans le domaine de la santé publique.....	18
I.B Des théories et pratiques de la démocratie participation.....	24
I.C Des critères d'« efficacité » et des « lignes rouges » pour accompagner le protocole.....	32
II. L'organisation de la « Rigueur du protocole » et de la « qualité du dialogue ».....	40
II.A L'adaptation de la Convention Citoyenne et composition du panel.....	40
II.B Le tirage au sort et la mobilisation de compétences spécifiques.....	48
II.C Pragmatisme et acceptation des résultats.....	53
III. La « qualité de la délibération » et le lien entre le groupe et le dispositif.....	62
III.A La formation : conception et réception.....	62
III.B La délibération et formulation d'avis citoyens éclairés.....	77
III.C Que faire de ces recommandations à l'échelle municipale ?.....	82
Conclusion.....	86
Bibliographie .....	92



# Introduction

## Contexte institutionnel

Au printemps 2025, s'est tenu à Montpellier, un Conseil Citoyen (CC) à échelle locale, inspiré des Conventions Citoyennes déployées depuis plusieurs décennies à l'échelle nationale. Ce dispositif a été mis en œuvre dans le cadre du projet CONCISE<sup>1</sup>, un projet de recherche-action proposant, sur le territoire de Montpellier Métropole Méditerranée (3M), dédié à la gestion des crises sanitaires et environnementales liées aux maladies vectorielles transmises par les moustiques. Il est porté par un collectif de chercheur·euses et par l'association Sciences Citoyennes<sup>2</sup> (SC). Créée en 2002, l'association a pour objectif « l'accroissement des capacités » du tiers secteur de la recherche, « *la stimulation de la liberté d'expression et de débat dans le monde scientifique* » ainsi que de « *promouvoir l'élaboration démocratique des choix scientifiques et techniques* »<sup>3</sup>. L'association Sciences Citoyennes (SC) est à l'origine du modèle de Convention Citoyenne, décrit dans une proposition de loi formulée en 2007<sup>4</sup>, afin d'encadrer son organisation à l'échelle nationale. Cet ensemble de règles définit un protocole précis destiné à garantir une participation effective, en organisant la constitution d'un panel de citoyen·nes tiré·es au sort, bénéficiant d'une formation rigoureuse et capable de formuler des recommandations intégrées ensuite aux politiques publiques.

CONCISE est financé par la MSH-SUD<sup>5</sup> et le Défi Clé RIVOC<sup>6</sup> et l'UMR SENS<sup>7</sup> et programmé sur une durée de dix-huit mois. Trois communes se sont portées volontaires pour accueillir l'expérimentation :

---

1 Acronyme de Conseil Citoyen en crises sanitaires et environnementales

2 Site web Sciences Citoyennes : <https://sciencescitoyennes.org>

3 Site web Sciences Citoyennes, Rubrique : *L'association, Charte de l'association Sciences Citoyennes*, 2002, mis à jour en 2024. [Consulté le 28/08/2025] En ligne : [https://sciencescitoyennes.org/1\\_association](https://sciencescitoyennes.org/1_association)

4 Science Citoyenne, *Proposition de réforme de l'ordre juridique français en vue d'y insérer les Convention de citoyens*, 2007, [Consulté le 15/03/2025] En ligne : [https://sciencescitoyennes.org/wp-content/uploads/archives\\_doc/pdf/projetloi1206-2.pdf](https://sciencescitoyennes.org/wp-content/uploads/archives_doc/pdf/projetloi1206-2.pdf)

5 Unité d'Appui et de Recherche (UAR 2035), Maison des Sciences des Humanités - Sciences et société Unies pour un autre Développement. (Consulté le 05/03/2025) En ligne : <https://www.mshsud.org>

6 Défi Clé Risques Infectieux et Vecteurs en Occitanie (RIVOC), est un des 15 programmes de recherche de l'initiative Défis Clés et est porté par la région Occitanie et l'université de Montpellier. Il « *soutient des actions de recherche et de formation sur quatre volets essentiels : prévention et surveillance, émergence, transmission des agents infectieux et contrôle durable* » sur le territoire régional. [Consulté le 15/03/2025] En ligne : <https://rivoc.edu.umontpellier.fr>

7 Unité Mixte de recherche - Savoirs, Environnement, Sociétés, « *positionne ses recherches sur la dimension sociétale (incluant les enjeux sociaux, économiques, politiques, culturels) des dynamiques environnementales actuelles. Elle rassemble des chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs, techniciens et doctorants de trois institutions : le CIRAD, l'IRD et l'Université Paul-Valéry Montpellier 3.* ». [Consulté le 05/03/2025] En ligne : <https://www.umar-sens.fr>

Murviel-lès-Montpellier, Prades-le-Lez et Villeneuve-lès-Maguelone. Sept (7) citoyen·nes, tiré·es au sort ou volontaires, ont eu pour mission de formuler des avis et propositions à destination des élu·es engagé·es, afin qu'elles et ils puissent les intégrer aux politiques publiques, tant en phase de prévention qu'en période de crise. Le projet CONCISE s'organise en trois phases : une phase d'échanges et de coordination des différents acteur·rices impliqué·es, une phase de mise en place d'un Conseil Citoyen, inspirée du modèle des Conventions Citoyennes, dont l'échelle est nationale. Enfin une phase d'analyse, visant à évaluer les possibilités, conditions et effets éventuels d'une institutionnalisation d'un CC à l'échelle d'une ou de plusieurs collectivités locales.

Le projet CONCISE s'inscrit dans un cadre d'expérimentation scientifique, dans le contexte d'un *Appel à Projet (AAP) Blanc « Pour une approche transversale et intégrée des questions et enjeux socio-environnementaux »*<sup>8</sup> proposé par la La Maison des Sciences des Humanités - Sciences et Société Unies pour un autre Développement (MSH-SUD), en 2023. En tant qu'Unité d'Appui et de Recherche (UAR 2035), la MSH-SUD est sous tutelle principale du Centre National pour la Recherche Scientifique (CNRS), l'Université de Montpellier Paul-Valéry (UMPV) et l'Université de Montpellier (UM)<sup>9</sup> et est soutenue financièrement par la Région Occitanie et Montpellier Métropole Méditerranée (3M). Dans la description de la charte de 2019, les MSH sont présentées comme des « *structures opérationnelles de recherche et de service* » et « *acteurs pivots de la recherche et de l'innovation en SHS* »<sup>10</sup>. La MSH-SUD se définit comme « *un lieu d'animation scientifique et de recherche autour des grands défis contemporains, en particulier les crises socio-environnementales et les transitions* »<sup>11</sup>. Elle mutualise des ressources, soutient et accompagne des projets de recherche transdisciplinaires tournés vers la société civile. Son projet scientifique s'organise autour de trois axes : « *Développer une conception élargie de l'interdisciplinarité* », « *Identifier des interfaces entre les sciences et la société* » et « *Interroger (...) la production, la ges-*

---

8 Appels à projet blanc MSH-SUD, [Consulté le 17/07/2025] En ligne :

<https://www.mshsud.org/wp-content/uploads/2023/05/AAP-MSH-SUD-2023.pdf>,

9 MSH-SUD, gouvernance. [Consulté le 02/02/2025] En ligne : <https://www.mshsud.org/msh-sud/gouvernance>

10 CNRS - Conférences des présidents d'université, Charte des MSH, 2019, (Consulté le 07/07/2025) En ligne : [https://www.msh-reseau.fr/media/pages/ressources/1f0b2d6aad-1626816186/charte\\_2019\\_0.pdf](https://www.msh-reseau.fr/media/pages/ressources/1f0b2d6aad-1626816186/charte_2019_0.pdf)

11 Site de la MSH-SUD, Projet Scientifique. [Consulté le 05/07/2025] En ligne : [https://www.mshsud.org/msh-sud/projet\\_scientifique](https://www.mshsud.org/msh-sud/projet_scientifique)

tion et l'utilisation des données de la recherche dans le cadre d'une politique de science ouverte » (Site MSH-SUD)<sup>12</sup>. Elle constitue un soutien opérationnel, stratégique et financier pour le projet CONCISE.

L'expérimentation du CC portée par CONCISE ne peut être comprise sans être replacée dans un contexte plus large : celui d'une double crise, à la fois sanitaire, liée aux maladies vectorielles et au changement climatique, et démocratique, marquée par la défiance croissante des citoyen·nes envers les institutions. C'est à l'intersection de ces deux enjeux contemporains que prend sens le projet comme expérimentation d'une typologie de réponse à ces crises.

## Démocratie représentative

L'utilisation massive du terme *démocratie* dans les contextes néolibéraux et capitalistes, le ramènent à un « *signifiant vide* » débouchant sur un « *dé-démocratisation de l'Occident* » (Brown, 2009, p. 6)<sup>13</sup>. La démocratie représentative est historiquement contestée depuis sa mise en place lors de la Révolution Française (Rouban, Sintomer et Cautrès, 2021). La crise sanitaire du Covid-19 laisse les stigmates d'une gestion centralisée, où les décisions prises au sommet de l'État, ne font pas l'objet de consultations citoyennes approfondies (Cautrès, Rouban, 2020). Les crises politiques, sociales et environnementales récentes ont accentué cette défiance et renforcé la perception d'un « *déni de démocratie* » (Rouban, 2023)<sup>14</sup>. Ce climat de défiance est amplifié par la mise en place des réformes de la Nouvelle Gestion Publique (*New Public Management*). Inspirée d'une logique gestionnaire privée, ces réformes ont conduit à une dégradation de la qualité des services publics, notamment dans le domaine de la santé (Cultiaux, 2012)<sup>15</sup> au détriment des mécanismes de réponses aux besoins populaires (Fraisie, 2018)<sup>16</sup>.

---

12 Site de la MSH-SUD, Projet Scientifique. [Consulté le 05/07/2025] En ligne : [https://www.mshsud.org/msh-sud/projet\\_scientifique](https://www.mshsud.org/msh-sud/projet_scientifique)

13 BROWN, Wendy, Traduit de l'anglais par HAZAN, Éric, *Nous sommes tous démocrates à présent*. 2009 In : AGAMBEN, Giorgio, BADIOU, Alain, BENSÂÏD, Daniel, BROWN, Wendy, NANCY, Jean-Luc, RANCIÈRE, Jacques, ROSS, Kristin et ŽIŽEK, Slavoj, *Démocratie, dans quel état ?* Paris : La Fabrique Éditions. Hors collection, p. 59-76. DOI : 10.3917/lafab.colle.2009.01.0059. [Consulté le 10/03/2025] En ligne : <https://shs-cairn-info.ezpupv.scdi-montpellier.fr/democratie-dans-quel-etat--9782913372917-page-59?lang=fr>

14 ROUBAN, Luc, *La cise démocratique et ses faux-semblants*, 2023, Note de recherche Le Baromètre de la confiance politique / Vague 14, mai 2023, Sciences po CEVIF [Consulté le 20/02/2025] En ligne : <https://www.sciencespo.fr/cevipof/sites/sciencespo.fr/cevipof/files>

15 CULTIAUX, John, *Nouveau management public et sujet critique : enjeux idéologiques, collectifs et subjectifs*, 2012, Nouvelle revue de psychosociologie, 2012/1 n° 13, p. 195-207. DOI : 10.3917/nrp.013.0195. [Consulté le 12/02/2025] En ligne : <https://shs-cairn.info/revue-nouvelle-revue-de-psychosociologie-2012-1-page-195?lang=fr>

16 FRAISSE, Laurent, *La co-construction de l'action publique : définition, enjeux, discours et pratiques*, 2018, FMSH – Institut CDC pour la Recherche, Rapport de la recherche-action coordonnée par le Collège d'études mondiales, [Consulté le 12/02/2025], En ligne :

Par ailleurs, Laurent Fraisse parle d'une « *nouvelle rhétorique politique* » (2018, p. 16)<sup>17</sup>, adoptée depuis le gouvernement d'Édouard Philippe, qui structure sa communication autour de mots-clés mettant en avant le vocabulaire de la **participation**. « *Entre euphémismes discrets et rhétorique exacerbée* » (p. 1)<sup>18</sup>, Arnstein relèvait, dès 1969, une ambiguïté dans l'usage du terme participation par les pouvoirs publics. Les théoriciens comme Arnstein (1969), Vaillancourt (2016)<sup>19</sup> et Fraisse (2018) tentent de décrire ces rapports entre citoyen·nes et décideur·euses politiques. La **co-construction** de l'action publique relève, d'après Fraisse, des principes de la démocratie participative, et est censée fournir des réponses aux problématiques soulevées par la démocratie représentative. Cet auteur propose une définition de la co-construction comme étant « *un processus institué de participation ouverte et organisée d'une pluralité d'acteurs à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de l'action publique* » (2018, p. 6)<sup>20</sup>. La co-construction de l'action publique se rapproche donc de processus engageant un niveau intense de participation selon la grille d'Arnstein (niveau 7 - délégation de pouvoir - ou 8 - contrôle citoyen·). Selon Fraisse (2018), la « *co-construction citoyenne* » (p. 42)<sup>21</sup> doit créer des espaces d'échange démocratique en minimisant ou supprimant les intermédiaires de représentation. Cette dernière forme est défendue par l'auteur comme favorisant le pouvoir d'agir des personnes concernées et des groupes sociaux marginalisés.

Pour Vaillancourt (2016), la co-construction des politiques publiques peut permettre une meilleure articulation entre démocratie participative et représentative, tout en créant des interfaces de médiation et de délibération. Les auteurs s'accordent sur la nécessité d'un choix pertinent et pluriel de parties prenantes dans l'ensemble du processus d'établissement des politiques publiques en co-construction. Le processus de co-construction doit donc faire l'objet d'une définition claire en amont du dispositif, pour sa mise en place, son suivi et son évaluation. Il doit également être précisément délimité (périmètre et une étendue

---

<https://www.fmsh.fr/sites/default/files/files/Rapport%20Coconstruction%20de%20l%27action%20publique%20VF.pdf>

17 *Idem*

18 ARNSTEIN, Sherry, R., *A Ladder of Citizen Participation*, Journal of American Institute of Planners, 1969. 35/4, pp. 216-224, Trad. Google, Publié à l'origine sous le titre Arnstein, Sherry R. « A Ladder of Citizen Participation », JAIP, vol. 35, n° 4, juillet 1969, pp. 216-224. [Consulté le 08/02/2025] En ligne : [https://www.lithgow-schmidt.dk/sherry-arnstein/ladder-of-citizen-participation\\_en.pdf](https://www.lithgow-schmidt.dk/sherry-arnstein/ladder-of-citizen-participation_en.pdf)

19 VAILLANCOURT Yves, *La co-construction des politiques publiques*, Polanyi International Seminar, Societies in transition, 2016. [Consulté le 18/02/2025] En ligne : <https://emes.net/content/uploads/publications/la-co-construction-des-politiques-publiques/VAILLANCOURT-LA-CO-CONSTRUCTION-DES-POLITIQUES-PUBLIQUES.pdf>

20 FRAISSE, Laurent, 2018, *op.cit*, (p. 11)

21 *Idem*

d'actions) prenant en compte les ressources et les besoins du processus. De plus, une attention particulière doit être donnée à la délibération, avec l'encadrement des discussions, des conflits et de l'arbitrage menant à la décision. Pour Bacqué et Sintomer (2011), la démocratie participative peut être définie comme « *une combinaison des structures classiques de la démocratie représentative avec des procédures de démocratie directe ou semi-directe dotées d'un pouvoir décisionnel et pas simplement consultatif* »<sup>22</sup>(p. 15).

## Démocratie Sanitaire

D'après Bruno Valat<sup>23</sup> (2014), la reconnaissance de la santé comme un enjeu public en France se construit à partir du milieu du XIXe siècle. Aujourd'hui, le système de santé français est marqué par une grande complexité administrative et un cadre normatif dense qui structurent les décisions publiques. Didier Tabuteau souligne dans *La décision en santé* (2018)<sup>24</sup> qu'entre les années 1990 et aujourd'hui, le Code de la Santé a triplé de volume. Cet environnement institutionnel est souvent perçu comme opaque, rigide et difficilement accessible aux non-spécialistes. Par ailleurs, dans la pratique médicale française, l'expertise tient une « *place exceptionnellement importante* » (p. 9)<sup>25</sup> d'après Didier Tabuteau. En conséquence, le système souffre d'une « *crise de confiance* » de la part de la société civile (Chambaud et Schaezel, 2009, p. 4)<sup>26</sup>. La tradition de centralisation a façonné des habitudes de gouvernance fondées sur des structures décisionnelles descendantes, tant dans l'organisation de l'État que dans le domaine médical. La « démocratie sanitaire » est pourtant au cœur des discours des institutions de santé, depuis sa première mention dans *la Loi relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé* (dite loi Kouchner), associant cette notion à un ensemble de droits individuel (Titre II chapitre Ier) et la « *Participation des usa-*

---

22 BACQUÉ, Marie-Hélène et SINTOMER, Yves, *Introduction Le temps long de la participation, 2011*. Dans : La démocratie participative Histoire et généalogie. Paris : La Découverte. Recherches, p. 9-35. DOI : 10.3917/dec.bacqu.2011.01.0009. [Consulté le 03/02/2025] En ligne : <https://shs-cairn-info.ezpupv.scdi-montpellier.fr/la-democratie-participative--9782707157201-page-9?lang=fr>

23 VALAT Bruno, *Les enjeux de la quantification sanitaire au XXe siècle*, 2013, Histoire, médecine et santé 4, mis en ligne le 01 décembre 2014 ; DOI : <https://doi.org/10.4000/hms.329>. [Consulté le 05/02/20025] <http://journals.openedition.org/hms/329>

24 TABUTEAU, Didier. *La décision en santé*. 2008 Santé Publique, 2008/4 Vol. 20, p. 297-312. DOI : 10.3917/spub.084.0297. [Consulté le 05/03/2025] En ligne : <https://stm.cairn.info/revue-sante-publique-2008-4-page-297?lang=f>

25 TABUTEAU, *op. cit.*

26 CHAMBAUD Laurent, SCHAEZEL Françoise. Participation citoyenne et système de santé : démocratisation ou instrumentalisation ?. In: Santé, Société et Solidarité, n°2, 2009. La place des usagers dans le système de santé. pp. 35- 43; doi : <https://doi.org/10.3406/oss.2009.1352>; [https://www.persee.fr/doc/oss\\_16348176\\_2009\\_num\\_8\\_2\\_1352](https://www.persee.fr/doc/oss_16348176_2009_num_8_2_1352) ;

gers au fonctionnement du système de santé » (Titre II chapitre III )<sup>27</sup> dans le système de santé notamment par la reconnaissance du rôles de associations et les compétences des institutions publiques (Titre II, Chapitre IV, Article 35)<sup>28</sup>. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), de son côté, définit, en 2002, la participation comme « *le processus par lequel la population participe activement à la définition des questions qui la préoccupent, à la prise de décision concernant les facteurs qui affectent leur vie, à la formulation et à la mise en œuvre des politiques, à la planification, au développement et à la prestation de services et à la prise de mesures visant à réaliser des changements* »<sup>29</sup> (p. 10).

Jean-Paul Domin note que l'essor de l'intérêt pour la démocratie sanitaire correspond « *avec la perte de vitesse de la démocratie sociale* » (2014, p. 22)<sup>30</sup>. Eve Bureau-Point et Judith Hermann-Mesfen décrivent l'émergence d'un « *patient contemporain* » (2014)<sup>31</sup> qui se détache du monopole médical détenu historiquement par le système sanitaire. Cette implication accrue des patient·es dans le système de santé est étroitement liée à un besoin renforcé d'information. La participation communautaire, expérimentée dès les années 1970, constitue une première tentative d'ouvrir l'élaboration des politiques publiques à des « *groupes vulnérables* » (Bureau-Point, Hermann-Mesfen, 2014, p. 4)<sup>32</sup>. L'histoire de la lutte contre le VIH/SIDA et l'action des associations militantes marquent à leur tour le système médical français, en remettant en question le paternalisme médical et valorise l'*empowerment* des patient·es (Domin, 2014)<sup>33</sup>. Le dialogue entre patient·es et praticien·nes permet alors d'analyser collectivement l'évolution de la pandémie et les effets des traitements.

---

27 LOI n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, 2002, TITRE II : DÉMOCRATIE SANITAIRE (Articles 3 à 44), [Consulté le 28/08/2025] En ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFSCATA000000889846>

28 *Idem*, Titre II, Chapitre IV, Article 3, [Consulté le 28/08/2025] En ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFSCATA000000889846>

29 World Health Organization (WHO) *Europe. Community participation in local health and sustainable development: approaches and techniques*. 2002. Chapter 2, Community participation : an introduction, page 10. [Consulté le 05/02/2025]. En ligne : <https://iris.who.int/bitstream/handle/10665/107341/9789289010849-eng.pdf?sequence=1&isAllowed=y> (traduit de l'anglais par Rococo, É., Rivadeneyra-Sicilia, A)

30 DOMIN, Jean-Paul, 2014. De la démocratie sociale à la démocratie sanitaire : une évolution paradigmatique ? Les Tribunes de la santé, 2014/5 n° HS 3, p. 21-29. DOI : 10.3917/seve.hs03.0021, [Consulté le 05/03/2025] En ligne : <https://stm-cairn-info.ezpupv.scdi-montpellier.fr/revue-les-tribunes-de-la-sante1-2014-5-page-21?lang=fr>.

31 BUREAU-POINT, Eve, HERMANN-MESFEN, Judith, *Les patients contemporains face à la démocratie sanitaire*, 2014, Anthropologie & Santé, 8 | 2014, mis en ligne le 06 avril 2021, [Consulté le 08/08/2025] En ligne : <https://journals-openedition-org.ezpupv.scdi-montpellier.fr/anthropologiesante/1342>

32 BUREAU-POINT, Eve, HERMANN-MESFEN, Judith. *op. cit.*

33 DOMIN, Jean-Paul. *De la démocratie sociale à la démocratie sanitaire : une évolution paradigmatique ?*, 2014. Les Tribunes de la santé, 2014/5 n° HS 3, p. 21-29. DOI : 10.3917/seve.hs03.0021. [Consulté le 24/05/2025] En ligne : <https://shs.cairn.info/revue-les-tribunes-de-la-sante1-2014-5-page-21?lang=fr>

Cette réflexion sur le contexte de démocratisation sanitaire (ou de participation au système sanitaire) s'impose ici dans la mesure où le projet CONCISE appréhende les risques liés aux maladies vectorielles comme des sujets centraux des réflexions conduites par le conseil citoyen. Le développement de maladies transmissibles entre animaux et humains (les zoonoses) constitue un danger croissant. L'arrivée du moustique tigre (*Aedes albopictus*) en France depuis 1999 (Schaffner & Karch, 2000)<sup>34</sup> est corrélée avec la propagation des maladies vectorielles comme la Dengue, le Chikungunya ou encore le virus Zika. La dengue et le West Nile Virus (Virus du Nil occidental transmis par les moustiques du genre *Culex*) sont considérées aujourd'hui comme des maladies infectieuses pouvant compromettre la stabilité du système de soin <sup>35</sup> (ECDC, 2024). Depuis l'apparition des premiers cas autochtones en 2010, le nombre de personnes touchées par la dengue ne cesse en effet d'augmenter (Santé publique France, 2024)<sup>36</sup>, en particulier dans le sud du pays et en région parisienne. En 2024, plusieurs cas autochtones de dengue ont été confirmés à Montpellier et dans ses environs (3), accentuant la nécessité d'une surveillance renforcée (ARS Occitanie, 2024)<sup>37</sup>. Les cas autochtones attestent l'existence d'une chaîne de transmission du virus sur le territoire, sans que les personnes proviennent de zones infectées. Bien que la majorité des cas de dengue reste sans répercussion graves sur la santé, (50 à 90 % sont asymptomatiques)<sup>38</sup> les formes graves (moins de 5% à 1%) entraînent de lourdes conséquences pour les malades.

C'est dans cette configuration politique et sanitaire que s'inscrit le projet CONCISE. Il est envisagé comme une expérimentation scientifique visant à interroger les conditions d'une participation citoyenne dans la gestion territoriale des risques sanitaires et environnementaux. Une posture d'observation participante, m'a permis de développer une analyse détaillée et problématisée de certaines étapes du projet

---

34 SCHAFFNER, Francis, KARCH, Saïd, *Première observation d'Aedes albopictus (Skuse, 1894) en France métropolitaine First record of Aedes albopictus (Skuse, 1894) in metropolitan France*, 1999, Elsevier, Comptes Rendus de l'Académie des Sciences - Series III - Sciences de la Vie, Volume 323, Issue 4, April 2000, Pages 373-375 [linkinghub-elsevier.com.ezpupv.scdi-montpellier.fr/retrieve/pii/S0764446900001438](https://com.ezpupv.scdi-montpellier.fr/retrieve/pii/S0764446900001438)

35 Covars, ECDC, *Committee for the Surveillance and Anticipation of Health Risks*, (COVARS), 2024, [Consulté le 25/08/2024] En ligne : [https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/covars\\_-\\_assessment\\_of\\_the\\_risks\\_of\\_major\\_and\\_exceptional\\_health\\_situations\\_.pdf](https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/covars_-_assessment_of_the_risks_of_major_and_exceptional_health_situations_.pdf)

36 Santé publique, Chikungunya, dengue et zika - *Données de la surveillance renforcée en France hexagonale 2024*, 2024 [Consulté le 05/06/2025] En ligne : <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-a-transmission-vectorielle/chikungunya/articles/donnees-en-france-metropolitaine/chikungunya-dengue-et-zika-donnees-de-la-surveillance-renforcee-en-france-hexagonale-2024>

37 ARS Occitanie, Moustique tigre et maladies tropicales, Vigilance renforcée en Occitanie. <https://www.occitanie.ars.sante.fr/moustique-tigre-vigilance-renforcee-en-occitanie>

38 Santé Publique France dossier thématique Dengue, Mis à jour le 13 août 2025, <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-a-transmission-vectorielle/dengue>

CONCISE ainsi que des missions qui m'ont été confiées. Ce mémoire propose d'analyser l'articulation entre le projet CONCISE, la société civile et les acteur·rices politiques local·es. Il s'agit de comprendre de quelle manière le projet CONCISE construit le dialogue entre différents acteur·rices de la société afin d'expérimenter un dispositif le CC, afin d'interroger les conditions d'une participation effective des citoyen·nes à l'élaboration des politiques publiques sanitaires locales. Le premier chapitre rappelle et synthétise les différentes pratiques et théories de démocratie participative qui entourent le contexte d'émergence des Conventions Citoyennes en France. Le deuxième chapitre se concentre sur le protocole rigoureux décrit dans le modèle des Conventions Citoyennes, notamment la structuration des instances et la constitution du panel de participant·es. Enfin, le dernier chapitre analyse l'impact du processus sur les politiques publiques, en examinant la construction des séances et le processus une prise en compte des recommandations par les élu·es.



# I. Un ancrage méthodologique dans les théories de la participation

Selon Bacqué et Sintomer (2011), l'expérimentation de dispositifs de démocratie participative est historiquement liée à la recherche en sciences humaines et politiques. Selon les auteur·ices « *on assiste à la constitution progressive d'un groupe d'acteurs spécialisés, émanant des milieux associatif, universitaire ou opérationnel, qui deviennent des professionnels de la participation et jouent un rôle important dans la structuration de ce champ d'activité, dans la construction d'un vocabulaire et de normes communes.* » (p. 11)<sup>39</sup>. Le projet CONCISE est un projet de recherche sur l'expérimentation d'un dispositif de démocratie citoyenne appliqué aux contextes local et à une problématique sanitaire et environnementale. La notion de « *démocratie sanitaire* », implique de considérer un certain nombre d'enjeux et de problématiques propres à sa construction en France, qu'il conviendra d'exposer en premier lieu. Dans un second temps, l'analyse des dispositifs participatifs mis en œuvre en France permettra de mettre en évidence un ensemble de limites relevées par la littérature théorique et analytique sur la démocratie participative. L'attention sera portée sur la genèse et la formalisation des Conventions Citoyennes, dont l'élaboration de règles spécifiques vise à instaurer un cadre favorable à une participation effective. Enfin, il s'agira d'interroger la recherche d'efficacité dans la formulation des Conventions citoyennes, telle qu'elle inspire directement le projet CONCISE.

## I.A La participation citoyenne dans le domaine de la santé publique

La loi du 31 juillet 1991 introduit la représentation des usager·es dans les instances hospitalières, marquant une première reconnaissance institutionnelle des citoyen·nes dans la gouvernance sanitaire. Dans les années 1990, l'éducation par les pairs prend de l'ampleur, fondée sur l'idée que « *l'un des meilleurs moyens de transmettre des informations sur la maladie est de passer par des personnes semblables* »<sup>40</sup> (Bureau-Point et Hermann-Mesfen, 2014, p. 11)<sup>41</sup>. L'intervention d'intermédiaires pour la diffusion d'in-

---

39 BACQUÉ, Marie-Hélène et SINTOMER, Yves, *Introduction. Le temps long de la participation*, 2011. In : La démocratie participative Histoire et généalogie. Paris : La Découverte. Recherches, p. 9-35. DOI : 10.3917/dec.bacqu.2011.01.0009. [Consulté le 19/03/2025] En ligne : <https://shs-cairn-info.ezpupv.scdi-montpellier.fr/la-democratie-participative--9782707157201-page-9?lang=fr>.

40 BUREAU-POINT, Eve, HERMANN-MESFEN, Judith, 2021, *op. cit* (p. 14)

41 BUREAU-POINT, Eve, HERMANN-MESFEN, Judith, 2021, *op. cit* (p. 14)

formations médicales, l'inclusion croissante des patient·es, puis la diversification des canaux autonomes d'information (Internet, presse spécialisée) contribuent à un changement de posture vis-à-vis du savoir médical. Ollivier (2018) observe une « *systématisation* »(p. 46)<sup>42</sup> de la présence des usager·es dans les structures du système de santé, notamment via l'UNAASS<sup>43</sup> et son réseau régional URAAS (France Assos Santé)<sup>44</sup>. L'auteur décrit également une démarche de co-construction développée par le Service public d'information en santé (SPIS) et met en valeur le débat public comme outil d'intégration des préoccupations des usager·es dans les politiques sanitaires. Il souligne cependant que la fracture entre le secteur médico-social et le système sanitaire constitue l'une des causes majeures du manque de co-construction entre conseils départementaux, agences régionales de santé (ARS) et autres acteur·ices concerné·es. Il pointe aussi la nécessité d'une volonté politique réelle, capable de doter les institutions des moyens nécessaires à la participation démocratique dans le domaine de la santé.

En 1998, les États généraux de la santé prennent la forme d'une vaste consultation nationale ayant pour objectif « *d'associer l'ensemble des Français aux évolutions de notre système de santé afin de bâtir une véritable démocratie sanitaire* » (Conseil des ministres du 13 mai 1998)<sup>45</sup> par la formulation d'« *avis ou propositions en vue d'améliorer le système de santé publique* » (Santé.gov.fr)<sup>46</sup>. Ce dispositif doit donner la parole aux usagers de santé tout en les informant des enjeux des décisions. Le Comité national d'orientation du dispositif détermine quinze thèmes parmi lesquels les comités de pilotage régionaux doivent choisir afin d'organiser les « forums citoyens » (Brücker et Caniard, 199, p.1)<sup>47</sup>. Ces problématiques de santé publique sont abordées sous la forme de « *conférences citoyennes de consensus* » (Conseil des mi-

---

42 OLLIVIER, Roland, *4. La démocratie en santé à l'épreuve des politiques publiques ?*, 2018. Dans : LEFEUVRE, Karine, OLLIVIER, Roland, Avec la collaboration de GROSS, Olivia, *La démocratie en santé en question(s)*, Rennes : Presses de l'EHESp. Débats Santé Social, p. 45-57. DOI : 10.3917/ehesp. lefeu.2018.01.0045. [Consulté le 28/07/2025] En ligne : <https://stm-cairn-info.ezpupv.scdi-montpellier.fr/la-democratie-en-sante-en-questions--9782810906383-page-45?lang=fr>.

43 Union Nationale des Associations Agréées d'usagers du Système de Santé, [Consulté le 03/08/2025] En ligne : <https://sante.gouv.fr/ministere/acteurs/partenaires/article/unaass-union-nationale-des-associations-agreees-d-usagers-du-systeme-de-sante>

44 Sit web de France Assos Santé,[Consulté le 19/07/2025] En ligne : <https://www.france-assos-sante.org/reseau/unions-regionales-des-associations-agreees>

45 Vie Publique, Secrétariat général du Gouvernement, *Conseil des ministres du 13 mai 1998*. Etats généraux de la santé., 3 mai 1998, prononcé par Bernard Fouchner, (Consulté le 26/08/2025] En ligne : <https://www.vie-publique.fr/discours/158030-conseil-des-ministres-du-13-mai-1998-etats-generaux-de-la-sante>

46 Santé.gov.fr, Conférence nationale de santé, Missions, [Consulté le 03/08/2025] En ligne : <https://sante.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/conference-nationale-de-sante/cns-instance-consultative/article/missions>

47 BRÜCKER, Gilles, CANIARD, Etienne, *États généraux de la santé Une démarche innovante pour plus de démocratie*, 1999, Haut Comité de la Santé Publique, actualité et dossier en santé publique, No, 27, 1999

nistres du 13 mai 1998)<sup>48</sup> dans le cadre des Conférences Régionale de Santé (CRS). La « *conférence de consensus* » est originellement utilisée dans le milieu médical. Un groupe de 10 à 15 personnes, « *aussi « candides » que possible sur les sujets de santé* »<sup>49</sup>, est réuni pour rencontrer, par le biais d'un débat public, différents points de vue sur le thème sélectionné. Ces séances préparatoires donnent lieu à des débats collectifs, lesquels aboutissent à la production de recommandations transmises au Comité national et restituées lors des Conférences nationales de santé (CNS). Ces États généraux de la santé ouvrent la voie à la *Loi relative aux droits des malades* dont la rédaction a particulièrement impliqué les associations de santé. (Caniard et Naiditch, 2021)<sup>50</sup>. Pour le mandat 2020-2025, la CNS est composée de cinq collègues rassemblant les représentant·es territoriaux, notamment issu·es des Conférences régionales de la santé et de l'autonomie (CRSA) , les partenaires sociaux, les acteur·rices de la prévention et de la recherche et des offreurs de service ou de bien sanitaire.

La loi de 2004<sup>51</sup> instaure un agrément pour les associations représentant·es des usager·es, leur permettant d'agir « *en matière de santé et de défense des droits* » (Chambaud Laurent, Schaetzel Françoise, 2009, p. 5)<sup>52</sup>. Chambaud Laurent et Schaetzel Françoise (2009), analysent les représentations citoyennes dans les assemblées, notamment dans les CNS et CRSA. Le besoin d'agrément, ainsi que la recherche de reconnaissance et de légitimation par les professionnel·les, entraînent des phénomènes de concurrence et d'alliances entre associations, effaçant les voix des usager·es non affilié·es. L'indépendance de ces groupes vis-à-vis du monde médical soulève aussi des questions de légitimité démocratique. Des professionnel·les (ou ancien·es) occupent souvent des postes clés dans les associations influentes, ce qui renforce leur pouvoir et invisibilise la voix des usager·es. Les auteur·ices décrivent aussi un cadre méthodologique flou et très encadré par la loi. La production de documents réglementés ne permet pas toujours de

---

48 Vie publique, Secrétariat général du Gouvernement, 1998, *op. cit*

49 BRÜCKER, Gilles, CANIARD, *op. cit* (p. 19)

50 CANIARD, Étienne et NAIDITCH, Michel, *Les États généraux de la santé : un dispositif participatif unique à l'origine de la démocratie sanitaire, histoire et enseignements*, 2021. Les Tribunes de la santé, 2021/1 N° 67, p. 81-91. DOI : 10.3917/seve1.067.0081. [Consulté 26/08/2025] En ligne : <https://stm-cairn-info.ezpupv.scdi-montpellier.fr/revue-les-tribunes-de-la-sante-2021-1-page-81?lang=fr>.

51 LOI n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, Titre Ier, Chapitre IV : Participation des usagers au fonctionnement du système de santé (Articles L1114-1 à L1114-7), [Consulté le 03/02/2025] En ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFSCCTA000000895120>

52 CHAMBAUD Laurent, SCHAETZEL Françoise. *Participation citoyenne et système de santé : démocratisation ou instrumentalisation ?*, 2009. In: Santé, Société et Solidarité, n°2, 2009. La place des usagers dans le système de santé. pp. 35- 43; ; doi : <https://doi.org/10.3406/oss.2009.1352>; [Consulté le 03/02/2025] En ligne : [https://www.persee.fr/doc/oss\\_16348176\\_2009\\_num\\_8\\_2\\_1352](https://www.persee.fr/doc/oss_16348176_2009_num_8_2_1352) ;

répondre aux enjeux de représentation. Ces failles stratégiques dans l'utilisation des méthodes et dans la représentativité entraînent une construction des instances par des expert·es et des administrateur·ices. Les informations diffusées sont souvent complexes et illisibles pour les non-professionnel·les. Certain·es auteur·rices critiquent l'instrumentalisation qui est faite de la notion de démocratie sanitaire face à un besoin de systématiser l'implication citoyenne comme une question éthique. Ces dispositifs doivent réussir à trouver un équilibre entre différentes formes de légitimité (citoyenne, professionnelle, territoriale) et les aspirations variées des acteur·ices. Le manque de ressources humaines et financières est aussi souligné comme un frein majeur à l'efficacité des dispositifs participatifs en santé.

Le modèle des « *conférences de consensus* » inspire aussi les États généraux de la bioéthique, mis en place pour la première fois en 2009, dans la perspective d'encadrer chaque révision de la loi prévue tous les cinq ans. Le dispositif est décliné au niveau régional, en l'occurrence dans trois grandes villes : Marseille, Rennes et Strasbourg. Un site internet a également été ouvert afin d'informer et de recueillir les avis de la population. En 2011, une proposition de loi intègre explicitement le principe du débat public dans « *Tout projet de réforme sur les problèmes éthiques et les questions de société soulevés par les progrès* », (Code de la santé publique, Article L1412-1-1)<sup>53</sup>. Elle définit également le rôle d'organisateur et initiateur du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé (CCNE). Le Comité consultatif national d'éthique (CCNE), créé en 1983, acquiert à cette occasion une nouvelle compétence. il a pour rôle de « *fournir un éclairage utile aux décideurs et au débat public sur les enjeux éthiques de ces progrès. Notre démarche s'appuie sur une méthode, des repères, des principes et une organisation* »<sup>54</sup>. Bien que la révision de 2013 n'ait pas donné lieu à l'organisation d'États généraux, le CCNE met en place en 2018 une démarche renouvelée. Neuf thèmes sont définis et une entreprise spécialisée dans la constitution de panels est sollicitée pour mobiliser 22 citoyen·ne·s, « *reflétant la diversité de la population française* »<sup>55</sup>, afin de délibérer sur les lois de bioéthique. Dans son rapport de synthèse de

---

53 Code de la santé publique, Partie législative, Article L1412-1-1. [Consulté le 28/08/2025] En ligne : [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000043896458](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000043896458) ,

54 Site web du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé, Rubrique : Les missions, [Consulté le 28/08/2025] En ligne : <https://www.ccne-ethique.fr/fr/publications/les-missions>

55 CCNE, Rapport de synthèse , <https://www.ccne-ethique.fr/fr/publications/rapport-de-synthese-des-etats-generaux-de-la-bioethique>

2018, le CCNE exprime ainsi la volonté de mener un « véritable exercice de démocratie sanitaire » (p. 8).

Rococo et al. (2021)<sup>56</sup> analysent aussi les Évaluations d'Impact sur la Santé (EIS). Ces dispositifs, sont axés sur la participation citoyenne autour de valeurs démocratique avec la volonté de favoriser la légitimité de l'expertise singulière dans les décisions de santé publique. L'EIS, adoptée après le *Consensus de Gothenburg* (1999), est défini comme « une combinaison de procédures, méthodes et outils qui permettent de juger des effets possibles d'une politique, d'un programme ou projet sur la santé de la population et la distribution de ces effets au sein de la population »(p. 4)<sup>57</sup>. L'objectif est de renforcer le pouvoir d'agir des communautés, en particulier des groupes marginalisés, pour qu'i·elles deviennent acteur·ices des décisions. La participation à l'entièreté du processus, de la formulation à l'évaluation, est défendue comme un droit dans le *Consensus de Göteborg* (1999), publié par Centre européen de politique de santé de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Elle permet d'émettre des recommandations plus proches des préoccupations locales. L'analyse des EIS par Rococo et al. (2021)<sup>58</sup> met également en évidence les enjeux de représentativité dans les instances. Ces dispositifs peinent à mobiliser des citoyen·nes « ordinaires » concerné·es, en dehors des représentant·es associatif·ves. Bien que les participant·es témoignent d'un gain de compétences et de savoirs, la légitimité du savoir scientifique reste prédominante. Les relations entre institutions et populations restent teintées de méfiance. Ces dispositifs peinent à recréer une culture démocratique, tant chez les citoyen·nes que chez les professionnel·les et élu·es. Les débats publics prennent trop souvent la forme de réunions informatives, sans prise en compte de l'acceptabilité sociale des décisions, ni valorisation de la parole des citoyen·nes représenté·es ou non. La prépondérance du discours des expert·es limite l'expression des problématiques locales. Les citoyen·nes sont sollicité·es à un stade avancé des projets, leur laissant peu de marge de manœuvre provoquant du désintérêt. Enfin, l'encadrement des démarches est insuffisant et les budgets ne permettent pas

---

56 ROCOCO, Émeline, RIVADENEYRA-SICILIA, Ana, ROSARIO, Bianco De et JABOT, Françoise, 2021. La participation citoyenne dans les évaluations d'impact sur la santé en France. *Santé Publique*, 2021/1 Vol. 33, p. 27-35. DOI : 10.3917/spub.211.0027.[Consulté le 03/04/2025] En ligne : <https://stm-cairn-info.ezpupv.scdi-montpellier.fr/revue-sante-publique-2021-1-page-27?lang=fr>

57 European Centre for Health Policy (EHP), World Health Organization (WHO), Regional Office for Europe *Gothenburg consensus paper*, December, 1999, page 4. [Consulté le 05/02/2025]. En ligne : [https://healthedpartners.org/ceu/hia/hia01/01\\_02\\_gothenburg\\_paper\\_on\\_hia\\_1999.pdf](https://healthedpartners.org/ceu/hia/hia01/01_02_gothenburg_paper_on_hia_1999.pdf) (traduit de l'anglais par Rococo, É., Rivadeneyra-Sicilia, A)

58 ROCOCO, Émeline, et al., 2021. *op. cit*

toujours de faire appel à des professionnel·les de l'animation et de la médiation. Le cadre, le périmètre de décision et les marges d'action ne sont pas toujours clairement définis, générant frustrations et difficultés d'implication.

Bureau-Point et Hermann-Mesfen (2014)<sup>59</sup> révèlent une rhétorique ambiguë autour de la figure du patient, qualifié tour à tour « d'« acteur », « informé », « expert », « partenaire » ou « autonome » » (p. 9). Ces termes renvoyant à des contextes et pratiques hétérogènes. Selon elles, l'intégration des patient·es dans le système de soins peut présenter les caractéristiques de tous les niveaux de l'échelle de participation d'Arnstein (1969), selon les situations. Elles observent par ailleurs une remise en question de la figure d'expert face à l'émergence du savoir expérientiel dans le système de santé, bien que persiste une asymétrie de reconnaissance entre ce savoir et le savoir scientifique. La spécialisation du langage médical et les codes institutionnels freinent un échange réellement équilibré entre patient·es et praticien·nes. Les usager·es du système de santé manquent souvent de repères et peuvent se retrouver démunies face à un vocabulaire médical complexe. De plus, la question de l'expertise soulève des interrogations quant à son indépendance intellectuelle, politique et économique. Le mode d'évaluation des compétences ainsi que la capacité de conciliation entre experts, ou entre savoirs, dans les processus de délibération collective est également mis en question. Enfin, bien que la volonté d'inclure les usagers dans la gouvernance sanitaire ait marqué les politiques publiques depuis les années 1990, les décisions restent majoritairement centralisées (Chambaud, Schaetzel, 2009). Malgré la valorisation croissante de la place des patient·es dans le système de soin, ce modèle présente des contradictions majeures. D'une part, cette évolution bénéficie surtout aux personnes les plus éduquées, renforçant ainsi les inégalités sociales de santé. D'autre part, elle peut servir les intérêts des professionnel·les ou de l'État, en transférant certaines responsabilités vers les patients, sans véritable redistribution du pouvoir. Par ailleurs, la reconnaissance du « *patient contemporain* »<sup>60</sup> reste conditionnée à la conformité avec les normes médicales, excluant les profils plus vulnérables. Dès lors, la « *médecine centrée sur le patient* » (Bureau-Point, Hermann-Mesfen, 2014, p. 3)<sup>61</sup> peut apparaître comme un discours idéologique plus que comme une transformation réelle du pouvoir

---

59 BUREAU-POINT, Eve, HERMANN-MESFEN, Judith, 2021, *op. cit* (p. 14)

60 *idem*

61 *idem*

médical, masquant un contrôle toujours exercé par les experts, sous couvert de participation. Si la démocratie sanitaire doit permettre une réduction des hiérarchies entre patient·es et praticien·nes, la réalité montre que les dispositifs mis en place ne témoignent ni d'une véritable appropriation ni d'une véritable contribution aux décisions publiques de santé (Domin, 2014).

Le projet CONCISE mobilise le modèle des conférences de consensus à l'échelle locale, tel qu'il a été utilisé dans les dispositifs des États généraux, et prend en compte les critiques formulées concernant la légitimité, la reconnaissance et l'équilibre entre expertises profanes et scientifiques dans le système de santé. Il s'appuie également sur différentes théories de démocratie participative, afin de garantir une participation effective des citoyen·nes à l'élaboration des politiques sanitaires locales.

## I.B Des théories et pratiques de la démocratie participation

Les théories de la démocratie participative se déclinent au fil des dernières décennies en un ensemble de pratiques, de procédures et de dispositifs visant à favoriser l'implication, la mobilisation et la participation des habitant·e·s, ou citoyens. Mais la sociologue Arnstein relevait dès 1969, une ambiguïté dans l'usage du terme participation par les pouvoirs publics. Elle propose alors une catégorisation, en huit échelons, des interactions entre les pouvoirs publics et la société civile. Elle alerte cependant sur les risques « *d'un processus vide et frustrant pour les démunies* » (p. 2)<sup>62</sup> s'il ne garantit pas une redistribution du pouvoir par l'inclusion des citoyen·nes dans la construction de l'action publique et l'affectation des moyens. Selon cet auteur, les deux premiers échelons correspondent à une « *une forme illusoire* »<sup>63</sup> (p. 4) de participation. Les échelons dits *informationnel* (3), *consultatif* (4) et d'*apaisement* (5) sont pensés comme des étapes importantes d'une participation plus intense, permettant de légitimer la mise en place de politiques publiques. Cependant, si elles constituent le seul objectif de la participation, ces étapes peuvent être rapidement instrumentalisées pour constituer « *un rituel de façade* »<sup>64</sup> marqué par une participation symbolique des citoyens. Les trois derniers niveaux de participation décrits par Arnstein correspondent à un pouvoir croissant de contrôle d'un processus par les citoyen·nes. Dans le *partenariat*

---

62 ARNSTEIN, Sherry, R., 1969. *op. cit* (p. 12)

63 (trad. An "illusory" form of participation) *Idem*

64 (trad. window-dressing ritual.) *idem*

(6), la redistribution du pouvoir est permise par la négociation entre décideur·ices publics et citoyen·nes. La *délégation de pouvoir* (7) permet aux citoyen·nes d'avoir une plus grande part de responsabilité et d'inverser le rapport de force. Le dernier échelon est le *contrôle citoyen* (8) permettant, d'après l'auteur, aux « *démuni·es d'effectivement améliorer leur sort en prenant en charge l'ensemble du travail de planification, d'élaboration des politiques et de gestion d'un programme* » (p. 9).<sup>65</sup>

L'échelle d'Arnstein sert de repère, et comme l'auteur le rappelle, elle permet de simplifier les interactions observées entre citoyen·nes et pouvoirs publics. Dans la réalité des faits, ces échelons sont déclinables et nuancés, ils peuvent être combinés ou se succéder dans un processus décisionnel et dépendent du contexte local dans lequel ils prennent place. L'échelle de participation d'Arnstein est complétée par le continuum de la participation du public de Santé Canada<sup>66</sup> qui s'intéresse à la qualité du dialogue, pour proposer une nouvelle typologie de la participation.

Illustration 1 : « Un continuum de la participation du public »<sup>67</sup> (Santé Canada 2023p. 9)<sup>68</sup>

L'étape d'information vise à « *Fournir aux membres du public des renseignements équilibrés et objectifs pour les aider à comprendre les questions, les options ou les solutions* »<sup>69</sup>. De nombreuses campagnes de prévention sont organisées par l'État, ses services déconcentrés, ses organismes délégués ou encore par les associations. Cette communication est unidirectionnelle, des institutions vers la population sans possibilité d'interactions. Il n'y donc pas de dialogue ni de possibilité d'influence sur les décisions publiques.

Le niveau d'écoute ou de recueil d'opinion consiste à « *Recueillir et tenir compte des commentaires à propos des programmes, des politiques, des textes législatifs ou réglementaires proposés* » (Santé Cana-

---

65 (Trad. « *the have-nots can indeed improve their lot by handling the entire job of planning, policy-making, and managing a program* ».) ARNSTEIN, Sherry, R., 1969. *op. cit* (p. 12)

66 Santé Canada, site de Health Canada and the Public Health Agency of Canada, Non daté [Consulté le 04/08/2025] En ligne : <https://www.canada.ca/en/public-health.html>

67 Santé Canada, *Lignes directrices sur la participation du public 2023, Figure 1. Continuum de la participation du public*, [Consulté le 03/08/2025] En ligne : <https://www.canada.ca/content/dam/hc-sc/documents/services/publications/health-system-services/health-canada-public-health-agency-canada-guidelines-public-engagement/sante-canada-agence-sante-publique-canada-lignes-directrices-participation-public.pdf>

68 Légende : ♦ Gouvernement ● Parties intéressées ou touchées

69 *Idem*

da, 2023, p. 9)<sup>70</sup>. Il est associé par SC au référendum ou sondage d'opinion (Sciences Citoyennes, 2021)<sup>71</sup>. Le sondage d'opinion est défini et réglementé, en France, depuis la loi du 19 juillet 1977<sup>72</sup>, comme « *une enquête statistique visant à donner une indication quantitative, à une date déterminée, des opinions, souhaits, attitudes ou comportements d'une population par l'interrogation d'un échantillon* ». Cette pratique peut influencer de manière indirecte les élections présidentielles (Vie publique, 2025)<sup>73</sup>, mais ne présente aucune possibilité de dialogue et reste sous la direction du commanditaire sans justification. Le référendum est prévu par la Constitution Française par l'Article 11 qui considère le président de la république comme initiateur du dispositif pouvant « *soumettre au référendum tout projet de loi portant sur l'organisation des pouvoirs publics, sur des réformes relatives à la politique économique, sociale ou environnementale de la nation et aux services publics qui y concourent, ou tendant à autoriser la ratification d'un traité qui, sans être contraire à la Constitution, aurait des incidences sur le fonctionnement des institutions* ». <sup>74</sup> Bien que ce dispositif ait une influence directe sur les politiques publiques, Laurence Morel, alerte sur les risques de « glissement d'enjeu » et d'instrumentalisation du processus qui entrave l'expression de la « volonté populaire » (2019, p. 222)<sup>75</sup>. Le choix binaire (OUI/NON) propre au Référendum, empêche une réelle représentativité des opinions et peut effacer la complexité du sujet. Le manque d'informations présente aussi des risques de manipulation politique ou d'influence de l'opinion publique. L'article LO 1112-1 précise : « *L'assemblée délibérante d'une collectivité territoriale peut soumettre à référendum local tout projet de délibération tendant à régler une affaire de la compétence de cette collectivité* » (Chapitre II, Art. LO 1112-1)<sup>76</sup>. Les modalités d'organisation d'un référendum local

---

70 *Idem*

71 Sciences Citoyennes, RABIET Lucile, *Rapport, Analyse critique de la "participation" en France, Recommandations concrètes pour la mise en place d'un dispositif participatif efficace et vertueux*, 2021. [Consulté 15/08/2025]. En ligne : [https://sciencescitoyennes.org/wp-content/uploads/2023/02/SciencesCitoyennes-Analyse\\_critique\\_de\\_la\\_participation\\_en\\_France.pdf](https://sciencescitoyennes.org/wp-content/uploads/2023/02/SciencesCitoyennes-Analyse_critique_de_la_participation_en_France.pdf)

72 Loi n° 77-808 du 19 juillet 1977 relative à la publication et à la diffusion de certains sondages d'opinion, [Consulté le 26/07/2025] En ligne <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000522846>

73 Vie publique France, *Élections : questions sur l'influence et la réglementation des sondages d'opinion*, mis à jour le 26 juin 2025. [Consulté le 26/07/2025] En ligne : <https://www.vie-publique.fr/questions-reponses/269387-sondages-dopinion-reglementation-et-influence-sur-les-elections>

74 Constitution du 4 octobre 1958, Article 11, Titre II : Le Président de la République (Articles 5 à 19), [Consulté le 26/07/2025] En ligne : [https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article\\_lc/LEGIARTI000019241004/2021-03-18](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000019241004/2021-03-18)

75 MOREL, Laurence, *Chapitre 8. Référendum et volonté populaire*. In : *La question du référendum*, 2019. Paris : Presses de Sciences Po. Nouveaux Débats, p. 203-246. [Consulté le 28/08/2025] En ligne : <https://shs-cairn-info.ezpupv.scdi-montpellier.fr/la-question-du-referendum--9782724623154-page-203?lang=fr>

76 LOI organique n° 2003-705 du 1er août 2003 relative au référendum local, « Participation des électeurs aux décisions locale [Consulté le 26/07/2025] En ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000017760254>

sont définies par la collectivité concernée. Le financement d'un référendum est pris en charge par la collectivité qui en décide la mise en œuvre.

L'étape de discussion consiste à « *Échanger des renseignements avec chaque groupe intéressé afin de clarifier, de comprendre et d'influencer les questions, les considérations, les options et les solutions* » (Santé Canada, 2023, p. 9)<sup>77</sup>. Science citoyenne associe ce niveau à celui de l'enquête publique ou du débat public. A l'échelle nationale, la procédure de débat public est encadrée par la loi Barnier du 2 février 1995<sup>78</sup> et confiée, depuis 2002, à la Commission nationale du débat public (CNDP). Selon le site officiel de cette institution, les modalités du débat peuvent inclure une grande diversité de pratiques<sup>79</sup>. L'article R.121-2 du *Code de l'environnement*<sup>80</sup> définit les projets pour lesquels la saisine de la CNDP est obligatoire. Il s'agit généralement de projets ayant un impact significatif sur l'environnement ou l'aménagement du territoire, ou bien listés par décret. Dans ce cas, le porteur·euse du projet doit impérativement saisir la CNDP. Conformément à la loi de 2002, le débat public porte alors sur « *l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques principales du projet* »<sup>81</sup>. Le rôle de la CNDP est donc d'assurer la participation du public à toutes les phases d'élaboration du projet, de la conception à sa mise en œuvre. L'intervention est déclenchée par un·e tiers ou faire suite à une auto-saisine. Cependant, Brugidou, Jobert et Dubien (2007)<sup>82</sup> soulignent plusieurs limites du dispositif. En particulier, ils mettent en évidence l'absence de hiérarchisation des contributions recueillies par la CNDP, ainsi que le manque de participation et l'absence d'acteur·rice·s clés. Cela a pour conséquences de nuire à l'équilibre du débat et fragilise sa portée démocratique. D'autre part, l'enquête publique est une procédure réglementaire locale de consultation

77 Santé Canada, 2023, *op. cit* (p. 25)

78 Loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dites loi Barnier, TITRE Ier Chapitre Ier, En ligne le 03/08/2025, [Consulté le 05/08/2025] En ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000551804>

79 Site Commission nationale du débat public (CNDP), Rubrique Comprendre, Méthodes et outils. « *réunions publiques, ateliers participatifs, débats mobiles, conférences de citoyen·ne·s, mini-publics, participation en ligne, ou encore cahiers d'acteur·rice·s* » [Consulté le 05/08/2025] En ligne : <https://www.debatpublic.fr/methodes-et-outils-665>

80 Code de l'environnement, Titre II, Chapitre Ier, Section 1, Sous section, [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006074220/LEGISCTA000006159330/#LEGISCTA00003450903](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074220/LEGISCTA000006159330/#LEGISCTA00003450903), [Consulté le 05/08/2025] En ligne : [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000043940007](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000043940007)

81 Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, TITRE IV, Chapitre Ier, Article 134, En ligne consulté le 02/08/2025, [URL : [https://cpdp.debatpublic.fr/cdpd-cigeo/docs/pdf/loi\\_2002\\_02\\_27.pdf](https://cpdp.debatpublic.fr/cdpd-cigeo/docs/pdf/loi_2002_02_27.pdf)]

82 BRUGIDOU, Mathieu, JOBERT, Arthur et DUBIEN, Isabelle, 2007. *Quels critères d'évaluation du débat public ?* Quelques propositions. In : REVEL, Martine, BLATRIX, Cécile, BLONDIAUX, Loïc, FOURNIAU, Jean-Michel, HERIARD DUBREUIL, Bertrand et LEFEBVRE, Rémi, Le débat public : une expérience française de démocratie participative. Paris : La Découverte. Recherches, p. 305-317. DOI : 10.3917/dec.blond.2007.01.0305. [Consulté le 07/08/2025] En ligne : <https://shs-cairn-info.ezpupv.scdi-montpellier.fr/le-debat-public-une-experience-francaise--9782707153418-page-305?lang=fr>.

obligatoire dans le cadre de projets d'aménagements sur un territoire. Elle est encadrée, depuis 2016, par plusieurs textes législatifs français : le *Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique*<sup>83</sup>, le *Code des relations entre le public et l'administration*<sup>84</sup>, ainsi que le *Code de l'environnement*<sup>85</sup>. Dans le premier code, l'enquête publique constitue un préalable indispensable à la déclaration d'utilité publique, elle-même nécessaire pour permettre une procédure d'expropriation par les pouvoirs publics locaux. Dans les deux autres codes, l'enquête publique est décrite comme un outil pour « *assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration d'une décision administrative* »<sup>86</sup> ou « *susceptibles d'affecter l'environnement mentionnées à l'article L. 123-2* »<sup>87</sup>. Dans le cadre des relations entre le public et l'administration, c'est le·la préfet·e qui organise, ouvre et clôture la procédure. En revanche, dans le cadre du Code de l'environnement, ce sont les autorités compétentes (préfet·e, maire ou ministre) qui sont responsables, selon la nature du projet et l'étendue de ses impacts. Une·e commissaire enquêteur·rice est par ailleurs chargée de conduire l'enquête et de rédiger un rapport final remis aux autorités compétentes. Les critiques formulées à l'égard de ce dispositif soulignent plusieurs limites. D'une part, comme l'indique Blatrix (2002) le contrôle du processus reste aux mains des organisateur·rice·s et des commissaires, sans véritable indépendance. D'autre part, les habitant·e·s sont souvent invité·e·s à s'exprimer sur des projets déjà largement finalisés, présentés dans des dossiers contenant un langage technique et juridique peu accessible (Blondiaux, Sintomer, 2002)<sup>88</sup>. De plus, l'évaluation du projet repose sur l'appréciation des commissaires, qui ne sont pas nécessairement des expert·e·s dans les domaines concernés. Enfin, Blatrix met en évidence un phénomène de « *neutralisation* » de la

---

83 Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, Partie législative nouvelle, Livre Ier, Titre II, Chapitre II, Section 1, Article L122-1, [Consulté le 26/07/2025] En ligne : [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006074224/LEGISCTA000029733598/#LEGISCTA000029734354](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074224/LEGISCTA000029733598/#LEGISCTA000029734354)

84 Code des relations entre le public et l'administration, Livre Ier, Titre III, Chapitre IV, section 4, [Consulté le 26/07/2025] En ligne : [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000031366350/LEGISCTA000031370197/#LEGISCTA000031370197](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000031366350/LEGISCTA000031370197/#LEGISCTA000031370197)

85 Code de l'environnement, Partie législative, Titre II, Chapitre III, (Articles L123-1 à L123-18), [Consulté le 26/07/2025] En ligne : [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006074220/LEGISCTA000032969925/#LEGISCTA000032969928](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074220/LEGISCTA000032969925/#LEGISCTA000032969928)

86 Code des relations entre le public et l'administration, Livre Ier, Titre III, Chapitre IV, Section 1 : Objet et champ d'application (Articles L134-1 à L134-2), [Consulté le 26/07/2025] En ligne : [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000031366350/LEGISCTA000031367310/#LEGISCTA000031367310](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000031366350/LEGISCTA000031367310/#LEGISCTA000031367310)

87 Code de l'environnement, Partie législative, Livre Ier, Titre II, Chapitre III, Section 1 : Enquêtes publiques relatives aux projets, plans et programmes ayant une incidence sur l'environnement (Articles L123-1 à L123-18) [Consulté le 26/07/2025] En ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000033038620/2017-01-01>

88 BLONDIAUX, Loïc et SINTOMER, Yves, 2002. L'impératif délibératif. *Politix*, 2002/1 n° 57, p.17-35. DOI : 10.3406/polix.2002.1205 [Consulté le 13/07/2025] <https://shs.cairn.info/revue-politix-2002-1-page-17?lang=fr>.

participation publique, observant que de nombreuses enquêtes deviennent des « *enquêtes publiques sans public* » (Blatrix, 2002, p. 309)<sup>89</sup>, c'est-à-dire sans réelle implication ni prise en compte des contributions citoyennes. La réunion publique constitue un outil fréquemment mobilisé par les municipalités dans le cadre de démarches de concertation, est un dispositif mentionné dans la loi depuis 1907<sup>90</sup>, faisant l'objet d'une déclaration préalable. Cependant, les communes concernées soulignent un faible taux de mobilisation des habitant·e·s. La forme, les modalités et le thème de la réunion publique sont entièrement déterminés par l'organisateur·rice. Cette configuration permet la mise en dialogue des décideur·euse·s publics et de la population, mais laisse peu de place à une structuration équitable de la participation.

Le dernier niveau, celui de la concertation, vise à « *approfondir la compréhension mutuelle des points de vue, des répercussions et des solutions afin de délibérer, de débattre et de façonner les décisions* » (Santé Canada, 2023, p. 9)<sup>91</sup>. La création de conseils de quartier par exemple, est une obligation légale pour les communes de plus de 80 000 habitant·e·s, depuis la loi organique du 21 février 2002 relative à la démocratie de proximité. Le *Code général des collectivités territoriales*<sup>92</sup> impose en effet la mise en place de ces instances mais leurs modalités de fonctionnement sont déterminées librement par chaque municipalité. Une limite concrète apparaît dans la réalisation des conseils de quartier, devant émettre des avis sur la gestion du quartier, ne disposant pas cependant d'un cadre précis assurant une autonomie vis-à-vis du pouvoir exécutif local. Ils sont fréquemment présidés par des élu·e·s, ce qui peut restreindre leurs capacités de critique et d'initiative. Les opinions issues de personnes ou de groupes en dehors des canaux classiques de représentation (syndicats, associations reconnues, etc.) peinent à y trouver leur place (Breton, Gissingier, 2009)<sup>93</sup>. De plus, le statut uniquement consultatif de ces conseils contribue à un désintérêt croissant de la population. L'absence de pouvoir décisionnel des citoyens renforce ici l'idée d'une

---

89 BLATRIX Cécile, Devoir débattre. *Les effets de l'institutionnalisation de la participation sur les formes de l'action collective*. 2002, Dans : Politix, vol. 15, n°57, Premier trimestre 2002 Démocratie et délibération, pp. 79-102, Dir. BLONDIAUX Loïc et SINTOMER Yves. [Consulté le 20/07/2025], En ligne : [https://www.persee.fr/doc/polix\\_0295-2319\\_2002\\_num\\_15\\_57\\_1208](https://www.persee.fr/doc/polix_0295-2319_2002_num_15_57_1208)

90 Loi du 28 mars 1907 relative aux réunions publiques, Version en vigueur au 27 décembre 2021. [Consulté le 26/07/2025] En ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000314861/2021-12-27>

91 Santé Canada, 2023, op. cit (p. 25)

92 Code général des collectivités territoriales, Création Loi n°2007-223 du 21 février 2007, Article LO6324-1. [Consulté le 07/08/2025] En ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006164831>

93 BRETON, Philippe, GISSINGER Célia, *Les conseils de quartier, un révélateur des difficultés d'émergence du nouveau « pouvoir consultatif* », 2009 Communication et organisation 35 | 2009, mis en ligne le 01 décembre 2012, ; DOI : <https://doi.org/10.4000/communicationorganisation.773> [Consulté le 07/08/2025] En ligne : <http://journals.openedition.org/communicationorganisation/773>

consultation de façade, sans réelle prise en compte des propositions citoyennes. Les travaux de Julien Talpin et Marion Carrel (2012)<sup>94</sup> observent également un manque d'inclusion des habitant·e·s directement concerné·e·s par les projets débattus, et une faible diversité des profils participant aux discussions. En 2014, des Conseils Citoyens sont institutionnalisés par la Loi Lamy<sup>95</sup> suite au rapport *Pour une réforme radicale de la politique de la ville : Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*<sup>96</sup> de Marie-Hélène Bacqué, sociologue spécialisée en urbanisme et démocratie participative, et Mohammed Mehmache, militant associatif engagé dans les questions de justice sociale et d'inclusion. Ce rapport insiste sur le nécessaire développement du pouvoir d'agir ainsi que des processus d'apprentissage pour développer l'*empowerment* collectif des personnes marginalisées. D'après les auteur·ices « *les premières victimes de la ségrégation et de la discrimination, sont aussi les plus à même, à partir de leur expérience, d'en comprendre les ressorts et de dégager des voies collectives vers le changement.* » (Bacqué Marie-Hélène, Mehmache Mohamed, 2013, p. 17)<sup>97</sup>. L'objectif des Conseils Citoyens est de rendre systématique l'implication les habitant·es des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation du *Contrat de ville*<sup>98</sup>. Cette obligation législative se développe autour d'« *une démarche de coconstruction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques* »<sup>99</sup>. À la différence des Conseils de Quartier, le cadre législatif offre une première formalisation d'un ensemble de points à respecter. Il prévoit la composition d'un groupe de 50 % d'habitant·es tirés au sort (respectant une parité femme-homme) et de 50 % d'acteur·ices locales. Ces conseils doivent être indépendants des pouvoirs publics, la loi ne propose, cependant, aucun encadrement strict au-delà de quelques principes. Le nombre de personnes est défini localement, le tirage au sort ne doit pas être effectué sur les listes électorales pour éviter l'exclusion. Les conclusions d'Anne Vanmackelberg(2021)<sup>100</sup> ex-

---

94 CARREL, Marion et TALPIN, Julien, *Cachez ce politique que je ne saurais voir ! Ethnographie des conseils de quartier roubaisiens*, 2012 Participations, 2012/3 N° 4, p. 179-206. DOI : 10.3917/parti.004.0179. [Consulté le 03/08/2025] En ligne : <https://shs.cairn.info/revue-participations-2012-3-page-179?lang=fr>.

95 LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, Titre III, Article 7. [Consulté le 15/01/2025 ] En ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000028636804>

96 BACQUE, Marie-Hélène, MECHMACHE Mohamed, *Pour une réforme radicale de la politique de la ville Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, Juillet 2013, [Consulté le 05/02/2025] En ligne : <https://www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/134000430.pdf>,

97 *Idem*

98 Outil de mise en œuvre de la politique de la ville. LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

99 LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, Titre III, Article 6. [Consulté le 06/08/2025] En ligne <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000028638779>

100 VANMACKELBERG, Anne. (thèse, Dir. BREVET, Nathalie) *La participation citoyenne dans les projets ANRU : une enquête de terrain sur le conseil citoyen de Vierzon, Mémoire*, 2021. [Consulté le 03/02/2025] En ligne :

priment une certaine désillusion face à cette institutionnalisation des Conseils Citoyens par la loi Lamy. L'analyse de la participation citoyenne dans les CC étudiés révèle en effet des difficultés de mobilisation, d'égalité des représentations et d'appropriation de l'outil en particulier par les personnes vulnérables. Elle note aussi l'interdépendance entre les CC et la volonté politique locale. Elle questionne donc les possibilités émancipatrices de ces CC et leur réelle influence sur la démocratisation des pratiques participatives et des politiques locales. Jeanne Demoulin et Marie-Hélène Bacqué (2019<sup>101</sup>) un paradoxe entre l'aspect obligatoire des CC institutionnalisés, où l'État impose une structure, et l'esprit d'autonomie initial. Elles soulignent que si l'autonomie politique est généralement respectée dans la mesure où les CC fonctionnent indépendamment des pouvoirs politiques locaux, bien que dans certains cas des élu·es peuvent en être membres. L'autonomie fonctionnelle est, cependant, rarement garantie dans la mesure où l'animation est prise en charge par des membres de l'administration publique municipale ou ses prestataires. De plus, la mobilisation citoyenne nécessaire à la mise en place d'un CC peut se heurter à la réticence des représentant·es du pouvoir (élu·es ou préfet·es). Les décisions prises ensuite dépendent de la légitimité accordée à l'expertise des citoyen·es et du degré d'action accordé par les pouvoirs locaux. Jeanne Demoulin et Marie-Hélène Bacqué (2019) notent aussi une représentation peu diversifiée de la population dans les CC. Les collèges de citoyen·nes et les collèges d'acteur·ices locaux·les, rassemblent des profils similaires souvent déjà initiés à la participation citoyenne. Enfin, les CC quand ils sont initiés et mobilisés par les élus, sont souvent limités à des rôles consultatifs ou techniques (comme la gestion des relogements ou des chantiers urbains) sans réelle capacité à influencer les politiques publiques. Bien qu'elles mentionnent que certain·es participant·es trouvent dans les CC un lieu de reconnaissance personnelle et institutionnelle, ces autrices montrent aussi que les participant·es sont souvent dépassé·es par la technicité des discussions et la complexité des enjeux. Des comités de citoyen·es peuvent également se mettre en place dans le cadre de budget participatif. Bien que leur fonctionnement et leur gouvernance soit défini par l'institution publique initiatrice de la démarche, cet outil permet de transférer aux habitant·e·s le contrôle sur une partie du budget d'investissement de leur commune ou territoire. Alors que,

---

[https://www.applis.univ-tours.fr/scd/EPU\\_DA/2021PFE\\_Vanmackelberg\\_Anne.pdf](https://www.applis.univ-tours.fr/scd/EPU_DA/2021PFE_Vanmackelberg_Anne.pdf)

101 DEMOULIN, Jeanne et BACQUÉ, Marie-Hélène. *Les conseils citoyens, beaucoup de bruit pour rien ?*, 2019. Participations. 2019/2 N° 24, p. 5-25. DOI : 10.3917/parti.024.0005. [Consulté le 03/02/2025] En ligne : <https://shs.cairn.info/revue-participations-2019-2-page-5?lang=fr>.

de manière générale, la part allouée représente entre 1 % et 5 % du budget d'investissement (Vie publique, 2019)<sup>102</sup>, la commune de Grigny constitue un exemple de fort contrôle citoyen. En 2013, près de 60 % (Jasserand, 2022, p. 22)<sup>103</sup> du budget d'investissement a été géré directement par environ 1 000 habitant·e·s (Dutent, 2014)<sup>104</sup>, sans présence d'élue·s dans le processus. En 2019, près de 150 municipalités françaises avaient expérimenté ce dispositif.

En France, se déploie une véritable mosaïque de dispositifs participatifs, présentant des typologies variées de dialogue avec la société civile et d'intégration des habitant·e·s aux politiques locales. Du simple recueil ou de la transmission d'informations à la mise en place de processus plus intenses de participation, rares sont les dispositifs qui disposent d'un cadre précis et qui soient en mesure de garantir une traduction effective dans les politiques publiques. Pour Science Citoyenne (SC) l'établissement d'un « *dialogue à double sens* » et « *l'influence sur la prise de décision* » (p. 44)<sup>105</sup> sont deux indicateurs essentiels de la participation dans une procédure. L'association Sciences Citoyennes a formulé en 2007 le modèle de la Convention Citoyenne, reposant sur un protocole méthodologique visant à assurer à la fois l'efficacité du processus de délibération et sa traduction dans les politiques publiques à l'échelle nationale, inspiré du modèle de « *conférence de consensus* ».

## **I.C Des critères d'« efficacité » et des « lignes rouges » pour accompagner le protocole**

Le projet CONCISE s'inspire du modèle de la Convention Citoyenne, pour expérimenter un CC dans la gestion de crise sanitaire et environnementale sur le territoire de Montpellier. La Convention Citoyenne est un ensemble de règles formalisées en 2007, Jacques Testard, accompagné notamment de Marie-Angèle Hermitte (FSC et CNRS), Michel Callon (professeur à l'École des Mines de Paris) et Dominique Rous-

---

102 Vie publique France, *Gestion municipale : le développement des budgets participatifs*, 12 décembre 2019, [Consulté le 03/08/2025] En ligne : <https://www.vie-publique.fr/eclairage/271797-gestion-municipale-le-developpement-des-budgets-participatifs>

103 JASSERAND, Florent, *Le budget participatif entre ambitions politiques et expertise technique : un dispositif émancipateur pour les habitants ?*. 2022, Sciences de l'Homme et Société. 2022. ffdumas-03965965f [Consulté le 28/08/2025] En ligne : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03965965v1/document>

104 DUTENT, Nicolas, Co-construire la ville au travers d'un budget participatif, René Balme, 2014, Le club Médiapart, La Revue du projet, n°29. [Consulté en ligne le 08/03/2025] En ligne : <https://blogs.mediapart.fr/edition/la-revue-du-projet/article/050214/co-construire-la-ville-au-travers-dun-budget-participatif-rene-balme>

105 Sciences Citoyennes, RABIET, Lucile, 2021, *op. cit.* (p. 26)

seau (professeur de droit à l'Université de Montpellier). La proposition de loi<sup>106</sup>, qui en résulte, doit d'encadrer les « *Conférences de citoyen* » utilisée en France à l'échelle nationale, la première fois en 1998 sur le thème des OGM. La multiplication des dispositifs de démocratie citoyenne ajouté à un manque de rigueur des procédures antérieures poussent SC à proposer un ensemble de règles devant encadrer le dispositif, inspiré des « *conférence de consensus* », en France.

Un échantillon<sup>107</sup> représentatif de la population est constitué aléatoirement de personnes tirées au sort dans la population. Il suit une formation de plusieurs jours qui permettra à ces membres de produire un avis issu de délibération. Avec l'objectif de garantir une participation intense se tisse la question de « *l'efficacité* » du processus induisant un ensemble d'indicateur à prendre à compte. un rapport sur l'analyse de dispositif de participation citoyenne et la formulation de recommandation propose d'étudier les conditions de « *mise en place d'un dispositif participatif efficace et vertueux* »<sup>108</sup>. Se dégage un certain nombre d'éléments à prendre en compte pour assurer la réussite d'un dispositif de démocratie participative théorisés par des chercheur·euses. La définition de critères ou d'indicateurs pour évaluer un processus de démocratie participative n'est toutefois pas une tâche aisée. Dans l'*Analyse critique de la participation en France* (Rabiet, Science Citoyenne, 2023)<sup>109</sup>, les critères établis par David H. Guston (1998)<sup>110</sup> et Rowe et Frewer (2000)<sup>111</sup> sont associés aux règles encadrant le dispositif de Convention Citoyenne décrit par SC. La « *rigueur du processus* », « *Qualité du dialogue entre commanditaire et citoyens* », « *Pouvoir et influence de citoyens* » et enfin la « *Capacité à éclairer les citoyens* » (Rabiet, Science Citoyenne, 2023, p. 37)<sup>112</sup> sont garantis par un ensemble de critères pour permettre une participation efficace. Dans une analyse du protocole mis en place par la Convention Citoyenne sur le Climat (CCC)<sup>113</sup>, un ensemble de principes permette de compléter les points d'attention pour mettre en place des conditions

---

106 Science Citoyenne, 2007, *op. cit* (p. 8)

107 Il est à noter que les notions, d'« *échantillon* », de « *panel* », de « *jury* » se superposent dans ce travail, n'ayant pas fait l'objet d'une recherche approfondie. « *Mini-public* » n'est employé dans ce devoir bien qu'il figure chez les auteur·rices.

108 Sciences Citoyennes, RABIET, Lucile, 2021, *op. cit.* (p. 26)

109 *Idem*

110 GUSTON, H. David, Evaluating the Impact of the First U.S. Citizens' Panel on Telecommunications and the Future of Democracy, 1998, American Political Science Association, (consulté le 06/08/2025). En ligne : <https://www.columbia.edu/cu/genie/pdf/CitizenPanelOnTelecomm.pdf>,

111 ROWE Gene, FREWER Lynn Jayne, Public Participation Methods: A Framework for Evaluation, 2000, dans Science Technology & Human Values Vol. 25 No. 1, pp. 3-29, [Consulté le 03/08/2025] En ligne : [https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract\\_id=1831468](https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=1831468)

112 *Idem*

113 Sciences Citoyenne, *Les principes pour les conventions*, 2021, (p. 8)

présupposées idéales de participation. Ces documents permettent de comprendre les critères « *d'efficacité* » considérés pour établir l'ensemble de règles qui encadre la méthode de Convention Citoyenne et influence le projet CONCISE.

La « *rigueur du processus* »<sup>114</sup> rassemble des critères de structuration appropriée de l'implication citoyenne, d'indépendance du débat, de transparence de la méthode et la définition claire de la mission. Selon Rowe et Frewer (2000), l'« *indépendance* »<sup>115</sup> (p. 13) réside dans l'intégration, dans les instances de direction, de membres issus d'organisations neutres et indépendantes des commanditaires et du sujet traité, est perçue comme une garantie d'impartialité. Le « *critère de transparence* »<sup>116</sup> (p. 15), est perçu comme un gage de confiance, de sincérité et de crédibilité. Lorsque certaines informations ne peuvent pas être partagées, il est essentiel d'expliquer leur nature et la raison de leur non-divulgaration. Le dispositif de Convention Citoyenne mobilise quatre entités, en plus du panel : le la commanditaire, l'instance organisatrice, le comité de pilotage (COPIL) et les garant·es devant garantir le respect des règles d'une participation effective. Le déclenchement d'une Convention Citoyenne peut résulter d'une initiative institutionnelle (ministère, gouvernement) ou citoyenne (pétition). Les initiateur·ices endossent alors le rôle de commanditaires, dans le cadre formalisé de la Convention Citoyenne. Ces commanditaires doivent rester indépendant·es de l'instance organisatrice, appelée « *Maison des Conventions Citoyennes* ». Cette structure dédiée, créée ex nihilo ou rattachée à une autorité existante, est chargée de garantir le bon déroulement des travaux et de centraliser les ressources nécessaires. Elle nomme également les garant·es indépendant·es, chargé·es de veiller à l'intégrité du processus et au respect des principes démocratiques tout au long de la démarche. Depuis Convention Citoyenne pour le climat (CCC, 2020) et officiellement depuis la réforme de 2021, les Conseil économique, social et environnemental<sup>117</sup> (CESE), sont « *la chambre des conventions citoyennes* » prenant en charge leur organisation<sup>118</sup>.

---

114 Sciences Citoyennes, RABIET, Lucile, Rapport, 2021, *op. cit* (p. 26)

115 (trad. *Criterion of independence*,) ROWE Gene, FREWER 2000, *op.cit*

116 (trad. *criterion of transparency*) ROWE, G., FREWER, L., J, 2000, *op. cit*,

117 Site web du Conseil économique, social et environnemental (CESE), [Consulté le 28/08/2025] En ligne :

<https://www.lecese.fr/conventions-citoyennes>

118 LOI organique n° 2021-27 du 15 janvier 2021 relative au Conseil économique, social et environnemental, Communiqué de presse du Conseil des ministres du 7 juillet 2020, [Consulté le 28/08/2025] En ligne :

<https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000042093735>

La « *qualité du dialogue entre commanditaire et citoyens* »<sup>119</sup> est composée d'un ensemble de critères concernant la composition du panel et la structuration des échanges entre commanditaires, expert·es et citoyens. Le panel doit constituer « *échantillon largement représentatif de la population concernée* »<sup>120</sup> (p. 12) selon la définition de Rowe et Frewer (2000). L'utilisation du tirage au sort intègre donc le principe (principe 3, p. 3) pour « *constituer un panel de diversité maximale* »<sup>121</sup>(p. 3). L'élimination des conflits d'intérêts potentiels parmi les participant·es et la garantie de leur anonymat sont également prévues dans l'Article 4<sup>122</sup> de la proposition de loi sur la Convention Citoyenne. La qualité du dialogue est aussi permise par l'encadrement des interactions entre citoyens, commanditaires et organisateur·ices et expert. Selon Rowe et Frewer, l'« *accessibilité des ressources* »<sup>123</sup> (p. 15), doit garantir aux participant·es de disposer des informations, moyens humains, matériels et temps nécessaire pour remplir la mission qui leur est confiée. La « *définition des tâches* »<sup>124</sup> (p. 16) permet selon les auteur·rices de limiter des conflits ou des malentendus. Cependant un cadrage trop rigide risque de limiter la créativité et l'échange. La proposition de loi complète ce critère par une description de la nature du mandat devant porter sur un sujet « *d'intérêt général controversé* » qui ne fait pas l'objet d'un consensus, mais qui n'est pas totalement émergent dans le débat public (Article 2). La structuration de la prise de décision (p. 15). Le processus décisionnel doit être clairement établi, documenté et transparent, afin de renforcer crédibilité et efficacité, et de limiter les effets négatifs liés à certaines dynamiques de groupe. Le format des CC inclut donc une formation, un débat public et une délibération (Article 1<sup>125</sup>). Les principes de Convention Citoyenne revienne sur le déroulé d'une formation en trois étapes « *généraliste, contradictoire, « à la demande »* » (p. 3, principe 7)<sup>126</sup> et les interactions entre les expert·es et les citoyen·es définit par le Comité de pilotage (COPIL). Le rôle de la facilitation est mentionné comme assurant « *qualité de la délibération de façon neutre et indépendante et assure les relations entre le panel et l'organisation de la convention.* » (p. 3, principe 9)<sup>127</sup>

Le critère d'implication précoce, évalue le moment auquel le public est associé au processus. Une impli-

---

119 Sciences Citoyennes, RABIET, Lucile, Rapport, 2023, *op. cit* (p. 26)

120 (trad. *a broadly representative sample of the population of the affected public*) ROWE, G., FREWER L.-J, 2000, *op. cit*, (p. 33)

121 Sciences Citoyenne, 2021, *op. cit* (p. 27)

122 Science Citoyenne, 2007, *op. cit*. (p. 8)

123 (trad. *Criterion of resource accessibility*), ROWE, G., FREWER L.-J, 2000, *op. cit*, (p. 33)

124 (trad. *Criterion of task definition*) *idem*

125 Science Citoyenne, 2007, *op. cit*. (p. 8)

126 Science Citoyenne, 2021, *op. cit*. (p. 27)

127 *idem*

cation trop tardive limite les possibilités d'action, tandis qu'une implication sur tous les aspects d'une décision peut générer de la confusion et retarder le processus. Enfin, le critère de rentabilité impose que la démarche offre un bon rapport coût-efficacité, en tenant compte des ressources mobilisées et de l'impact attendu.

Les critères regroupés dans la catégorie « *pouvoir et influence des citoyens* »<sup>128</sup> portent sur l'impact des recommandations émises au sens proposé par David H. Guston (1998) et par Rowe et Frewer (2000). David H. Guston (1998), définit « *l'impact réel* »<sup>129</sup> (p. 14) comme indicateur d'évaluation de dispositif de participation citoyenne aux politiques publiques. Si les changements et conséquences concrètes ne sont pas garantis par le processus, sa crédibilité est entachée. Il distingue ensuite « *l'impact sur la pensée générale* »<sup>130</sup> (p. 17), également retenu par Sciences Citoyennes, qui correspond aux transformations au-delà des participant·e·s directement impliqué·e·s dans la procédure. Ces indicateurs se retrouvent dans les critères d'efficacité proposés par Sciences Citoyennes, associés à celui de l'impact des participant·e·s sur la procédure elle-même et à l'autonomie de l'avis formulé, lequel doit refléter la diversité des points de vue exprimés. Les principes énoncés préconisent l'indépendance dans la rédaction des recommandations et leur diffusion. L'autonomie de la production de l'avis, qui intègre les différents points de vue au-delà des consensus, est rendue possible par la réduction des conflits d'intérêts, l'indépendance des instances, et la tenue des délibérations à huis clos.

La dernière catégorie de critères concerne « *Capacité à éclairer les citoyen·ne·s* », incluant l'interaction avec les savoirs profanes ainsi que l'effet sur les participant·e·s et sur le public. La présence de panélistes issus de la société civile, mais également la couverture médiatique du dispositif, influent directement sur ce dernier ensemble de critères, Guston souligne que l'effet sur les connaissances ne se limite pas aux personnes directement impliquées (les panélistes), mais s'étend également à un public plus large ayant suivi ou s'étant informé sur la procédure. Pour Rowe et Frewer (2000), le « *critère d'influence* » (p. 14)<sup>131</sup>, soit la capacité à mettre en œuvre les décisions formulées, participe à l'efficacité et la légitimité du pro-

---

128 Sciences Citoyennes, RABIET, Lucile, Rapport, 2023, *op. cit* (p. 26)

129 (trad. *Actual Impact*) GUSTON, H. David, 1998, *op.cit.*, (p.34)

130 (trad. *Impact on General Thinking*), *idem*

131 (trad. *Criterion of influence*), ROWE, G., FREWER L.-J, 2000, *op. cit.*, p. 14 (p. 33)

cessus. Dans la poursuite de ces théoriciens, le critère de « *formation à la démocratie participative* »<sup>132</sup> et « *émulation des participantes* »<sup>133</sup> concerne les impacts des apports reçus et constitués.

Les théorisations de la participation démocratique permettent de mettre en lumière les réponses apportées par le modèle de la Convention Citoyenne pour garantir la construction d'un dialogue efficace entre les différent·e·s acteur·rice·s de la société. Dans le cadre de la Convention Citoyenne, l'instance organisatrice « Maison des citoyen·ne » ou plus tard le CESE, mobilisée suite à la saisie d'autorité publique ou d'une pétition encadré par un seuil<sup>134</sup>, est chargée de mettre en place le dispositif. Elle nomme un COPIL et son·sa président·e, recrute les facilitateur·ices et contrôle le déroulement des opérations. Les différentes instances (organisatrice, comité de pilotage, garant·e·s) suivent un protocole strict visant à garantir leur indépendance et à créer un cadre propice à une participation effective de la population. Le format des séances (formation, débat et délibération) doit assurer l'équilibre des contributions, l'accessibilité des informations et l'autonomie dans la rédaction de l'avis. L'impact sur la société est à la fois permis par l'intégration des délibérations dans les débats parlementaires et par leur diffusion à différents niveaux de la société. Le projet CONCISE s'inspire de ce modèle pour l'adapter à une question sanitaire. La notion de « *démocratie sanitaire* », ainsi que le changement de paradigme vis-à-vis de l'expertise scientifique, imprègne la construction du projet et structure le mandat du conseil. Les membres du projet doivent prendre en compte ces spécificités pour garantir l'efficacité de la procédure. La prochaine partie est à la rigueur et l'adaptation nécessaires à la construction du protocole des CC de CONCISE,

Illustration 2 : Schéma d'organisation de la Convention Citoyenne d'après les principes et lignes rouges établis par Sciences Citoyennes (SC) et Démocratie Ouverte<sup>135</sup>

---

132 Sciences Citoyennes, RABIET, Lucile, 2023, *op. cit* (p. 26)

133 *idem*

134 100 000 signatures déclenche un examen, et 500 000 signatures rendent la convention obligatoire.

135 Sciences Citoyennes et Démocratie Ouverte, *Pour des conventions citoyennes Les principes et lignes rouges*, Non daté.  
[Consulté le 16/08/2025] En ligne : <https://pourdesconventionscitoyennes.org/principes-et-lignes-rouges>





## II. L'organisation de la « *Rigueur du protocole* » et de la « *qualité du dialogue* »<sup>136</sup>

Au travers des différentes étapes du projet, qui structurent sa réalisation, les chercheur·euses s'emploient à respecter le cadre proposé par Sciences Citoyennes afin d'organiser un dialogue à double sens entre société civile, expert·e·s scientifiques et pouvoir politique, tout en garantissant l'efficacité du processus à l'échelle locale. Loin de constituer un modèle figé, la méthodologie CONCISE s'est adaptée au fil du projet pour répondre aux défis concrets rencontrés sur le terrain. Cette partie aborde, dans un premier temps, la structuration des acteur·rice·s du CC et la composition des instances. Dans un deuxième temps, la description des étapes de réalisation du tirage au sort mettra en évidence les adaptations méthodologiques nécessaires pour la composition du panel, face aux enjeux de terrain, développés dans une dernière sous-partie.

### II.A L'adaptation de la Convention Citoyenne et composition du panel

Les phases préparatoires d'octobre 2023 à décembre 2024 permettent de mûrir le projet tout en structurant les différentes étapes du Conseil Citoyen à travers le respect d'une méthodologie inspirée des Conventions Citoyennes. L'intégration des porteur·euses de projet au sein du groupe « *Ecologie de la Santé* », nouvellement constitué par la 3M à la suite de la signature d'une Convention Citoyenne entre les instituts de recherche et l'instance de gouvernance. ce groupe prend la forme d' « *un consortium de réflexion, d'action et de recherche sur des thématiques partagées pour guider les politiques publiques et enrichir la politique santé environnement des collectivités.* » (Communiqué de presse 3M, 2023, p. 3)<sup>137</sup>.

Neufs axes guident les actions de ce groupe pour agir sur les domaines les « *zoonoses, les maladies liées à l'environnement, l'impact des changements climatiques sur la santé et le rôle de la biodiversité dans la santé humaine* »<sup>138</sup>. L'Observatoire en écologie et évolution de la santé (OMEES), est créé en 2024,

<sup>136</sup> Il est à noter que les interactions avec les municipalités sont abordées rapidement dans cette partie pour être développées en III.C

<sup>137</sup> Montpellier Méditerranée Métropole, *Ecologie de la santé : une convention inédite entre la ville la métropole de Montpellier et les instituts de recherche du territoire pour mieux tenir compte des interactions entre biodiversité et santé*, 2023, Communiqué de presse du mercredi 25 octobre 2023, [Consulté le 28/08/2025] En ligne : [https://www.entreprendre-montpellier.com/sites/default/files/2024-06/20231025-cp\\_convention\\_ecologie\\_de\\_la\\_sante\\_vf.pdf](https://www.entreprendre-montpellier.com/sites/default/files/2024-06/20231025-cp_convention_ecologie_de_la_sante_vf.pdf)

<sup>138</sup> Montpellier Méditerranée Métropole, *Ecologie de la santé*, Non daté, [Consulté le 28/08/2025] En ligne : <https://www.montpellier.fr/actions/competences/environnement-biodiversite/ecologie-de-la-sante>

« dans la continuité de la Convention Citoyenne « *Ecologie de la santé* ». Il est intégré au plateau « *Eco-Santé* » de la MSH, un « *tiers-lieu* » pour favoriser interconnaissance et rapprochements entre chercheurs (...) pour comprendre la complexité des questions socio-environnementales et des défis des transitions »<sup>139</sup>. L'OMEES souhaite s'appuyer sur l'approche « *One Health* », afin de favoriser une stratégie croisant les « *expertises de la recherche et de l'ingénierie territoriale et la création de savoir* » tout en développant « *de nouvelles gouvernance* »<sup>140</sup>. *One Health*, « *une seule santé* »<sup>141</sup> est une manière d'aborder les santé humaine, environnementale et animale de manière systémiques et interdépendantes, permettant de trouver des solutions face aux différentes crises. Cet observatoire a été créé par les 3M et la Ville de Montpellier. Certains membres du groupe de portage intègrent ces initiatives métropolitaines, qui permettent un échange d'expériences et de savoirs sur la structuration du dialogue entre politiques publiques, démocratie participative et enjeux sanitaires et environnementaux liés au moustique tigre.

L'équipe de portage qui a répondu à l'AAP Blanc est composée de Pascale Moity-Maizi (professeure en socio-anthropologie à l'Institut Agro, UMR SENS, Montpellier), Robert Brac de la Perrière (membre du groupe de travail *Syndémie*, dans l'association Sciences citoyennes), Camille Besombes (post-doctorante en médecine et épidémiologie à Sciences Po / Medialab) et Christophe Boëte (chercheur en écologie évolutive et entomologie médicale à l'IRD / ISEM). L'organisation du CC est associée à un ensemble de problématiques de recherches à l'origine de la réponse à l'appel à projet. Le premier questionnaire énoncé dans le formulaire de réponse<sup>142</sup>, concerne l'impact du dispositif sur les décisions politiques en termes de prévention des risques vectoriels. Par exemple, il s'agira d'analyser le rôle des panels citoyens dans l'élaboration et l'évaluation des mesures de lutte contre les vecteurs à l'échelle de leur commune. Un autre objectif est d'étudier la pertinence et la robustesse des avis émis par ces panels citoyens, notamment en matière de hiérarchisation des priorités et d'évaluation coût-bénéfice des actions proposées à leurs élus. En sciences sociales, le projet prévoit une analyse des modalités d'intégration des préoccupations socié-

---

139 Site Web, MSH-SUD, Rubrique : Plateau ecosanté, [Consulté le 28/08/2025], En ligne : <https://www.mshsud.org/sciences-societe/plateau-ecosante>

140 GOMIS, David, *OMEES vers une institutionnalisation politique et territoriale de l'approche One Health*, Non daté [Consulté le 28/08/2025] <https://www.umontpellier.fr/wp-content/uploads/2024/12/15-David-Gomis.pdf>

141 INRAE, *One Health*, « *une seule santé* », Non daté, [Consulté le 28/08/2025] En ligne <https://www.inrae.fr/alimentation-sante-globale/one-health-seule-sante>

142 CONCISE, Document interne, Présentation de la question de recherche / problématique,, Formulaire de réponse à l'AAP à projets blanc MSH SUD 2023, p. 14

tales actuelles dans les dispositifs de décisions des collectivités locales ou de la 3M. Cela est complété par une analyse de l'appréhension des défis écologique et climatiques dans une approche « *One Health* » ainsi que la construction d'« *une pensée syndémique et systémique au sein d'un Conseil citoyen* »<sup>143</sup>. La délibération est aussi un l'objet d'analyse spécifique. L'analyse en sciences sociales vise à comprendre comment s'opère l'inclusion de savoirs profanes absents des circuits institutionnels classiques, et comment s'hybrident les connaissances citoyennes et scientifiques pour formuler des avis et propositions adaptées aux réalités locales, et destinées aux politiques publiques. Le projet étudie plus globalement l'impact du dispositif sur l'élaboration d'une politique de santé locale appliquée localement au moustique tigre. La constitution d'une équipe scientifique composée de partenaires extérieurs, sollicités pour leur expertise et leur intérêt pour le projet, sans en être les porteurs directs est une spécificité liée au contexte de recherche. Elle est composée d'Angélique Chassy (MCF en sciences économiques, EM Normandie / METIS, LC2S), Philippe Bance (professeur émérite en économie, Université des Antilles / LC2S), Jean-Noël Bacro (professeur de statistiques, Université de Montpellier / IMAG), Muriel Figuière (directrice de recherche en sociologie, CIRAD / MOISA), Claire Lajaunie (ingénieure en droit de l'environnement, INSERM / LPED), et Fabien Piasecki (membre du groupe Syndémie, Sciences citoyennes). Ensemble ils apportent un soutien à l'équipe de portage pour réfléchir à la mise en œuvre du CC et aux enjeux scientifiques associés au projet CONCISE.

Bien que le groupe de portage soit à l'origine de la création du CC, il n'en est cependant pas le commanditaire officiel. La question de l'identité du (ou des) commanditaire(s) constitue d'ailleurs un axe de réflexion à part entière dans le cadre de CONCISE puisque l'un de ses objectifs est notamment d'explorer si une collectivité territoriale, telle qu'une commune, peut assumer ce rôle à l'échelle locale. Il est, de plus, étroitement associé à l'instance organisatrice (la MSH-Sud) ainsi qu'au COPIL, qu'il a contribué à mettre en place. L'indépendance prévue entre commanditaire, instance organisatrice et le COPIL constitue le premier point d'adaptation au cadre de la Convention Citoyenne à échelle nationale et le franchissement d'une « *ligne rouge* »<sup>144</sup>. Dans le cadre du projet CONCISE, la MSH-Sud assure en partie le rôle

---

143 MOITY-MAIZI, Pascale Moity-Maizi

144 Sciences Citoyennes et Démocratie Ouverte, *Pour des conventions citoyennes Les principes et lignes rouges*, Non daté. [Consulté le 16/08/2025] En ligne : <https://pourdesconventionscitoyennes.org/principes-et-lignes-rouges>

de l'instance organisatrice. En assurant un soutien financier et matériel à la tenue des sessions du CC, elle devient partie prenante du projet. Grâce à sa position reconnue comme un lieu « *d'équité et de confiance* »<sup>145</sup> la MSH-SUD contribue aussi à instaurer un cadre de coopération entre les membres du projet. Bien que la MSH-Sud ne soit pas une structure spécialisée dans l'organisation de dispositifs délibératifs, elle propose un cadre qui permet l'expérimentation CONCISE. Elle réalise également un suivi scientifique des problématiques de recherche, ce qui, bien-sûr, n'est pas prévu par le protocole des Conventions Citoyennes. Ses retours permettent au groupe de portage de mieux équilibrer les impératifs liés à la recherche et à l'organisation concrète du CC. La MSH-Sud soutient également les missions de communication du projet, ainsi que les ajustements nécessaires à mesure que celui-ci évolue. Elle offre donc un soutien à la fois opérationnel, financier et méthodologique, en accompagnant les chercheur·euses dans la réalisation des objectifs liés à l'appel à projet.

Par ailleurs, en plus de l'indépendance de l'instance organisatrice et des commanditaires, le protocole des Conventions Citoyennes prévoit la désignation de garant·es indépendant·es, chargé·es d'assurer l'impartialité du processus. Ces garant·es, nommé·es par l'instance organisatrice garantissent ainsi l'intégrité du dispositif (de ses étapes, des contenus des interactions, des résultats et avis émis par les différents acteurs engagés dans le projet). Toutefois, dans le cas de CONCISE, les garant·es ont été désigné·es non pas par l'instance organisatrice mais directement par les porteur·euses du projet, ce qui constitue une adaptation liée au contexte de recherche expérimentale. Il s'agit de Marie-Angèle Hermitte, docteure en droit, directrice de recherche au CNRS, d'études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales aujourd'hui en retraite, (intervenant dans de nombreux comités d'organisation ou de pilotage de conférences de citoyens et Conventions Citoyennes<sup>146</sup>) et Mathieu Sanchez, citoyen tiré au sort pour la CCC puis garant de Conventions Citoyennes multiples<sup>147</sup> ( intervenant, aujourd'hui, comme référent ou conseiller sur les su-

---

145 MSH-SUD, Projet Scientifique, [https://www.mshsud.org/msh-sud/projet\\_scientifique/](https://www.mshsud.org/msh-sud/projet_scientifique/)

146 M.-A. Hermitte a aussi participé au « Comité de pilotage de la conférence de citoyens sur le changement climatique (2002), Comité d'évaluation d'une conférence de parties prenantes sur les vignes transgéniques de Colmar organisée par P-B.Joly à l'INRA (2003), Comité organisé par P-B.Joly sur les nanotechnologies de Grenoble (2005) Comité de pilotage de la conférence sur les ondes électromagnétiques (2009) Présidente du comité de pilotage de Cigeo (2013-2014) A participé au comité de pilotage de la conférence sur l'économie avant de démissionner (2017) BRAC DE LA PERRIERE, Robert, A., commentaire sur une version antérieure du document.

147 Nicolas et William, Podcast-démoPratiques, #15 *Matthieu Sanchez : De citoyen participant à garant de conventions citoyennes*, 2023, [Consulté le 15/08/2025] En ligne : <https://podcastdemopratiques.wordpress.com/2023/11/26/15-matthieu-sanchez-de-citoyen-participant-a-garant-de-conventions-citoyennes>

jets de démocratie participative à de nombreuses occasions<sup>148</sup>). Tous·tes deux disposent d'une expérience et d'une expertise reconnue dans la mise en œuvre de Conventions Citoyennes. Leur mission consiste à veiller au respect des principes d'équité, d'éthique et d'indépendance tout au long du processus.

Selon le protocole des Conventions Citoyennes, l'instance organisatrice nomme les membres du COPIL, « *constitué de spécialistes de disciplines et de positions variées, établit en amont un plan de formation détaillé, contradictoire et pluriel* »<sup>149</sup>(Sciences Citoyennes 2021, principe 6, p. 3). Il a également pour mission de déterminer la question posée aux citoyens et aux experts (principe 1, Sciences Citoyennes 2021, p. 3). Celle-ci doit relever de l'intérêt général, être formulée de manière claire et accessible, et permettre l'expression de points de vue suffisamment diversifiés et argumentés, condition nécessaire pour garantir une délibération citoyenne éclairée. Le COPIL doit aussi assurer une coordination efficace avec les animateur·ices professionnel·les et une articulation avec les tiers impliqué·es (responsables politiques, chercheur·euses, observateur·ices). D'après un entretien avec Marie-Angèle Hermitte<sup>150</sup>, dans lequel elle revient sur ses expériences de démocratie participative dans le cadre des conférences citoyennes (Cigéo, OEM, OGM, déchets nucléaires), elle souligne plusieurs points essentiels à intégrer dans la méthodologie du projet CONCISE. Selon elle, la composition du COPIL doit être suffisamment pluraliste pour construire une formation pertinente des citoyens. Avoir des expert·es aux avis divergents permet de mettre en lumière les objets d'incertitude et de débat qui doivent être abordés durant la formation. Il est également indispensable d'avoir à la fois des spécialistes du sujet traité et des procédures de débat. Une composition déséquilibrée peut nuire à l'exposition équitable des différents points de vue. Dans un article relatant son expérience à Cigéo<sup>151</sup>, Marie-Angèle Hermitte alerte aussi sur les conflits d'intérêts susceptibles de survenir au sein du COPIL. Elle défend ainsi la nécessité d'une séparation claire entre les membres du COPIL et les expert·es sollicité·es. Un·e spécialiste siégeant au COPIL ne doit en aucun cas

---

148 Mathieu Sanchez a aussi été « garant de la convention citoyenne étudiante organisée par l'IESF sur le développement de l'utilisation de l'hydrogène (2023), conseiller de la convention citoyenne du groupe VYV (2024), parrain et référent de la convention citoyenne étudiante de l'UPEC/ IEP (depuis 2021), depuis 4 ans intervenant auprès de l'ambassade des Pays Bas sur le sujet de la participation citoyenne, nombreuses interventions dans différentes universités ou grandes écoles (ENS, Sorbonne, Nanterre, Bordeaux...), intervenant auprès de la fédération des centres sociaux. BRAC DE LA PERRIERE, Robert, A., commentaire sur une version antérieure du document.

149 Science Citoyenne, 2021, *op. cit.* (p. 29)

150 Document interne, Sciences Citoyennes, Entretien avec Marie-Angèle Hermitte, 13 juin 2018.

151 CONCISE, Document interne, M-A. Hermitte, *Débats publics et nucléaire L'expérience de la Conférence de citoyens sur la gestion des déchets nucléaires dans le cadre du projet Cigéo*, 2015

intervenir dans la transmission de savoirs experts au panel citoyen lorsque celui-ci sera formé. Elle recommande donc l'instauration de règles strictes concernant la sélection des expert·es pour l'étape de formation et de débat afin de prévenir tout conflit d'intérêt et de permettre l'organisation de débats contradictoires. Il apparaît essentiel de réfléchir aux conflits potentiels, de les anticiper et de les rendre visibles pour limiter toute forme de manipulation ou d'influence sur le processus. Dans le projet CONCISE, les expert·es extérieur·es qui constituent le COPIL sont censés ne pas former ni assurer la fonction de garant·e lors des étapes de formation citoyenne.

La sélection des membres du COPIL a été assurée par les porteuses du projet. Dans le compte rendu de la réunion du 23 octobre 2024<sup>152</sup>, une structure resserrée est évoquée, ainsi que les missions attribuées à celui-ci, conformément au modèle de la Convention Citoyenne. Il est noté dans le compte rendu des profils susceptibles de composer l'instance stratégique. Des représentant·es de l'ARS Occitanie, de la Métropole, de mais aussi des expert·es « *technophiles* », d'autres plus sensibles aux approches participatives et des membres du projet non impliqués dans la formation sont mentionnés. L'ARS (Agence Régionale de Santé) est un établissement public à caractère administratif (EPA). Bien qu'elle soit placée sous la tutelle des ministères chargés des Affaires Sociales et de la Santé, l'agence dispose d'une autonomie financière et morale. Créée en 2010, sa mission principale est de coordonner la mise en œuvre des politiques de santé, tant sur les aspects financiers que logistiques. Elle joue également un rôle important en matière de prévention des risques sanitaires et de communication entre les différents acteur·ices du domaine de la santé. Depuis le Décret du 29 mars 2019<sup>153</sup>, la prévention contre les risques de maladie vectorielle liées aux moustiques est confiée à L'ARS. Elle réalise donc les enquêtes entomologique, épidémiologique et les interventions par traitement chimique. En Occitanie, l'ARS confie la démoustication à une entreprise privée spécialisée *Altopictus*<sup>154</sup>. L'Entente Interdépartementale de Démoustication du littoral méditerranéen<sup>155</sup> (EID-med), est créée en 1959, à l'initiative des départements de l'Hérault, du Gard,

---

152 CONCISE, Document interne partagé par Camille Besombes, Projet CONCISE, 2024

153 Décret n° 2019-258 du 29 mars 2019 relatif à la prévention des maladies vectorielles, [Consulté le 25/07/2025] En ligne : [https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000038318199?nor=ECOM1830224A&page=1&pageSize=10&query=%7B%28%40ALL%5Bt%22%5D%29%7D&tab\\_selection=jorf&typePagination=ARTICLE](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000038318199?nor=ECOM1830224A&page=1&pageSize=10&query=%7B%28%40ALL%5Bt%22%5D%29%7D&tab_selection=jorf&typePagination=ARTICLE)

154 Site Web, <https://www.altopictus.fr>, [Consulté le 26/06/2025] En ligne :

155 Site Entente Interdépartementale pour la Démoustication du littoral, méditerranéen (EID-Med), [Consulté le 26/06/2025] En ligne : <https://www.eid-med.org>

et des Bouches-du-Rhône. Elle mène des actions de prévention des risques sanitaires à travers des diagnostics et des traitements dans les zones à risque. L'établissement dispose de deux budgets distincts : l'un dédié aux opérations de démoustication et l'autre à la gestion des zones naturelles. Son périmètre d'action est défini par arrêté préfectoral, en fonction des communes et départements financeurs.

La première réunion du COPIL du 24 janvier 2025, se tenant à la MSH-Sud, réunit donc (en partie en visio-conférence) des personnes représentant ces organismes et « *susceptibles d'être compétentes pour fournir de l'information ou suivre le projet CONCISE dans ses différentes étapes* »<sup>156</sup>. Isabelle Estève-Moussion, ingénieure d'études sanitaires (IES) à l'ARS. Elle est « *Référente régionale pour la Lutte anti vectorielle dans la région Occitanie* »<sup>157</sup>, d'après son compte LinkedIn. Karine Soulé est directrice technique à l'EID. Didier Fontenille, directeur de recherche en entomologie, à l'IRD et membre du Défi-clés RIVOC, est un expert des questions de transmission vectorielle de maladies infectieuses. David Gomis chargé de mission pour l'OMEES. Il est également membre du groupe « *Écologie de la santé* »<sup>158</sup> à la 3M. Robert Brac de la Perrière, Pascale Moity-Maizi, Camille Besombes, Christophe Boëte, Phillippe Bance, Muriel Figuié, Claire Lajaunie et Fabien Piasecki, membres du projet sont aussi présent·es. Le COPIL du projet CONCISE s'est réuni pour la première fois le 24 janvier 2025, entre 14h30 et 16h30, sur le campus universitaire Saint-Charles, dans les locaux de la MSH. Deux participant·es dans cette réunion signalent cependant leur position ambiguë en raison de leurs « *double casquettes* » ou d'une position « *à la fois juge et partie* ». L'un occupe en effet un poste au sein de la 3M, en plus de sa participation au groupe de recherche « *Ecologie et Santé* ». L'autre est dans l'association Sciences citoyennes qui à l'origine du projet, ce qui peut également être perçu comme un conflit d'intérêts. La résolution de ces conflits d'intérêts est permise par le garant qui rassure les membres présent·es. En effet, l'échelle de l'expérimentalement rend inévitable leur apparition par rapport aux critères nationaux . Il invite chacun·e à s'investir dans une expérience scientifique et citoyenne plutôt qu'à intervenir au titre de, ou pour orienter les réflexions en faveur de, sa structure.

---

156 MOITY-maizi, Pascale, Commentaire de document.

157 LinkedIn, Isabelle ESTEVE-MOUSSION, A propos, [Consulté le 14/07/2025] En ligne : <https://fr.linkedin.com/in/isabelle-esteve-moussion-29466014a>

158 Métropole de Montpellier, Le 25 octobre 2023, *Une convention de partenariat "Écologie de la santé" 2023-2030*, [Consulté le 23/08/2025] En ligne : <https://www.montpellier.fr/actions/competences/environnement-biodiversite/ecologie-de-la-sante>

Concernant la composition du panel, le projet CONCISE suit les principes établis dans les Conventions Citoyennes et les indicateurs d'une participation effective. La sélection repose sur le hasard (tirage au sort) et doit viser une diversité en genre, âge, catégorie socioprofessionnelle, niveau d'éducation et localisation géographique. Le protocole prévoit que le COPIL puisse ajuster cette composition afin d'assurer une représentativité effective de la population. En cas de conflit d'intérêt, une exclusion est appliquée. Plusieurs modalités de recrutement existent, comme le recours à des prestataires spécialisés ou l'appui de collectivités ayant déjà organisé de telles démarches. Dans le projet CONCISE, cependant, le tirage au sort sur les listes électorales a été réalisé directement par les porteur·euses du projet, ce qui constitue un point particulier d'expérimentation, faisant l'objet d'un développement spécifique deuxième sous-partie. Dans le prolongement des recommandations formulées par Marie-Angèle Hermitte et des principes énoncés par SC (Principe 5, p. 3 2021), il a été décidé de ne pas proposer de rémunération pour la participation citoyenne, afin d'éviter que la motivation principale repose sur des considérations financières. En revanche, cent euros d'indemnisation par jour sont prévus en plus du remboursement des frais de déplacement et de garde<sup>159</sup>.

Enfin, Sophie Maisondieu, psychosociologue et économiste, est recrutée comme facilitatrice pour les séances du CC. Guerra (2009), décrit la psychosociologie comme la science dont « *le projet (...) est d'interroger la forme de la construction de la réalité sociale (notamment dans ses formes organisées) et les processus qui en sont à la base.* »<sup>160</sup>. Ainsi, la psychosociologie, en tant que champ des sciences humaines, interroge les effets des dynamiques sociales sur les comportements individuels et collectifs dans des contextes organisés de production d'action ou de savoir. Elle est directrice de *LM Intervention* avec Jamal Lamrani, structure qui a pour objectif « *d'accompagner les organisations dans les transformations qu'elles traversent en créant les conditions qui les facilitent* »<sup>161</sup>. Elle garantit l'animation, la modération et le suivi du groupe dans la formulation des recommandations tout en étant garante du lien entre le panel et les intervenant·es du dispositif.

---

159 Budget, Document interne, CONCISE, Formulaire de réponse à l'AAP à projets blanc MSH SUD 2023

160 GUERRA, Giovanni, 2009. *De quoi parlons-nous quand nous parlons de psychosociologie ?* Connexions, 2009/2 n° 92, p. 29-37. DOI : 10.3917/cnx.092.0029. [Consulté le 26/08/2025] En ligne : <https://shs.cairn.info/revue-connexions-2009-2-page-29?lang=fr>.

161 Site web de LM intervention, Rubrique : *notre vocation*, [Consulté le 28/08/2025] En ligne : <https://lmintervention.fr/?notre-vocation>

Pour garantir une participation effective à l'élaboration des politiques publiques locales en matière de gestion des risques liés aux maladies vectorielles, les membres et le groupe de portage du projet CONCISE mobilisent des expert·es scientifiques ainsi que des représentant·es d'institutions politiques et sanitaires afin de constituer le comité de pilotage (COPIL). Cette démarche est rendue possible grâce à l'intégration au groupe « *Écologie Santé* », qui permet d'anticiper le projet et de tisser les liens nécessaires à sa mise en œuvre. Le contexte d'expérimentation et l'échelle locale imposent un certain nombre d'adaptations, nécessitant parfois de dépasser certaines « *lignes rouges* » du cadre initial de la Convention Citoyenne. L'ensemble des points de vue scientifiques, transmis à travers les membres du groupe de portage et les recherches, ainsi que l'expertise en politique sanitaire et environnementale apportée par la présence de l'ARS et de l'EID au sein du COPIL, doit permettre de définir le mandat et le contenu de la formation. Cette formation vise à donner aux citoyen·nes les moyens de formuler des recommandations éclairées.

## **II.B Le tirage au sort et la mobilisation de compétences spécifiques.**

Concernant le choix des citoyen·nes qui composent le futur panel citoyen, les porteurs du projet CONCISE ont suivi le modèle des Conventions Citoyennes en réalisant un tirage au sort sur une population (ici communale). Il est précisé qu'« *une sélection est effectuée afin de choisir un groupe représentatif de la diversité des habitant.e.s du territoire* »<sup>162</sup>(Document interne, Fiche RIVOC p. 3). Le choix des listes électorales est associé à un « *principe radical d'égalité* »<sup>163</sup> d'après Julien Talpin (2019)<sup>164</sup>. La représentativité statistique de l'échantillon, selon l'auteur, est garante de la possibilité de généraliser les résultats au reste de la population. Comme le rappelle Amélie Flamand (2011)<sup>165</sup>, le tirage au sort vise à mobiliser des personnes sans lien d'intérêt apparent avec le sujet, et/ou issues d'un contexte peu favorable à la participation à la vie politique locale. Il permet ainsi d'éviter le biais de constituer un panel entièrement composé de personnes ayant déjà une opinion arrêtée ou étant déjà enclines à participer aux po-

---

162 Document interne, CONCISE, Fiche de demande appel à projets innovants défi clé RIVOC automne 2023

163 TALPIN, Julien, 2019. Le tirage au sort démocratise-t-il la démocratie ? Ou comment la démocratie délibérative a dépolitisé une proposition radicale. *Participations*, 2019/HS Hors Série, p. 453-473. DOI : 10.3917/parti.hs01.0453. [Consulté le 05/07/2025] En ligne : <https://shs.cairn.info/revue-participations-2019-HS-page-453?lang=fr>.

164 TALPIN, Julien, 2019. *op. cit* (p. 48)

165 FLAMAND, Amélie. 4. *La fabrique d'un public régional . La démocratie participative au-delà de la proximité*, 2011 édité par Yves Sintomer et Julien Talpin, Presses universitaires de Rennes, [Consulté le 18/08/2025] En ligne : <https://books.openedition.org/pur/24505>

litiques publiques. Pour l'auteure, le tirage au sort permet de refléter une diversité tout en tenant compte des disparités sociales (genre, lieu de vie, âge, etc.). Il traduit la conviction forte des porteur·euse·s de projet : chaque personne détient les capacités individuelles nécessaires pour prendre des décisions collectives, à l'issue d'un processus de délibération. Le projet CONCISE intègre ces principes théoriques comme socle de l'expérimentation comme en témoignent les énoncés qui guident sa réalisation : « *les citoyen·nes doivent participer à l'élaboration des politiques publiques. Tout le monde peut participer au bien commun.* »<sup>166</sup>.

Cependant lors de la réunion du 24 janvier 2025<sup>167</sup>, les discussions avec le COPIL concernant le tirage au sort aboutissent à la conclusion que l'utilisation des listes électorales auxquelles les mairies sollicitées ont donné accès ne fournira en fait que des informations limitées, telles que le genre administratif, l'âge et le statut matrimonial des femmes. De plus, tous·tes les habitant·es ne sont pas inscrit·es sur les listes électorales et certain·es des inscrit·es ne sont plus nécessairement résident·es de la commune, ce qui constitue un risque de ne pas pouvoir joindre toutes les personnes tirées au sort. Par ailleurs, la « *réserve citoyenne* », composée d'habitant·es déjà impliqué·es dans des dispositifs citoyens à Prades-le-Lez par exemple, a été écartée d'emblée car elle risque de générer un biais social (ce sont principalement des hommes âgés qui forment cette réserve). Le tirage au sort sur listes électorales est donc jugé « *imparfait* »<sup>168</sup> par le COPIL. Il ne permet pas à lui seul de garantir statistiquement une représentativité socioprofessionnelle de la population des trois communes sollicitées, du fait des informations limitées ou biaisées des listes électorales disponibles mais aussi du fait de la taille très réduite de l'échantillon. Comme le souligne Talpin (2019)<sup>169</sup>, la représentativité statistique est souvent mise de côté au profit d'une diversité sociodémographique. Néanmoins, ce processus du tirage au sort doit permettre un équilibre en termes de genre et d'âge. Enfin, une volonté explicite d'intégrer différents niveaux de vulnérabilité sociale a été exprimée par certaines municipalités ce qui témoigne de l'attention portée à la difficile représentativité de la diversité sociale. En plus du tirage au sort, un autre mode de communication a donc ensuite été envisagé avec des organisations accueillant des populations précaires et souvent absentes des listes électorales.

---

166 Site web CONCISE, version depuis le 1<sup>er</sup> mai 2025, [www.mshsud.org/projets/concise](http://www.mshsud.org/projets/concise)

167 ANNEXE\_2\_24\_01\_2025\_Présentation\_CONCISE

168 ANNEXE\_3\_24\_01\_2025\_COPIL\_1\_CONCISE, p. 1

169 TALPIN, Julien, 2019. *op. cit* (p. 48)

Par conséquent, un mode de communication parallèle est envisagée avec des organisations accueillant des populations précaires.

Le tirage au sort a été réalisé à partir des listes électorales des trois communes partenaires : Murviel-lès-Montpellier, Prades-le-Lez et Villeneuve-lès-Maguelone. Chaque inscrit·e<sup>170</sup> a été numéroté·e, puis, Jean-Noël Bacro, statisticien associé au projet, a sélectionné aléatoirement un nombre de numéros (variant selon chaque ville), tout en respectant un équilibre démographique selon les communes (diversement peuplées). Sont ainsi tirés au sort : 95 numéros à Murviel-lès-Montpellier, 145 numéros à Prades-le-Lez, 195 numéros à Villeneuve-lès-Maguelone. Une analyse statistique permet de formuler un « *attendu théorique* » (Tableau 1). Les numéros tirés ont été transmis aux municipalités, qui ont ensuite identifié les noms des personnes concernées et transmis leurs coordonnées à l'équipe chargée de contacter les tiré·es au sort. Ces personnes ont ensuite été contactées par courrier avec pour consigne de répondre par mail aux porteurs du projet CONCISE afin d'exprimer leur consentement à faire partie de ce futur CC. L'équipe de portage n'étant pas opérationnellement dotée des moyens professionnels, l'inscription des coordonnées en lien avec un numéro de tirage au sort puis la distribution des courriers sur papiers aux individus ont été particulièrement chronophages et ont fait appel à mon appui.

Tableau 1 : Répartition théorique des réponses (« attendu théorique »), par genre et âges, en fonction des communes, réalisé par Jean-Noël Bacro ( statisticien), à partir de leur données statistique

	Hommes			Femmes			Totaux
	15-24 ans	25-54 ans	55 ans +	15-24 ans	25-54 ans	55 ans+	
Murviel-lès-Montpellier	0	1	0	0	1	1	3
Prades-le-Lez	0	2	1	1	2	1	7
Villeneuve-les-Maguelone	1	2	1	1	2	1	8
<b>Totaux</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>18</b>

<sup>170</sup> Les taux d'inscrit·es sur la liste électorale par rapport au nombre d'habitant·es sont de 80 % pour Murviel-lès-Montpellier, 70,9 % pour Prades-le-Lez et 68,7 % pour Villeneuve-les-Maguelone. Les envois de lettres ont donc touché 4,7 % de la population de Murviel-lès-Montpellier, 2,2 % de la population de Prades-le-Lez et 1,8 % de la population de Villeneuve-les-Maguelone. (INSEE, 2024, Dossier Complet, Murviels-lès-Montpellier, Prades-le-les, Villeneuve-les-Maguelone. [Consulté en ligne 03/05/2025] En ligne : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-34179>)

Le bilan<sup>171</sup> est transmis aux équipes de portage et de recherche. Le taux de réponse varie en fonction des localités : pour Murviel-lès-Montpellier il est de 7,4 % ; Prades-le-Lez de 6,2 % et à Villeneuve-les-Maguelone, il est de 6 %. Notons que 2 femmes ne sont pas comptabilisées dans ces calculs parce qu'on ne connaît pas leur localisation ni leur âge. Les taux de réponse se sont donc avérés très faibles. Concernant le taux de réponses positives (« *Oui* » ou « *Oui mais* »<sup>172</sup>), à Murviel-lès-Montpellier, il est de 3,16 % (uniquement des femmes) ; à Prades-le-Lez de 1,38 % (0,69 % femmes, 0,69 % hommes) et à Villeneuve-les-Maguelone de 1,02 % (0,51 % femmes, 0,51 % hommes). Ce résultat fait échos aux résultats décrits par Talpin (2019)<sup>173</sup> qui mentionne un taux de réponse autour de 2 % quand il n'y a pas de rémunération (et 10 % dans le cas contraire) (p. 461). Dans le cas du tirage au sort décrit par Flamand (2011) un taux de réponse de 1 %<sup>174</sup> est atteint, malgré le recours à une entreprise privée et à la technique du *phoning*<sup>175</sup>.

Illustration 2<sup>176</sup> : Graphique de répartition des réponses (oui et oui mais) comparé à « l'attendu théorique »

Parmi les réponses au courrier envoyé, on constate des réticences majoritairement liées à la disponibilité (40%). Le format proposé avec des séances de formation réparties sur cinq samedi et sur la période mai-juin, demande aussi beaucoup d'implication qui freinent les motivations. La disponibilité sur l'ensemble du processus a été évoquée explicitement par 10 personnes (« *OUI mais* », « *NON mais* », « *NON stricts* »<sup>177</sup>). Quatre (4) personnes restent plus vagues sur leurs disponibilités, évoquant des voyages sur une partie du processus ou les conséquences contraignantes de la participation pour leur famille. De plus, on constate une disparité des réponses entre les communes : le taux de réponse est plus élevé à Murviel-

---

171 ANNEXE\_A\_Bilan\_tirage\_au\_sort

172 ANNEXE\_A\_Bilan tiragee au sort « Sont considérés comme OUI Stricts : les validations de présence pour l'ensemble du processus. Sont considérés comme OUI Mais : les validations de présence pour une partie du processus »

173 TALPIN, Julien, 2019. *op. cit* (p. 48)

174 FLAMAND, Amélie, 2011 *Op. cit* (p. 48)

175 Trad. Démarchage téléphonique. Technique qui consiste à joindre chaque personne par appels téléphoniques.

176 ANNEXE\_A\_Bilan\_tirage\_au\_sort

177 ANNEXE\_A\_Bilan tiragee au sort, NON Stricts : Les refus sans justification. Les refus motivés par des contraintes de longue durée (santé, voyage de plus de six mois à l'étranger, autres impératifs de vie). Les cas où la justification ne permet pas de proposer une solution pour transformer le "Non" en "Oui". Sont considérés comme NON Mais : les justifications de refus pour des raisons temporaires (voyage temporaire, indisponibilités ponctuelles). Les refus ayant entraîné une proposition par l'équipe. Les justifications comportant une nuance ("certaines dates", "non" en raison d'une disponibilité partielle).

lès-Montpellier et Prades-le-Lez qu'à Villeneuve. Or, ces deux communes ont déjà mis en place des initiatives citoyennes de prévention des risques de maladies vectorielles liées aux moustiques, ce qui peut expliquer un taux de participation et réponses positives légèrement supérieur. L'idéal du tirage au sort, en tant que modalité unique de recrutement, n'a donc pas suffi à garantir un taux de participation satisfaisant. Il a dû être complété par une recherche de volontaires afin de répondre à l'exigence d'un effectif minimal nécessaire à la tenue du CC. Les porteur·euses du projet, n'étant pas spécialisé·es en communication conviennent alors de structurer leur approche pour atteindre des citoyens. A leur demande, je prépare un document proposant des outils de communication<sup>178</sup> adaptés. Pour réaliser ce document, j'ai repris les réflexions et les outils qui permettent de réaliser un plan de communication en prenant appui sur mes enseignements universitaires. Le document est conçu comme une aide méthodologique appropriable par les membres du groupe de portage pour construire un plan de communication. Je réalise aussi une étude des stratégies de communication des mairies<sup>179</sup>. Pour cela, j'ai observé les sites officiels des communes ainsi que leurs pages Facebook. Je réalise aussi une analyse de l'accessibilité du site web qui présente et fait connaître le projet CONCISE en m'appuyant sur le retour de mes proches et sur mes propres impressions.

## **II.C Pragmatisme et acceptation des résultats.**

Le mois de mars est marqué par la formation d'une équipe de communication (Robert Brac de la Perrière, Fabien Piasecki, Agathe [alternantes]) en vue de « *donner une atmosphère, un intérêt dans la population* »<sup>180</sup> pour favoriser la mobilisation. Plusieurs stratégies sont envisagées : conférence de presse, utilisation des réseaux sociaux, vidéos courtes, mobilisation de relais associatifs et ciblage des médias locaux. Cependant, des tensions apparaissent entre l'idéal de représentativité du tirage au sort et les campagnes ciblées, jugées potentiellement biaisées, ce qui soulève des débats méthodologiques et pratiques. Pour les besoins de l'expérimentation, la campagne de communication est validée dès le 6 mars, par les membres du COPIL, du groupe de portage et par les garant·es. Cependant, des compétences spécifiques doivent être mobilisées dans l'urgence pour aboutir à un panel citoyen représentatif de la diversité des po-

---

178 ANNEXE\_C\_Outils\_communication\_concise

179 ANNEXE\_D\_Analyse\_communication\_communes

180 ANNEXE\_5\_05\_03\_2025\_Réunion\_communication,

pulations à l'échelle de trois communes. Les tâches de communication doivent donc être réparties en dehors du cadre prévu par le groupe de portage et demandent de solliciter les professionnel·les de la MSH-SUD. Ces modifications posent des contraintes de disponibilité pour le groupe de portage qui doit réadapter son rythme et son organisation. Le contexte de recherche imposent aux quatre porteur·euses de projet du superposer leurs charges professionnelles extérieures aux impératifs de réajustement conséquent aux résultats inattendus. Si l'implication des municipalités dans cette étape de communication est perçue comme un vecteurs d'engagement de la population par les porteur·euses du projet, une analyse de leurs pratiques montre un faible relais de l'appel à participation. Le recours accru aux médias est validé, tandis que la production d'une vidéo est jugée trop ambitieuse. Le format des séances du CC a lui aussi été remanié par l'équipe de portage avec l'objectif d'alléger la durée d'implication pour favoriser l'engagement des citoyens. Les cinq séances du CC sont réparties sur cinq jours : le vendredi 13 juin (séance 1), le samedi 14 juin (séances 2 et 3) et le samedi 28 juin (séances 4 et 5). Les deux semaines séparant les séances 3 et 4 doivent permettre au COPIL de constituer la dernière étape de formation.

D'autres solutions sont évoquées mais non priorisés telles que la « *technique boule de neige* »<sup>181</sup> en s'appuyant sur les personnes ayant répondu positivement parmi les tiré·es au sort (nommer désormais dans ce document : candidats au CC), ou encore la communication directe dans les marchés. Le langage scientifique dense et les formulations complexes sur le site internet de CONCISE, identifiés comme des freins, sont repris pour être simplifiés et clarifiés. Une première tâche de refonte du site m'est confiée, qui comprend un travail de simplification des formulations, de hiérarchisation des informations<sup>182</sup> et d'ajout des principes de CONCISE<sup>183</sup>. Les propositions de modifications sont ensuite envoyées à l'équipe de portage pour validation. Lors de la réunion du 19 mars, consacrée à la communication la question de la motivation des potentiels candidat·es est abordée « *Que pourrait être la carotte ?* »<sup>184</sup> pour orienter au mieux la campagne. Dans certains projets précédents, notamment évoqués par Marie-Angèle Hermitte et Robert Brac de la Perrière, un prestataire professionnel avait été sollicité pour réaliser le panel citoyen mais cette pratique a parfois conduit à des biais, notamment une tendance à recruter des « *panélistes consumma-*

---

181 ANNEXE\_6\_06\_03\_2025\_Réunion\_groupe\_de\_recherche

182 ANNEXE\_F\_Site\_CONCISE\_17\_04\_2025\_V9

183 ANNEXE\_12\_Mails\_envoyés\_Objet :\_Dernière\_ligne\_droite\_de\_la\_communication., p. 27 à 31

184 ANNEXE\_8\_19\_03\_2025\_Réunion\_communication, p. 20 et 21

teurs »<sup>185</sup>, aux habitudes différentes en matière de consultation publique, entraînant des difficultés dans le déroulement des conseils citoyens. Dans le projet CONCISE, et d'après le modèle de Convention Citoyenne, la rémunération ne doit pas constituer un motif d'attraction des citoyens. Mais Flamand (2011) apporte une réflexion différente : la rémunération peut « *apparaître comme un facteur déterminant pour permettre l'inclusion politique, (...) des classes populaires et des acteurs les plus éloignés de la chose publique, permettant de dépasser des mécanismes d'auto-censure très souvent à l'origine des processus d'éviction civique* ». <sup>186</sup> (p. 75 à 90).

Le mois d'avril permet de constituer le kit de communication qui comprend des visuels, un texte pour les réseaux sociaux, un communiqué de presse et un texte pour les mairies. Les principes de CONCISE sont intégrés à la page web au site. La réunion du 15 avril avec les chargées de communication et de site internet de la MSH-SUD permettent d'ajuster et d'affiner la stratégie de communication ainsi que les supports. Une affiche est réalisée par les chargées de communication MSH-Sud, avec pour objectif d'être visible dans un lieu neutre (boulangerie, commerce, ...). Il y a donc un travail qui est fait d'identification des aspects « *catchy* »<sup>187</sup> du projet, susceptibles d'intéresser le plus grand nombre de personnes. Ce sont notamment : la nuisance induite par les moustiques, le renouvellement de la démocratie sanitaire, après l'expérience du COVID, qui sont identifiés comme messages porteurs par la chargée de communication. La phrase d'accroche devant permettre l'entrée des volontaires dans le sujet à fait l'objet d'une attention particulière. La phrase « *Les moustiques menacent notre quotidien. Agissez dès maintenant pour protéger nos santés, en participant à un Conseil Citoyen !* » est remplacée au profit de « *Les moustiques sont là ! Les idées aussi... Participez au Conseil Citoyen pour protéger nos santés !* » pour préserver une approche « *One Health* » sans orienter les futurs candidats.

La stratégie s'oriente aussi vers une diversification des canaux pour atteindre un public large et diversifié en incluant les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn), la presse locale et les institutions (Mairie et MSH). Un fichier média a également été utilisé pour cibler certains publics, notamment les jeunes et les habi-

---

185 *Idem*,

186 FLAMAND, Amélie. 2011. *op. cit* (p. 48)

187 Mot utilisé par la chargée de communication de la MSH. Trad : Accrocheur.

ANNEXE\_12\_Mails\_envoyés\_Objet :\_Dernière\_ligne\_droite\_de\_la\_communication., p. 27 à 31

tant·es des quartiers prioritaires, en facilitant la prise de contact avec des associations locales. Une soixantaine d'associations ont été contactées par téléphone et une dizaine par e-mail. La mobilisation des mairies permet a la fois le relais des informations mais aussi permettrait de témoigner de manière anticipée leur volonté de prendre en compte les futures délibérations citoyennes. Enfin, les coordinateurs du projet CONCISE avec l'accord du COPIL, ont ouvert l'appel à candidatures citoyennes à l'ensemble de la Métropole. Cet élargissement géographique du recrutement de citoyens pose cependant la question, au sein du groupe de portage, de l'engagement des maires initialement sollicités si les recommandations n'émanent pas d'habitant·es directement issus de leur communes.

Je suis chargée ensuite du suivi des inscriptions des citoyens volontaires (faites via le formulaire en ligne). J'actualise un tableau sur la plateforme sécurisée Human-num mise à disposition par la MSH-Sud, pour garantir l'anonymat des volontaires. Par la suite, je transmets ce tableau de manière anonymisée par mails contenant un lien d'accès à un fichier sur un Google Drive, afin qu'il puisse être partagé sans risque de compromettre l'identité des panélistes. Cette étape s'avère indispensable, non seulement pour préserver leur vie privée, mais aussi pour prévenir toute tentative d'influence ou de pression extérieure susceptible de compromettre l'intégrité des délibérations à venir. Le 31 mai, les inscriptions sont clôturées et le bilan final, anonymisé, est transmis à l'ensemble des membres du projet.

Treize (13) personnes ont répondu favorablement au formulaire d'inscription. C'est un faible nombre qui déçoit les membres du projet au regard de l'investissement et des efforts de l'équipe de communication. D'autant que plus que parmi elles, une personne a été écartée en raison d'un conflit d'intérêts : co-fondatrice d'une start-up spécialisée dans la démoustication, i-elle ne pouvait intégrer le panel citoyen en raison de son implication directe sur la thématique traitée.

Tableau 2 : Répartition des réponses aux formulaires en fonction de l'âge et du genre

Villes	Homme				Femmes			
	18-25 ans	25-55 ans	55 ans +	Total	18-25 ans	25-55 ans	55+	Total
Villeneuve	1	0	2	3	1	0	1	2
Montpellier	1	0	4	5	0	1	1	2

Total	2	0	6	8	1	1	2	4
-------	---	---	---	---	---	---	---	---

L'analyse des résultats montre une inversion des proportions genrées entre les deux modes de recrutement : alors que les hommes représentaient 30 % des personnes tirées au sort, ils constituent maintenant 66 % des volontaires inscrit·es via la campagne d'appel à participation. La surreprésentation des personnes de plus de 55 ans, déjà notable dans le tirage au sort (42 %), s'intensifie également lors de cette campagne, atteignant 66 %. Lors de la réunion bilan du 3 juin, ces chiffres sont expliqués par le manque d'attractivité du sujet et la période pré-estivale particulièrement chargée. Les « *actifs, parents isolés, et non diplômés* »<sup>188</sup> sont considérés comme un public plus difficile à mobiliser. Le conflit d'intérêt est présenté lors de la réunion, les garant·es appuient la décision d'écarter la·e panéliste concerné·e et rappellent que « *la·e faire travailler dans le panel, ce n'est pas possible* »<sup>189</sup>. Plusieurs autres contraintes structurelles ont été identifiées pour expliquer le faible de taux de réponses. Le calendrier universitaire, notamment, a constitué un frein important à la participation étudiante. La période d'inscription et le démarrage des séances du CC ont coïncidé avec les examens de fin d'année. Par ailleurs, le format proposé, avec des séances organisées en soirée ou le week-end, a été perçu comme peu compatible avec les contraintes familiales. Une membre d'une association de femmes du quartier de la Mosson a ainsi souligné que les créneaux proposés empiétaient sur des temps dédiés à la vie familiale pour nombre de leurs adhérentes. Néanmoins, les personnes contactées ont exprimé un intérêt manifeste pour le sujet abordé et/ou pour la démarche participative en elle-même. Lors de la séance du Conseil, en présence d'Isabelle Touzard (maire de Murviels-lès-Montpellier), et à la suite de son excuse pour se rendre à la Festa-Fougasse, j'ai émis l'hypothèse que le déroulement de cet évènement sur la commune pouvait être incompatible avec la présence des habitant·es concernés.

Dans le cadre de cette analyse, une partie des canaux de communication mobilisés pour le recrutement ont été recensés afin de pouvoir être mis en relation avec les inscriptions. Pour ce faire, j'ai élaboré une frise chronologique croisant les actions de communication et les moments d'inscription. Lorsqu'un lien

188 ANNEXE\_13\_03\_06\_25\_Réunion\_Bilan, p. 32 à 42

189 *idem*

de causalité peut être raisonnablement établi, soit par des commentaires laissés dans les formulaires d'inscription, soit grâce aux informations fournies par l'équipe de portage, ce lien est signalé à l'aide d'un code couleur<sup>190</sup>. Cette mise en perspective permet de constater que les démarches en contact direct, notamment en face-à-face, ont constitué les méthodes de recrutement les plus efficaces. La prise de contact entre Robert Brac de La Perrière et le CCAS de Villeneuve-lès-Maguelone, survenue en parallèle du tirage au sort, semble avoir favorisé l'inscription d'un·e panéliste très tôt dans le recrutement. De même, un·e participant·e a mentionné son lien avec ATD Quart Monde, organisation sollicitée dès le mois d'avril. Le dialogue avec la Mission Locale et un·e personne accueilli·e au moment de la campagne a également conduit à l'engagement d'une personne de moins de 25 ans. Enfin, une table d'information installée dans le hall de l'université Paul Valéry sur le Campus Saint-Charles a permis l'inscription de deux personnes. Les autres canaux de communication mobilisés par les maires des communes concernées (formulaire d'inscription et publications sur leurs réseaux sociaux) ont suscité peu d'interactions<sup>191</sup>, ce qui rend difficile l'évaluation de leur impact réel sur les inscriptions<sup>192</sup>. Des relais de communication ont par ailleurs été proposés, notamment auprès d'associations étudiantes, bien qu'aucun effet direct sur les inscriptions ne puisse être démontré. Robert Brac de la Périère est également intervenu sur deux radios retenues pour leur audience locale. : Ici Hérault et Divergence Fm.

Lors de la réunion du 3 juin, bien qu'un échantillon de huit ou neuf personnes soit considéré comme « limite »<sup>193</sup> par la facilitatrice, elle insiste sur l'importance de « la diversité dans le groupe » qui définit un plancher à sept ou huit personnes. Un membre du groupe de portage souligne le manque de diversité, sans équilibre de genre et d'âge qui rentre en tension avec le critère de représentativité devant garantir la légitimité du panel. Cependant une certaine diversité est reconnue bien qu'un équilibre de représentation ne soit pas atteint. La composition d'un panel de 12 personnes est acceptée par les garant·es et la facilitatrice. Bien que la représentativité statistique ait été écartée dès la phase préparatoire du projet, la question du seuil de représentativité minimale est également adressée aux garant·es au fur et à mesure des désistements et de l'absence de confirmation de certain·es volontaires qui réduisent encore la taille du panel fi-

---

190 ANNEXE\_G\_Bilan\_de\_la\_campagne\_de\_communication, Concordance Communication inscription

191 mentions « j'aime », commentaires, partages

192 ANNEXE\_G\_Bilan\_de\_la\_campagne\_de\_communication, 31/05/2025

193 ANNEXE\_13\_03\_06\_25\_Réunion\_Bilan, p. 32 à 42

nal. Cinq désistements, surviennent après la confirmation des dates, la convocation des acteu·rices (maires, intervenant·es scientifiques, garants, facilitatrices) et la finalisation des aspect pratiques ( trajets, logements, repas) et dont un pendant les séances. Cela provoque « *une grosse tension pour les organisa-teur·rices* »<sup>194</sup>, modifiant le cadre de la décision prise en accord avec la facilitatrice et les garant·es quand à la composition du panel sans possibilité de modification du projet.

Tableau 4 : Composition du panel Final en fonction des communes, genres et ages.

Villes	Homme			Femmes		
	18-25 ans	55 ans +	Total	18-25 ans	55+	Total
Villeneuve	1	1	2	0	1	1
Montpellier	1	2	3	0	1	1
Total	2	6	<b>5</b>	0	2	<b>2</b>

Tableau 3 : Composition socio-économique du panel Final <sup>195</sup>

18-25 ans		55 ans +			
1	Étudiant·es journalisme	1	Retraité·e en situation de précarité	1	Administrateur·rices, actif dans associations
1	Recherche d'emplois	1	Retraité·e de l'enseignement	2	Retraité·es (Pas d'informations)

Les formulaires d'inscription ont également permis de recueillir des éléments qualitatifs sur les motivations des candidat·es (tableau 3, ci-dessous). Le champ lexicale de l'apprentissage est particulièrement mobilisé suivi de celui de l'environnement et de la santé.

Tableau 3 : Champs lexicaux présents dans les formulaires en fonction de du nombre de candidatures les comprenant. (sur 12 réponses)

Champ lexical	Nombre de candidature	Commentaires
Curiosité apprentissage	5	
Environnement	3	« apporter la voix de la biodiversité » <sup>196</sup> .

194 BRAC DE LA PERRIERE, Robert, A. Commentaire sur version antérieure du document

195 ANNEXE\_I\_transcription\_13001\_présentation\_tour\_de\_table, p. 98 à 105

196 ANNEXE\_G\_Bilan\_de\_la\_campagne\_de\_communication

Santé	3	un·e membre de réseau Santé-Précarité
Covid	2	
Sentiment d'être concerné·e	2	Expérience en habitat participatif
Action collective	2	« trouver des solutions », « agir » ou « participer »
Implication citoyenne	2	

La méthodologie de CONCISE, s'est donc heurtée de manière inattendue et non anticipée, à une réelle difficulté pour mobiliser la population à l'échelle locale. Les compétences en communication, assurées par les professionnel·les de la MSH et les membres du projet, ont du être mobilisé·es dans l'urgence. Il a été nécessaire de trouver un équilibre entre un discours attrayant pour la population tout en préservant un rigueur scientifique notamment dans la réécriture du site. Cette première articulation entre le monde académique et la société civile a ainsi nécessité un peu de liquide synovial<sup>197</sup>, pour permettre d'amorcer l'expérimentation. en mettant en œuvre rapidement un stratégie de communication ainsi que des adaptations, des arrangements méthodologiques. La légitimité du panel a émettre des recommandation généralisable ne repose pas uniquement sur la représentativité qu'il est capable de mobiliser. La « *qualité du jugement ou des opinions* »(Talpin, 2019, p. 464)<sup>198</sup> exprimés par les citoyen·nes eux-mêmes à l'issue du processus de recrutement et de leur formation en face à face avec des experts. Talpin expose l'effet transformateur de l'expérience délibérative, menant à une forme d'expertise qui distingue les participant·es du reste de la population. La délibération ne peut néanmoins se dérouler qu'après l'accès à des informations pertinentes et suffisantes. Le temps de formation prévu dans le cadre des conseils doit ainsi permettre aux panélistes d'élaborer des avis éclairés.

197 Liquide articulaire visqueux, qui réduit la friction à l'intérieur d'une articulation, <https://www.cnrtl.fr/definition/synovie>

198 TALPIN, Julien, 2019. *op. cit.* (p. 48)



### **III. La « qualité de la délibération » et le lien entre le groupe et le dispositif.**

L'information des citoyen·nes est un enjeu majeur, comme l'ont mentionné Vaillancourt (2016) et Fraisse (2018), dans les processus de coconstruction de l'action publique. Elle doit être transparente, accessible et accompagnée d'une véritable explication sur les enjeux et les options disponibles, afin que les citoyen·nes puissent répondre à la question qui leur est proposée au démarrage de leur formation de manière éclairée. Dans le projet CONCISE, la participation des habitant·es à l'élaboration des politiques publiques locales repose sur la mise en place d'une formation rigoureuse, conçue par les expert·es du COPIL, afin d'éclairer au mieux les participant·es en vue de leur délibération. Pour cela, le COPIL, après avoir défini une question claire à soumettre aux citoyen·nes, devant guider les réflexions, mobilise des expert·es en fonction des problématiques jugées prioritaires pour répondre au mandat. Cette partie revient sur la construction de la formation par le COPIL et sa réception par les panélistes, avant d'aborder l'exercice de délibération. Enfin, les questionnements sur la prise en compte des recommandations permettront de visibiliser les problématiques liées à l'institutionnalisation du processus.

#### **III.A La formation : conception et réception**

La formation des panélistes se développe en trois phases (généraliste, contradictoire et « à la demande »<sup>199</sup>), c'est ainsi qu'elle est aussi prévue dans une Convention Citoyenne. Elle doit permettre de présenter différentes informations et connaissances de manière équilibrée, tout en offrant aux membres du panel la possibilité d'influencer son contenu en formulant par exemple des demandes de compléments d'information. La Convention Citoyenne prévoit également le recrutement d'un·e facilitateur·rice qui accompagne le groupe formé par les citoyens en cours de formation avec les experts, et qui constitue l'unique interlocuteur·rice assurant « *le lien entre le groupe et le comité de pilotage* »<sup>200</sup> (Article 17). Son intervention garantit à la fois l'indépendance de l'avis des citoyen·ne·s vis-à-vis des commanditaires et l'expression de la diversité des points de vue au sein du panel, sans influencer sur le cours des débats. Dans un article re-

---

199 Science Citoyenne, 2021, *op. cit.* (p. 27)

200 Science Citoyenne, 2007, *op. cit.* (p. 8)

latant son expérience à Cigéo, Marie-Angèle Hermitte souligne les risques et les conséquences pouvant peser sur les décisions du panel citoyen si les informations et les points contradictoires ne sont pas présentés de manière équilibrée et acceptable pendant la formation. Elle alerte aussi sur le risque de « *charger la barque de la formation avec des exposés denses, de haut niveau* » et de « *perdre le panel* »<sup>201</sup> (2015, p. 7). Elle souligne l'importance du contrôle du temps de parole, de l'ordre des interventions, ainsi que la capacité des expert·es ou des invité·es à argumenter dans un cadre de débat contradictoire, pour garantir l'acceptabilité et la compréhension des informations transmises. Elle défend la nécessité d'une séparation claire entre les membres du COPIL et les expert·es sollicité·es lors de la formation. Elle recommande par ailleurs l'instauration de règles strictes concernant la sélection des expert·es afin de prévenir tout conflit d'intérêt et de permettre l'organisation de débats contradictoires. L'anticipation ainsi que la bonne connaissance des expert·es et de leur point de vue s'avèrent indispensables pour que le COPIL détienne la capacité de définir les contenus et les expert·es pertinent·es, tout en limitant toute forme de manipulation ou d'influence sur les avis citoyens.

Pendant la réunion stratégique du COPIL du 24 janvier 2024, les thématiques identifiées collectivement comme incontournables couvrent la démocratie participative (fonctionnement des conseils et Conventions Citoyennes, attentes institutionnelles) ; la biologie des moustiques (diversité, rôle de vecteur ou non), les méthodes de lutte (actuelles et futures) ; les facteurs de risque (changements climatiques, comportements humains, urbanisation) et la chaînes de commandement et les niveaux de compétences (citoyen·nes, privé, collectivités). Le débat contradictoire, sur l'usage d'insecticides, de biocides ou de méthodes alternatives comme la technique des insectes stériles<sup>202</sup> (TIS), est apparu comme un sujet central de cette formation citoyenne. Le groupe de portage a rappelé l'importance d'adapter le contenu de formation à la diversité sociale des citoyen·nes, à leurs capacités de s'appropriier les savoirs transmis ainsi qu'à leur attentes et besoins en connaissances. Le groupe de portage et le COPIL admettent aussi que la situation actuelle n'est pas une période de crise (sans d'épidémie au moment de la convocation des citoyens pour cette formation). Une question émerge alors : « *Est-ce que les citoyen·nes hors crise peuvent se projeter dans la gestion d'une crise ? A priori non.* »<sup>203</sup>. Ce constat oriente alors les participant·es à dé-

201 CONCISE, M-A. Hermitte, 2015 op. cit

202 La Technique de l'Insecte Stérile ou « TIS » est basée sur des lâchers massifs d'insectes mâles stérilisés par irradiation qui rentrent en compétition avec leurs congénères sauvages et induisent la stérilité de la population femelle, EID-MED, NOTE D'INFORMATION, La Technique de l'Insecte Stérile (TIS), 2023, [Consulté le 23/08/2025] En ligne : [https://www.eid-med.org/content/uploads/2023/02/Note-information\\_TIS\\_11.01.2023-consolidee.pdf](https://www.eid-med.org/content/uploads/2023/02/Note-information_TIS_11.01.2023-consolidee.pdf)

203 ANNEXE\_3\_24\_01\_2025\_COPIL\_1\_CONCISE

cider que le mandat qui sera donné aux citoyens ne sera plus centré sur un scénario de crise (comme le prévoyait la formulation officielle du projet) mais leur proposera de répondre à la question en imaginant aussi une approche préventive. Cette réorientation du mandat répond, par ailleurs, aux attentes des maires. Partant de ce constat, l'enjeu est de formuler une question claire qui soit à la portée d'un CC pour lui permettre d'aboutir à des délibérations et à la formulation d'avis éclairés. Les discussions lors de cette réunion stratégique concluent ainsi sur la formulation commune d'une question : « *Face à un risque d'épidémie de maladies transmises par les moustiques demain, qu'attendez-vous de votre commune et des pouvoirs publics ?* ». D'autre parts, certaines expressions, telles que « *citoyen·nes naïf·ves* »<sup>204</sup>, employé par un membre du COPIL, font écho au positionnement de certain·es scientifiques confronté·es à l'expertise citoyenne, décrit par Lesne : « *Les chercheurs, de leur côté, ont souvent une conscience insuffisante de leur responsabilité sociale et adoptent volontiers la posture arrogante du sachant.* »<sup>205</sup> (2021, p. 484). Il exprime un clivage entre les savoirs scientifiques et « *expérientiels* », qui se manifeste explicitement dans la construction de cette formation. À la suite de cette réunion, des échanges par courriel ont permis de clarifier certains points des contenus de formation et de préciser les modalités de mobilisation d'expert·es. L'une des discussions à propos de la place de l'EID Méditerranée met en lumière une vigilance particulière vis-à-vis de la perception que peuvent avoir les citoyen·nes des institutions officielles. Un garant·e mentionne une « *caractéristique de notre époque* »<sup>206</sup>, à savoir une méfiance généralisée à l'égard des structures étatiques. Cette remarque fait écho aux travaux scientifiques sur la participation citoyenne en santé, qui soulignent les tensions entre légitimité institutionnelle et confiance du public parlant ainsi d'une « *crise de la confiance* ». (Chambaud et Schaezel, 2009, p. 4).

Le report des formations, suite à l'échec du tirage au sort, a demandé de revoir la disponibilité des expert·ess qui ont été initialement sollicités, après la réunion stratégique du COPIL et du groupe élargi de portage (incluant les deux garant·es et la facilitatrice) fin janvier. Le nouveau calendrier de formation demande de réexaminer, restructurer les interventions programmées et par conséquent retrouver et remobiliser des expert·es en capacité d'intégrer le nouveau calendrier de la formation. Le 13 mai 2025, une première version de ce nouveau programme est posée, tenant compte de la nouvelle organisation temporelle des séances. L'inscription de ce contenu ambitieux dans les temps restreints de formation n'est possible

---

204 ANNEXE\_3\_24\_01\_2025\_COPIL\_1\_CONCISE

205 LESNE, Jean, *Développer la participation citoyenne pour mieux intégrer science et action publique : le cas de la recherche en santé environnementale et de la prévention*, 2021. Environnement, Risques & Santé, 2021/5 Vol. 20, p. 483-498. DOI : 10.1684/ers.2021.1589. [Consulté le 23/08/2025] En ligne : <https://stm.cairn.info/revue-environnement-risques-et-sante-2021-5-page-483?lang=fr>.

206 ANNEXE\_3\_24\_01\_2025\_COPIL\_1\_CONCISE

que grâce à un « séquençage »<sup>207</sup> et minutage extrêmement précis des interventions successives, des temps de parole des experts et des citoyens, pour toutes les séances prévues. Ce travail doit être finalisé rapidement, pour obtenir la confirmation de la disponibilité et de la capacité des expert·es pour intervenir. En parallèle, la question de la continuité de l'engagement des citoyens, entre les sessions de formation, émerge. Plusieurs échanges pointent le risque d'un relâchement de la mobilisation, voire d'un désengagement des panélistes, si aucune interaction ou activité intermédiaire n'est proposée. Cette problématique souligne l'importance de maintenir un lien actif entre les séances afin de préserver la dynamique participative du groupe. Une réunion a lieu le 14 mai pour finaliser le programme de formation. Les échanges de courriels qui suivent soulignent la nécessité d'un lien plus étroit avec le COPIL, pour valider le programme et les contenus de la formation (qu'on nomme désormais Plan de formation), séquence par séquence. Un message est donc envoyé à l'ensemble des membres du COPIL afin de recueillir leurs retours. À ce stade, le Plan de formation nécessite également un cadrage plus précis des interventions. Il faut éviter les risques de répétition ou de chevauchements des connaissances entre expert·es et de garantir une répartition cohérente des thématiques abordées « *tout en valorisant les apports et débats contradictoires des experts* »<sup>208</sup>. Ce nouveau programme ne suscite pas d'objection particulière. Par ailleurs, les séances de formation se déroulent sans professionnels de l'ARS, faute d'effectif au sein de l'institution, sans pour autant exprimer un désintérêt pour le projet.

Le mardi 3 juin, une réunion est organisée afin de présenter le bilan des citoyens ayant confirmé leur présence à ces formations et collectivement « *faire un dérouler en se mettant à la place du groupe et par quelles étapes il va passer.* »<sup>209</sup>. Le document préparé par Sophie Maisondieu, « *tel un script* »<sup>210</sup>, permet d'assurer la cohérence entre les différentes séances de formation, mais aussi le temps imparti à chacun, enfin le rythme et les modalités d'apprentissage du groupe en présence d'experts et en dehors de ces face à face (sessions de groupes de réflexions citoyennes). L'objectif est de vérifier collectivement que le plan de formation créé un cadre favorable à l'acquisition de connaissances, au débat contradictoire et à l'appropriation progressive de l'instance par le panel citoyen. L'expertise de la facilitatrice et des garant·es contribue à une projection concrète du groupe de portage dans le déroulement des séances, permettant d'anticiper les possibles besoins du groupe en cours de formation. Cette réunion permet aussi de délimiter plus précisément les rôles et informations qui seront transmises par les différentes parties pre-

---

207 MOITY-MAIZI, Pascale. Commentaire sur une version antérieure du document.

208 MOITY-MAIZI, Pascale, Commentaire sur une version antérieure du document.

209 ANNEXE\_13\_03\_06\_25\_Réunion\_Bilan, p. 32 à 42

210 MOITY-MAIZI, Pascale Commentaire sur une version antérieure du document.

nantes des formations (facilitatrice, groupe de portage et expert·es). La procédure de Convention Citoyenne faisant l'objet d'une présentation spécifique, il est important qu'un·e membre du groupe de portage visibilise les étapes importantes du projet notamment concernant directement les membres du panel. La facilitatrice expose brièvement les étapes qui lui semblent importantes de mentionner pour répondre aux questions « *comment on a constitué le panel. (...) pourquoi comment* [les membres du panel sont] *la.* »<sup>211</sup>, qui devront être abordées par le groupe de portage lors de la présentation introductive. Encore une fois, les exposés des experts doivent être concis mais suffisamment informatifs pour permettre au panel de construire un avis éclairé, sans pour autant orienter leurs jugements. La facilitatrice expose l'importance de faire apparaître les points d'accord et de désaccord sur la thématique par le biais des controverses, ainsi que le cadre scientifique dans lequel elles s'établissent. Sophie Maisondieu formule d'autres questions structurantes pour penser le déroulement des séances de formation : « *Qu'est ce que les citoyens doivent retenir. Il y a besoin de savoir qu'est ce qui doit être retenu pour délibérer ? (...) plutôt qu'est ce qui est important pour la réponse ?* »<sup>212</sup>. Pendant la réunion, les interventions de la facilitatrice permettent aussi d'appréhender la nécessité des temps dédiés aux questions des participant·es qui modifie la perception des séances par les membres du projet. Une attention est portée sur les éléments favorisant une appropriation du processus construction d'un avis collectif devant aboutir à la formulation de recommandation éclairé·es. Les temps de travail en sous-groupes de citoyens sont notamment identifiés comme essentiels pour favoriser l'appropriation des contenus par les panélistes et amorcer le travail collectif. Des « *fiches mémo* », sont proposées par S. Maisondieu comme outils facilitant à la fois la mémorisation et l'appropriation des informations par les panélistes. Les fiches mémos sont réalisées, en fin de séances, par les panélistes et remobilisées pour accompagner la délibération. Elles contiennent les informations qu'i·elles retiennent, et souhaitent mémoriser à partir de discussions en sous-groupes. Cet outil joue également un rôle dans la dynamique collective en étant utilisé comme un vecteur de cohésion et de renforcement du sentiment d'appartenance au groupe. L'intégration au programme d'un temps dédié à la rédaction de ces fiches est donc jugée nécessaire malgré la densité des contenus abordés pendant les séances de formation. La question de la continuité entre les séances, ainsi que les modalités de maintien de la mobilisation du panel tout au long du processus, sont également soulevées. La création d'un groupe Whatsapp propre aux citoyens est envisagée. Enfin, le plan de formation est finalisé en retirant l'intervention de l'ARS.

---

211 ANNEXE\_13\_03\_06\_25\_Réunion\_Bilan, p. 32 à 42

212 ANNEXE\_13\_03\_06\_25\_Réunion\_Bilan, p. 32 à 42

Deux exposés de controverses sont envisagés, l'un traitant l'usage des pesticides et insecticides, l'autre autour de la technique de l'insecte stérile (TIS). Ce format, qui obéit à un cadre codifié, vise à garantir une présentation équitable, compréhensible et accessible des différents points de vue. De manière générale, la contrainte temporelle entre en tension avec cette exigence. Il est rappelé durant la réunion que « *Si on demande au expert d'être trop contraint en temps de parole : transmission information incompréhensible* »<sup>213</sup> Par ailleurs, il est essentiel que les panélistes puissent interagir avec les intervenant·es et que ces échanges contribuent à nourrir leur réflexion et leur délibération collective. Les garant·es apportent rappelle des éléments du protocole à respecter : « *le copil ne doit pas orienter discussion* »<sup>214</sup>. Ielles apportent aussi des éléments grâce à leurs expériences passées : « *D'après mes observations : l'agrégation du groupe doit se faire très vite, donc dans le rôle animation, il faut qu'il puisse se coaguler autour de vous tout de suite.* »<sup>215</sup>. Le plan de formation validé, la facilitatrice propose qu'il soit transmis aux participant·es, incluant les titres des interventions prévues, les intervenant·es associé·es. Le vendredi 13 juin, il est décidé collectivement de ne finalement pas maintenir deux exposés de controverses mais un seul, « *faute de temps et au risque d'introduire de la confusion et de la lassitude ou encore une surcharge d'informations, chez les citoyens* »<sup>216</sup>. C'est donc la controverse sur les insecticides qui est retirée du programme et l'intervenant pressenti prévenu rapidement.

Le contexte et les moyens du projet CONCISE ont aussi influencé les membres de l'équipe de portage. Chacun·e doit composer entre les exigences et le rythme du projet d'un côté et ses propres engagements professionnels ou personnels de l'autre. Par ailleurs, les besoins de la facilitatrice pour coordonner, animer, accompagner les panélistes entraîne des modifications ou une réévaluation du plan de formation jusqu'au dernier moment avant les séances. Le Plan de formation n'a pas pu être formaliser en amont, il a du rester modifiable pour *répondre* à une diversité de contraintes, et faire coïncider les attentes et exigences relatif à l'animation, le processus d'acquisition de compétence et densité de la formation. Le plan de formation prend la forme d'un support évolutif, essentiels groupe de portage élargi pour suivre et construire collectivement les séances.

#### Tableau 6 : Programme de la séance 1 du Conseil Citoyen, le 13 juin 2025

16h-17h

Accueil et inscription

213 ANNEXE\_13\_03\_06\_25\_Réunion\_Bilan, p. 32 à 42

214 *Idem*

215 *Idem*

216 MOITY-MAIZI, Pasacle, Commentaire sur une version antérieure du document.

17h - 17h30	Présentation des participant·es et du projet	Bob Brac de Perrière (Groupe de portage)
17h30 - 17h45	Présentation des Conventions Citoyennes	Glen Millot (Sciences Citoyennes )
17h45 - 18h00	Présentations des maires de Murviel les Montpellier et de Villeneuve les Maguelone	Isabelle Touzard et Véronique Negret
18h00-18h30	Présentation du rôle de la modératrice et des règles de travail du groupe	Sophie Maisondieu
18h30 - 18h45	Pause	
18h45 - 19h45	Jeu participatif sur le cycle de vie du moustique tigre et présentation du protocole ARS	Audrey Doladille (APIEU)
19h45 - 20h	Travail en groupes	Sophie Maisondieu

La première séance de formation a donc lieu le 13 juin à la MSH-Sud. Les premier·es panélistes arrivent pendant les préparatifs de salle et d'accueil. Le campus Saint-Charles, dans lequel se situe la MSH-Sud est un environnement universitaire peu familier pour une partie de la population locale. Un affichage interne est donc nécessaire afin d'orienter les participant·es à travers les différents bâtiments du lieu d'accueil. L'agitation liée à l'installation des derniers équipements techniques marque l'arrivée du groupe. La séance débute, en présences des maires, par les mots d'accueil de la facilitatrice, suivis de la présentation de la MSH par Aurélie Binot, qui en est la directrice adjointe. Dans ces premiers moments du CC, où les seules informations accessibles sont le prénom et le code couleur<sup>217</sup> sur les badges distribués, l'attention des panélistes est inégale. Certain·es prennent des notes, d'autres paraissent perdu·es ou peu attentif·ves. La séance se poursuit par les présentations des participant·es en commençant par Sophie Maisondieu, la facilitatrice, psychosociologue de formation. Elle se présente au panel comme « *quelqu'un qui accompagne un groupe dans la tâche qu'il a à réaliser* »<sup>218</sup>. Elle poursuit en exposant ses propres motivations « *Je suis très attachée à ce qu'on peut appeler l'exercice de la démocratie. Et moi, ça commence toujours par se parler; savoir discuter; construire un point de vue ensemble. (...) Comment, effectivement, accompagner les personnes* »<sup>219</sup>. Elle énonce également son rapport à la thématique du moustique, vivant à Pa-

217 Le code couleur est mis en place pour différencier les panélistes qui délibèrent des participant·es observateur·rices. Les expert·es n'ont pas de badges.

218 ANNEXE\_I\_transcription\_13001\_présentation\_tour\_de\_table, p. 98 à 105

219 *Idem*

ris elle particulièrement touchée par la problématique. Ainsi, elle met en avant une position de neutralité et d'accompagnement, tout en rappelant le contexte d'exercice démocratique et les valeurs associées. Enfin, elle explicite le cadre dans lequel elle va animer et accompagner ses interactions avec les citoyens : « *Ça me convient de fonctionner avec les prénoms (...) Donc, si vous voulez bien, voilà, je vous appellerai par votre prénom et je vouvoierai* »<sup>220</sup>. Elle décrit donc son rôle technique et politique tout en initiant le cadre tout en étant particulièrement identifiable pour le groupe, gage de son « *agrégation* ».

Chaque panéliste, suit l'exemple de la facilitatrice, en formulant son prénom, ainsi que les points d'intérêt et/ou de motivation qu'il entretient avec le sujet. Un·e premier·ère panéliste s'exprime pour se déclarer « *sceptique sur les moustiques transgéniques* »<sup>221</sup>, signalant d'emblée sa propre familiarité avec le sujet, en reliant la prolifération des moustiques à des enjeux plus larges de biodiversité, exprimant ainsi une vision systémique. La·e panéliste suivant·e met en lien l'augmentation des maladies vectorielles avec le réchauffement climatique et insiste sur l'importance d'anticiper et de s'organiser, face aux « *changements et [aux] phénomènes très violents* »<sup>222</sup>. Un·e troisième panéliste déclare être venu·e par curiosité, sans avis préconçu. Marqué·e par la pandémie du COVID-19, elle espère obtenir un éclairage sur des problématiques complexes comme la biodiversité, la pollution et l'environnement. L'intervention suivant·e évoque une passion du panéliste pour la nature et la flore locale, le dotant d'une « *une plus-value de la connaissance* »<sup>223</sup> sur la biodiversité de Villeneuve-les-Maguelone. Le dernier panéliste, originaire d'un territoire d'Outre-Mer, est familier de la problématique des moustiques et s'intéresse à la réflexion collective appliquée à ce sujet en métropole. Les autres personnes présentes (garant·es, porteuses et membres du projet) déclinent ensuite leur identité et leur lien avec le projet.

A la suite de la table ronde, les temps de formation sont introduit par Sophie. De manière générale, à la suite des présentations ou interventions Sophie Maisondieu résume en quelques phrase les informations importantes pour le panels. Elle fera de même pour les questions provenant des panélistes destinées aux intervenant·es en fin d'intervention, favorisant un bonne compréhension par tous·tes. La première inter-

---

220 ANNEXE\_I\_transcription\_13001\_présentation\_tour\_de\_table,p. 98 à 105

221 ANNEXE\_I\_transcription\_13001\_présentation\_tour\_de\_table, Panéliste V2MTP11, p. 98 à 105

222 ANNEXE\_I\_transcription\_13001\_présentation\_tour\_de\_table, Panéliste V11, p. 98 à 105

223 ANNEXE\_I\_transcription\_13001\_présentation\_tour\_de\_table\_Transcription, p. 98 à 105

vention, présente les principes des Conventions Citoyennes mais la qualité sonore de l'exposé complique sa réception par les personnes présentes dans la salle. Certains panélistes adoptent une posture d'écoute active, i-elles prennent des notes et sont attentifs à la présentation. D'autres témoignent de perte d'attention (regard dans le vide, bâillement, utilisation du téléphone). Deux questions sont rapidement formulées au terme de cet exposé : « *Pour moi la question fondamentale c'est qu'est ce que va devenir le compte rendu de ce sur quoi on va travailler. Parce que si ça finit comme la Convention Citoyenne pour le Climat ou la Convention sur la fin de vie, j'ai des doutes sur ce qu'on va pouvoir apporter* »<sup>224</sup>. Cette question signale une connaissance de Conventions Citoyennes médiatisées et d'un doute légitime sur leurs traductions politiques. La confiance dans le dispositif CC n'est donc pas acquise, même en se portant volontaire et « va devoir se construire au fil des séances ». Cette question renvoie aussi les organisatrices de l'expérimentation à l'impératif final de ces formations, à savoir que les recommandations sont réellement transmises et prises en compte par les mairies concernées. La deuxième question formulée par un panéliste est : « *Pourquoi travailler sur les moustiques nous, et pourquoi ne pas l'appliquer à d'autres problématiques auxquelles on a à faire face ? Est ce que c'est pas le même schéma , la même question, sur un thème différent ?* ». Elle témoigne d'une bonne compréhension de la question proposée aux citoyens, du dispositif et de son potentiel de généralisation à d'autres problématiques. La délimitation spatiale du mandat est ensuite abordée traduisant un besoins de bien définir le cadrage du mandat des citoyens. La question suivante porte sur l'origine de la commande et la place des pouvoirs publics. Par ces deux questions il est possible de voir une clarification des rapports de force à l'intérieur du dispositif en rendant transparent le cadre territorial et le cadre politique. Cette intervention révèle une compréhension fine de l'enjeu d'adaptation. Dans le modèle national de la Convention Citoyenne, le commanditaire est explicitement défini. Dans le cadre de l'expérimentation, le rôle de commanditaire est assumé par le groupe de portage du projet. Cette adaptation constitue à la fois un franchissement d'une « *ligne rouge* » par rapport aux principes du format national et un axe d'investigation à part entière pour le programme de recherche. Le suivi des recommandations est également abordés par un·e panéliste. La réponse formulée par un·e porteur·euse de projet explicite le besoin de préciser ces modalités par les panélistes. La question est reformulée par le panéliste « *Ce que je voulais dire, nous qui avons travaillé, est-ce qu'on*

---

224 ANNEXE\_I\_transcription\_13001\_présentation\_tour\_de\_table, Panéliste TS17V72, p. 98 à 105

*aura un compte rendu sur l'évolution concrète, s'il y a des choses de faites concrètement »*<sup>225</sup>. Ces questions illustrent une préoccupation pour le suivi et la traçabilité des avis dans le cadre de ce CC, en dehors du cadre de l'expérimentation, tout en visibilisant l'engagement investit dans le processus. La dernière question porte sur une « *contrainte* », ou encore une possibilité de « *rejouer la responsabilité des pouvoirs publics* »<sup>226</sup> si l'avis n'est pas pris en compte. L'intervenant de SC répond ici en évoquant un projet de recherche intégrant d'anciens panélistes dans l'amélioration de l'appropriation du dispositif et un projet de loi intégrant le suivi des recommandations citoyennes. Ainsi, l'impact du dispositif constitue une préoccupation centrale en interrogeant la capacité du dispositif à produire des effets réellement contraignants pour les décisions publiques. Les trois panélistes à prendre la parole en premier semblent aussi familiers des processus de démocratie participative et sensibles à leur impact sur les politiques publiques, trop peu souvent garantis.

Une médiatrice de l'APIEU anime ensuite un jeu construit autour de plusieurs phases afin de se familiariser avec le sujet des moustiques. Il permet aussi de clore la première séance de formation sur un format plus léger de transmission des connaissances, favorisant des échanges entre les panélistes tout en limitant la surcharge cognitive déjà exprimée par plusieurs participant·es. La séance se conclut par la formulation de questions à l'intention des intervenant·es du lendemain. Les questions portent sur l'existence de vaccins pour les trois maladies (Dengue, Chikungunya, Zika), sur les méthodes les plus écologiques pour lutter contre les larves, sur l'immunité naturelle, les risques de mortalité humaine et sur l'intervention institutionnelle sur le terrain. Les questions sont notées et affichées par la facilitatrice.

Tableau 7 : Programme de la séance 2 du Conseil Citoyen, le 14 juin 2025.

9h- 9h30	Accueil	
9h30-9h35	Informations sur la journée	Sophie Maisondieu
9h35 - 9h45	Présentation de la maire de Prades-le-Lez	Florence Brau
9h45 - 10h15	Les maladies transmises par les moustiques en Occitanie	Amandine Cochet et Frédéric Jourdain <b>(Santé Publique France Occitanie)</b>
10h15 -	La chaîne de commandement en crise et hors	David Gomis (Montpellier Méditerranée)

225 CONCISE, document interne, Audio ZOOM0007\_LR-0001 non transcrit, Séance 1, Panéliste V2MTP11, 00:55:20

226 CONCISE, document interne, Audio ZOOM0007\_LR-0001 non transcrit, Séance 1, Panéliste V9, 00:58:35

10h30	crise et discussion avec la salle	Métropole)
10h30 - 11h30	Les outils et les méthodes utilisés pour lutter contre les moustiques	Grégory L'Ambert (EID Méditerranée)
11h30 - 11h45	Pause	
11h45 - 12h30	Facteurs sociaux d'exposition aux maladies vec- torielles et capacité d'action citoyenne	Cécilia Claeys (Univ. Perpignan ; LPED)
12h30 - 13h	<b><u>Travail en groupes</u></b>	<b><u>Sophie Maisondieu</u></b>

La deuxième séance poursuit le travail de formation en mettant l'accent sur les maladies vectorielles. Les intervenant·es abordent successivement la chaîne de transmission des virus ainsi que les outils et méthodes de prévention. Des précisions chiffrées sont fournies afin d'illustrer les risques que représentent ces maladies. L'un·e des intervenant·es souligne notamment une pression sur les systèmes de santé « *qui sont engorgés, lors des grosses épidémies en particulier dans les Antilles (...) et les filières pédiatriques sont particulièrement touchées* »<sup>227</sup>, tout en précisant que de telles situations ne mettent pas actuellement en danger le système de soins métropolitain. Un·e panéliste compare ces données à la propagation de la grippe, largement plus élevée en France hexagonale.

L'intervention suivante expose la chaîne de commandement de la lutte anti-vectorielle et revient sur le Plan communal de sauvegarde (PCS), outil municipal de prévention des risques liés aux incendies et aux inondations. Depuis 2019, une mention relative à la prévention des risques vectoriels doit obligatoirement figurer dans ce document rédigé par les mairies (ou un prestataire spécialisé). La compétence de lutte anti-vectorielle demeure cependant attribuée à l'ARS, tandis que la commune conserve une compétence en matière de démoustication, en veillant à l'hygiène et à la salubrité. L'intervenant précise également l'articulation des Plans communaux de sauvegarde entre intercommunalité, par l'intermédiaire du préfet, et avec les citoyen·nes, notamment via les « *réserves citoyennes* ». Les questions des citoyens en fin d'intervention concernent à la fois les compétences d'intervention des communes, notamment dans les propriétés privées et sur la transmission des virus aux mammifères. En réponse, l'intervenant évoque la hiérarchisation de l'action publique, qui cible et priorise les espaces particulièrement producteurs afin de maintenir un niveau de risque jugé acceptable. La disparité des transmissions aux vertébrés est égale-

---

227 CONCISE, document interne, Audio ZOOM0008\_LR-0001 non transcrit, Séance 2, 00:29:27

ment abordée. David Gomis, a dû être sollicité comme intervenant de cette présentation conséquemment au report des séances et aux contraintes de calendrier, bien qu'il soit membre du COPIL,

La fatigue commence à se manifester dans la salle, la température caniculaire et la saturation cognitive, expliquent les premiers signes de dissipation. Les notes prises pendant la réunion témoignent d'une concentration difficile des panélistes : « *un·e panéliste semble endormi·e* », « *un·e panéliste peine à rester attentif·ve* »<sup>228</sup>. Un·e panéliste éprouve également des difficultés à formuler sa question : « *il y a beaucoup, beaucoup d'informations et après ça brouille et j'écoute plus rien* »<sup>229</sup>, tout en adressant au dernier intervenant, une question sur l'existence de projections ainsi que sur le rôle potentiel des prédateurs, qui apporteraient une solution si nous pouvions les laisser « *faire leur repas* »<sup>230</sup>. Cette interrogation traduit à la fois le désir d'évaluer les risques à moyen ou long terme et la recherche d'une solution préservant un équilibre écologique ou naturel. En réponse, l'intervenant évoque le rapport d'évaluation Nexus de l'PBES<sup>231</sup>, qui traite de la biodiversité en lien avec la gouvernance de l'eau, la santé globale, le changement climatique et les systèmes alimentaires.

Sophie Maisondieu rappelle le cadre temporel des séances, soulignant la tension entre la longueur des réponses apportées par les intervenant·es et les impératifs de durée imposés à chacun, ayant pour conséquence de limiter le temps d'énonciation des questions par les panélistes et de fait les discussions. Elle insiste également sur la nécessité de laisser au groupe un temps d'assimilation des informations. La séance se poursuit avec l'intervention des maires, qui reviennent sur les compétences communales face au risque vectoriel et sur l'absence actuelle de prise en compte de ce risque dans le PCS. Elles mentionnent les interventions d'entreprises privées pour lutter contre les moustiques, souvent coûteuses.

La séance se poursuit avec l'intervention de l'EID, consacrée à la lutte anti-vectorielle. Une dimension interactive est proposée par l'intervenant invitant les panélistes à l'interrompre pour poser des questions ou réponses à certaines de ses interrogations. Il présente ensuite les moyens de lutte développés au fil du temps contre la transmission des maladies vectorielles, notamment les méthodes chimiques et leurs impacts sur l'environnement. L'usage du DDT (interdit en Europe), étant familier pour certain·es panélistes suscite des questions. Il conclut son exposé sur la chaîne de commandement actuelle en matière de lutte anti-vectorielle, beaucoup plus ciblée et moins invasive que dans les années 1960. Au fil des ques-

---

228 Note personnelle pendant les séances (Non traitée)

229 CONCISE, document interne, Audio ZOOM0008\_LR-0001 non transcrit, Séance 2, 01:02:37, Panéliste V11

230 CONCISE, document interne, Audio ZOOM0008\_LR-0001 non transcrit, Séance 2, 01:03:55 Panéliste V11

231 Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES), *The Interlinkages among biodiversity, water, Food and Health*, 2024, [Consulté le 25/08/2025] En ligne : <https://www.ipbes.net/nexus-assessment>

tions, l'intervenant précise certains points notamment sur le faible intérêt alimentaires des moustiques (un apport énergétique limité) délaissés par les prédateurs, ou encore sur les différentes espèces de moustiques à l'origine du risque vectoriel. Certaines de ses réponses semblent alors en décalage avec un point de vue de santé globale (*One Health*) qui replace la santé humaine comme interdépendante de la santé environnementale : « *mais bon qui a commencé la guerre entre eux et nous ?* ». Un.e panéliste interroge également les potentialités d'hybridation entre espèces comme solution de démoustication. L'intervenant aborde brièvement la TIS, qui agit sur la reproduction et souligne l'importance de l'action individuelle dans la réduction des gîtes larvaires. La TIS faisant l'objet d'une séance de formation spécifique, l'intervenant conclut en rappelant que la lutte contre la nuisance contribue aussi à la lutte anti-vectorielle.

La séance se termine par l'intervention sur les facteurs sociaux d'exposition aux maladies vectorielles. Cet exposé, en visioconférence juste avant le déjeuner, souffre de problèmes techniques et d'un horaire peu propice à l'attention. Elle aborde les barrières sociologiques limitant l'adoption de comportements préventifs par la population, liées au manque d'information, à la défiance quant à l'efficacité des « *petits gestes invisibles* » ou encore à la difficulté de les réaliser. Elle souligne également les divergences d'opinions dans la population française, partagée entre la volonté d'un retour à la « *démoustication comme à la grande époque* » et une approche écologique opposée. Elle conclut sur l'importance de lutter contre la désinformation, notamment liée à des stratégies marchandes (marketing ciblé) d'entreprises. Le panel est alors invité avant le déjeuner, à poursuivre comme en première séance, la rédaction de ses fiches mémos et à y noter les questions restées en suspens, les besoins d'informations complémentaires, pour y revenir lors des séances de formation du 28 juin.

Tableau 8: Programme de la séance 3 du Conseil Citoyen, le 14 juin 2025

14h - 15h45	Débat d'experts sur la Technique d'Insectes Stériles	Frédéric Simard (IRD) ; Pierrick Labbe (Univ. Montpellier)
15h45 - 16h	Pause	
16h - 17h	Travail en groupes	Sophie Maisondieu

La séance débute avec un léger retard, ce qui offre l'occasion d'échanges entre les intervenant·es et les panélistes. Bien que ce retard suscite une certaine agitation au sein de l'équipe de projet, il contribue à instaurer une atmosphère plus détendue pour amorcer l'exercice (rire, échange d'informations person-

nelles etc.).<sup>232</sup> Sophie Maisondieu présente ensuite le programme de la séance, ciblé sur l'exposé d'une controverse. Elle en explique les conditions de déroulement en introduisant des concepts essentiels : « *avis contradictoire* » et « *discussion* ». Elle questionne les panélistes sur leur familiarité avec ces notions. Elle poursuit en explicitant la pertinence de l'exercice de la controverse dans le champ scientifique, toujours encadré par des règles précises visant à garantir une exposition équilibrée de points de vue contradictoires (temps de parole, équité d'expression), de manière jugée acceptable. Deux intervenant·es ont donc été invités pour exposer leurs positions respectives sur la technique de la TIS. De nombreuses interrogations émergent, notamment concernant les conditions de réalisation des tests, le rôle des communes, ou encore l'éventualité de méthodes de lutte suscitant un consensus parmi les spécialistes face à leur dangerosité potentielle pour le système de santé. À l'issue de cette séance, la facilitatrice, les porteur·euses de projet et la garant·e recueillent les besoins complémentaires d'information exprimés par le panel citoyen. Les fiches mémo sont complétées encore en fin de séance afin de préparer les échanges du lendemain, lesquels s'orientent déjà vers la formulation de recommandations. Toutefois, la densité des informations, la longueur des séances et la fatigue cognitive qu'elle engendre suscitent déjà des retours critiques : « *Je ne pensais pas revenir à l'école* » ; « *C'est dur, ça demande beaucoup, quand même ça vaut bien 50 euros !* ». De plus, le format d'intervention est resté majoritairement descendant, à l'exception des moments de questions et de la rédaction des fiches mémo. Une demande de compléments d'information est formulée avec insistance, concernant le « rapport de l'ANSES », auquel plusieurs intervenant·es ont fait allusion et qui apparaît alors comme un objet stratégique dont il faudrait mieux connaître les contenus, la vocation, le public. Une autre demande porte sur les projections liées aux risques épidémiques, sources d'inquiétude parmi les participant·es.

Tableau 9 : Programme de la séance 4 du Conseil Citoyen, le 28 juin 2025

9h- 9h30	Accueil	
9h30-9h35	Informations sur la journée	Sophie Maisondieu
9h35 - 9h55	Restitution de la synthèse des fiches mémos du 13 et 14 juin	Panel citoyen
9h55- 10h25	Les symptômes des maladies causées par le moustique tigre : dengue, zika et chikungunya et les risques réels d'épidémie (données de l'Anses)	Charlotte Boulle, Service des Maladies Infectieuses et Tropicales CHU de Montpellier

232 CONCISE, document interne, Audio ZOOM0009, non transcrit, Séance 3, 01:03:55

10h25 - 11h00	Introduction à l'approche "Santé globale" + vidéo ExposUM 7	Mariline Poupaud Vétérinaire, chargée d'appui scientifique à ExposUM
11h00 - 11h15	Pause	
11h15 - 11h30	Présentation du cadre de délibération	Sophie Maisondieu
11h30 - 12h30	<b><u>Travail en groupes : délibération</u></b>	<b><u>Sophie Maisondieu</u></b>

La quatrième séance comprend un moment de restitution des fiches mémos, qui ont été centralisé par un panéliste seul volontaire pour effectuer ce travail entre les séances. Elle se poursuit par une intervention mise en place à partir des demandes formulées par le panel en fin de séance 3, qui revient sur les conséquences médicales des charges virales tout en intégrant les indicateurs épidémiologiques amenant l'agence de sécurité sanitaire à « mettre un signal d'alarme »<sup>233</sup>. Cette intervention permet donc de répondre aux interrogations formulée lors de la précédente séance concernant la présence d'un consensus scientifique sur les risques épidémiques. La formation se termine par l'exposition de l'approche *One Health*, traduit par Santé Globale faisant également suite aux préoccupations écologiques des panélistes. La contrainte temporelle oblige Sophie Maisondieu à cadrer avec précision aussi bien les interventions que les prises de parole. Certaines questions génèrent des réactions en chaîne, nécessitant son intervention pour maintenir le déroulement prévu. La posture d'écoute évolue progressivement vers une implication active dans les étapes de travail collectives.

Sophie Maisondieu termine la quatrième séance par la présentation de la délibération Elle revient sur le cadre d'expérimentation du projet CONCISE, la construction de la formation ainsi que sur le dialogue avec le COPIL pour permettre d'aboutir à la délibération au regard des contraintes temporelles. Elle rappelle le mandat qui est confié au panel, avant de poursuivre sur la reconnaissance des savoirs profanes et leur intégration aux délibérations en termes de prévention. Le *Format de délibération* est distribué, et son contenu détaillé. Trois temps d'écriture en sous-groupe sont prévus pour approfondir avant la présentation aux maires ou représentant·es de municipalité présent·es suivit d'un temps d'échanges. La prochaine sous-partie revient sur la cinquième et dernière séance des CC dédiée à la formulation des avis.

---

233 Note, Non traitée, de la séance 3

### III.B La délibération et formulation d'avis citoyens éclairés

Les temps de délibération ont lieu en dernière séance devant répondre au mandat qui est confié : « *Dans le cas de la gestion d'une crise sanitaire, qu'attendez-vous de votre commune et des services publics ?* ».

Les membres du panel traduisent leur réflexions en recommandations, qui seront ensuite présentées aux maires et représentant·s des trois communes engagées dans le projet CONCISE en fin de journée. Une discussion entre citoyens et responsables politiques locaux s'amorce sur les modalités et conditions de prise en compte de ces recommandations dans des dispositifs d'action dont les maires ont le contrôle ou l'initiative. La délibération constitue le moment final de ces séances. Les panélistes mobilisent les connaissances, réflexions et avis nouvellement et/ou issus d'expériences individuelles, dans une discussion collective, aboutissant à la formulation des avis et recommandations. N'étant pas présente lors de ces séances, les commentaires de Pascale Moity-Maiy, sur les versions précédentes de ce document permettent de mieux comprendre les enjeux de cette étape.

*« C'est aussi un moment important où les panélistes révèlent leur niveau de curiosité ou leur attachement au sujet traité, en précisant par exemple qu'ils ont recherché des informations complémentaires après certaines séances de formation ; expriment pleinement leur capacité ou leur difficulté à exprimer, oralement ou par écrit, un avis, un savoir, une proposition. »*<sup>234</sup>

Pour cela, la facilitatrice prévoit plusieurs étapes pour cette séance de délibération et de formulation. Des temps de sous-groupes répartis dans deux salles, favorisent une plus grande liberté de parole pour les panélistes, accompagnée par la facilitatrice. Ils sont entrecoupés de plusieurs moments de mise en commun des idées aboutissant à une synthèse collective, construite, formulée et validée par les deux sous-groupes. Mais le temps est limité, les discussions entre panélistes doivent être mesurées, la facilitatrice surveille les éventuels blocages des débats entre individus et les aide à résoudre d'éventuels différents de compréhension par exemple. À plusieurs reprises, la facilitatrice rappelle l'importance de formuler explicitement les désaccords : « *les désaccords doivent apparaître* »<sup>235</sup>. Enfin, elle attire régulièrement l'attention du groupe sur deux axes majeurs : la temporalité de l'action (gestion de crise versus prévention) et la réparti-

234 MOITY-MAIZI, Pascale, Commentaire sur une version antérieure de ce document

235 ANNEXE\_L\_Transcript\_28003\_Restit\_Maires, p. 115 à 120

tion des responsabilités relatives à chaque recommandation d'action, selon les niveaux institutionnels. Le rôle de la facilitatrice est « *stratégique et crucial* »<sup>236</sup> à cette étape des travaux du CC comme dans les précédentes. Sa compréhension du mandat et des attentes des commanditaires, bien que ceux-ci ne soient pas toujours définis explicitement dans le projet, lui permet d'orienter le groupe et de garantir le respect du cadre délibératif. Présente tout au long des séances, elle développe une compréhension fine des dynamiques psychosociales propres à un collectif. Elle interpelle des personnes ayant moins de prédisposition sociale à la prise de parole publique pour assurer l'expression de leur point de vue.

*« Les panélistes dans l'échange construisent des accords, négocient des formulations, constatent aussi les champs de connaissance sur lesquels ils restent encore hésitant, manquent d'information, par exemple sur les rôles de chaque instance décisionnelle - politique - dans la gestion et la prévention de crises sanitaires et environnementales. Le temps étant aussi très court, les critiques s'expriment : il faudrait plus de temps pour arriver à tout comprendre puis tout revoir et mettre en commun, plus de temps pour se mettre d'accord sur la formulation des énoncés d'avis et de recommandations qui soient plus formels tout en étant originaux et précis, en particulier concernant les instances concernées par les actions proposées. Enfin les points de désaccords s'ils sont bien assumés dans chaque sous-groupe, grâce aux rappels de la facilitatrice, peinent à être exprimés, formulés en recommandations éventuellement contradictoires. »*<sup>237</sup>

Le manque de temps et de recul conduit à l'un des biais dénoncé par Loisel et Rio (2024)<sup>238</sup>, celui de l'homogénéisation des points de vue dans les processus de démocratie participative. Par établissement d'un apparent consensus, le processus nierait l'équilibre des avis dans la population, « *Comme si « les citoyens » formaient un groupe unique et homogène, dont il était possible de conjuguer la parole au singulier,* » (2024, p. 60). Par manque de temps nécessaire à une mise en commun rigoureuse, les désaccords ne sont pas exprimés, même si la restitution rend compte d'une diversité de propositions, faute de temps pour les formaliser.

---

236 MOITY-MAIZI, Pascale commentaire sur une version antérieure du document.

237 MOITY-MAIZI, Pascale, Commentaire sur une version antérieure de ce document

238 LOISEL, Manon, RIO, Nicolas, *Pour en finir avec la démocratie participative*, 2024, Paris, Éditions Textuel,

Les propositions du panel ont ensuite été présentées directement aux représentant·es politiques par un rapporteur de chaque sous-groupe, faute de temps pour tout remettre en commun. Sophie, la facilitatrice, introduit l'exercice en rappelant les conditions de rédaction collective, les règles du débat et l'importance d'avoir permis l'expression des désaccords, lorsque ceux-ci ont émergé. Le conseiller municipal délégué à l'environnement et à la biodiversité de Murviel-lès-Montpellier, ainsi que la maire de Prades-le-Lez, sont présent·es. Le conseiller municipal de Murviels se présente le premier car il n'est pas connu des membres du panel. Les panélistes se présentent ensuite en indiquant leur lieu de résidence (Villeneuve-lès-Maguelone ou Montpellier). La première personne s'exprimant pour un groupe, introduit son exposé avec une question sur le niveau d'urgence et de hiérarchisation des situations, en prévoyant deux scénarios. Si la réponse à cette question est oui, le « *contrôle prophylactique*<sup>239</sup> » apparaît comme étant la réponse adaptée, mais ce type d'intervention est indissociable de l'intervention de l'ARS, et renvoie implicitement au protocole déjà en place concernant le traitement chimique en cas de LAV. Bien que le nom du protocole ne soit pas explicitement mentionné, les expressions telles que « *isolement, traitement, vaccination* » évoquées par les participant·es permettent de le reconnaître comme celui coordonné par l'ARS. Les panélistes ont donc intégré dans leur recommandation le niveau de compétence de cette agence et son mode d'intervention. Le groupe manifeste de cette façon aussi sa confiance dans le système d'évaluation et de gestion d'une crise sanitaire par l'ARS, tout en soulignant la nécessité d'instances impliquant des citoyens aux côtés de cette instance politique. Au contraire si la situation est jugée « *non prioritaire* », le groupe souligne l'intérêt de transformations sociales plus large : « *A ben la il faut changer la société* »<sup>240</sup>, nécessitant l'intégration d'une expertise citoyenne dans la vie politique locale comme moyen pour favoriser ces changements : « *On aurait travaillé avec dix petits groupes comme ça, ça aurait été déjà bien plus productif* »<sup>241</sup>. Cette intervention révèle que les participants, tenant compte des divers degrés de responsabilité, formulent une recommandation en faveur d'une approche globale au-delà des municipalités impliquées. Iels expriment une compréhension des enjeux sociétaux et systémiques de la problématique. Même sans proposer de dispositifs précis, iels insistent sur l'importance de faire reconnaître la contribution citoyenne dans la prévention des crises. Cette orientation est immédiatement com-

---

239 ANNEXE\_L\_Transcript\_28003\_Restit\_Maires, Panéliste V5, p. 115 à 120

240 *Idem*

241 *Idem*

mentée comme étant alignée avec la position des élu·es présent·es : « (...) *ce qui ressort en filigrane, c'est mettre le citoyen en premier. Voilà. Donc, c'est pas vous que je vais convaincre là-dessus*».<sup>242</sup> Cette recommandation est interprétée comme une orientation générale adressée à l'ensemble des communes, au-delà du périmètre et de la thématique de l'expérimentation.

Le second sous-groupe adresse quant à lui une série de recommandations plus ciblées. La première est formulée à l'attention de l'ARS, avec pour objectif de renforcer la formation des professionnel·les de santé de première ligne (médecins généralistes et pharmacienn·es) à la reconnaissance des symptômes liés aux maladies vectorielles. Le rôle des pharmacies dans la prévention quotidienne est mis en avant, en tant qu'acteur·rices intermédiaires de confiance dans la médiation et la sensibilisation de proximité : « *si on prend sur les champignons pour éviter les accidents, on les sensibilise bien sur les trucs. Donc, pourquoi ne pas faire pareil avec des problèmes liés aux moustiques tigres ?* »<sup>243</sup>. Cette recommandation témoigne d'un alignement avec une logique institutionnelle du central vers le local. La dépendance à l'ARS est acceptée, tout en valorisant une confiance envers l'expertise des professionnel·les de santé, sans considérer cependant les conséquences en terme de surcharge sur leurs pratiques. Une deuxième recommandation s'adresse à l'Association des maires de France, en vue de former les élu·es locaux·ales aux risques et symptômes associés à la prolifération du moustique tigre ainsi qu'aux pratiques à vulgariser à l'échelle des communes. L'un des exemples de pratiques mobilisé par les panélistes est la végétalisation via des plantes répulsives, d'ailleurs expérimenté par l'un·e des citoyens pour protéger sa terrasse. Les risques d'une végétalisation excessive, mal réfléchie, pouvant entraîner une prolifération des points d'eau stagnante, et donc des moustiques, sont également évoqués. Cette recommandation met en avant la responsabilité et l'échelle d'action des maires sur l'urbanisation. Cependant une tension apparaît entre solution empirique et preuve scientifique (autour des effets réels de certaines plantes répulsives telles que le géranium par exemple). Cette recommandation entraîne une réaction de la maire « *Il y a donc des choses naturelle à tester* ». La troisième recommandation vise directement les maires, à qui il est proposé de créer un PCS spécifique et dédié à la gestion de crises sanitaires liées au moustique tigre. Ce plan pourrait inclure un comité citoyen mobilisable en cas de contamination. Par l'intermédiaire d'une question, la

---

242 *Idem*

243 ANNEXE\_I\_transcription\_13001\_présentation\_tour\_de\_table, Panéliste TS17V72, p. 98 à 105

possibilité d'initier un échange d'expérience avec des élu·es ayant déjà fait face à des situations de crise, par exemple en Outre-mer, est évoquée. Cette recommandation témoigne d'une confiance dans l'expertise politique locale des maires et dans la structuration d'un apprentissage par les pairs au niveau municipal. Enfin, dans la dernière recommandation est soulignée l'importance de la diffusion d'informations fiables et scientifiques, reconnaissant la science comme un levier de la lutte et la prévention aux crises. D'autres recommandations à échelle plus large, évoquent notamment le nécessaire financement de la recherche et la création d'un plan national de prévention mis à disposition des communes. Cette dernière recommandation s'adresse à l'État pour la conception et la mise à disposition d'un plan de prévention, aux communes pour l'intégration de ces dispositifs dans leurs politiques publiques, et aux citoyen·nes pour s'en saisir activement. L'organisation locale collective est donc valorisée tout en reconnaissant un besoin d'une supervision par l'État.

Cette restitution et ces échanges avec les politiques sont marqués par la contrainte du temps imparti et la fatigue général. Certaines interactions doivent être interrompues par la facilitatrice afin de préserver le cadre temporel et les principes de la délibération. Sophie Maisondieu veille à éviter les digressions, afin que, dans le temps imparti, l'ensemble des restitutions soit partagé. Elle assure ainsi un équilibre dans la répartition des prises de parole et retient des interactions pertinentes, même si elles ne sont pas toujours formulées au moment prévu dans le déroulé, notamment les questions adressées aux élu·es. Certaines recommandations concernent une posture générale des institutions devant reconnaître le besoin d'implication citoyenne. Le PCS est perçu comme un levier pour la participation citoyenne à la gestion de crise. D'autres panélistes proposent aussi des formations des cadres politiques et de la santé ainsi que leur mises en réseaux. Les recommandations s'insèrent dans une logique de gestion centralisée tout en reconnaissant l'expertise politique locale et le besoin d'implication des citoyens pour une prévention efficace. Les panélistes ont donc intégré les compétences et niveaux de responsabilités dans la chaîne de commandement des questions sanitaires.

### III.C Que faire de ces recommandations à l'échelle municipale ? <sup>244</sup>

Philippe Bance et Angélique Chassy alertent sur le « piège de la pseudo-consultation » (Bance, Chassy, 2022, p. 8),<sup>245</sup> dans lequel peuvent tomber les conseils citoyens (CC). La montée en compétence est alors pensée en termes d'acquisition de savoirs spécialisés, sans nécessairement ouvrir sur un renforcement du pouvoir d'agir ou sur la capacité à intervenir dans les processus décisionnels. Une méfiance généralisée envers les intentions des pouvoirs publics et une expérience antérieure de participation mal vécue peuvent décourager la participation citoyenne. Si le modèle de la Convention Citoyenne à échelle nationale inclut l'intégration des avis au débat parlementaire, dans le cas CONCISE, les modalités de prises en compte des recommandations supposent un autre temps de dialogue avec les responsables politiques locaux au-delà de cette étape de restitution lors des séances.

Elles sont cependant élues dans des communes aux contextes sociologiques différents. La commune de Villeneuve-lès-Maguelone se caractérise par une population plus précarisée et un ancrage géographique littoral. Murviel-lès-Montpellier et Prades-le-Lez sont davantage situées dans l'arrière-pays et abritent une population diversifiée. Les recommandations faites par le CC expérimental ne peuvent donc être appliquées de la même façon partout. Par ailleurs, l'intégration des maires au projet n'est ni homogène ni simultanée dans l'avancement du projet CONCISE. Leur degré d'implication ainsi que le moment de leur mobilisation varient en fonction des dynamiques locales et des temporalités propres à chaque territoire. Une maire est impliquée dès la préparatoire du projet, rejointe par ses consœurs au fur et à mesure de l'expérimentation. Une série de réunions permet aux porteur·euses de projet d'échanger les maires sur leur engagement, leurs expériences des processus de démocratie participative et la prise en compte des recommandations. D'autres éléments émergent des discussions de la dernière séance de recommandations. Pour les représentants politiques présents la taille de la commune, combinée aux contraintes du calendrier électoral, limitent la possibilité pour les municipalités d'endosser formellement un rôle de commanditaire tel que défini dans les dispositifs classiques de Convention Citoyenne. Les élections municipales prévues

---

244 Remerciement à Pascale Moity-Maizy, pour le titre et la direction de cette dernière partie

245 BANCE Philippe, CHASSY Angélique, *Conseils citoyens et remédiation face à la crise sanitaire : une perspective post-nouvelle gestion publique*. La Revue des Sciences de Gestion, 2022, N° 315-316 (315/316), pp. 37-52. 10.3917/rsg.315.0039. Hal-04044625

en mars 2026, demandent aux élu·es de ne pas s'engager sur de nouveaux projets susceptibles de provoquer un sentiment de manipulation politique auprès de la population, six mois avant les élections, soit dans la période septembre-mars. Mais elles s'engagent à prendre en compte les avis formulés par les citoyen·nes et de faire connaître les avis citoyens émis dans le cadre de ce projet CONCISE auprès d'autres communes.

En vue d'une institutionnalisation du dispositif de CC dans la gestion de crise sanitaire à échelle locale, il s'agit alors d'interroger les conditions propices à l'endossement du rôle de commanditaire par une municipalité. Il apparaît aussi que les municipalités impliquées dans le projet CONCISE ne manifestent pas de défiance à l'égard de la capacité des citoyen·nes à formuler des recommandations pertinentes pour les politiques locales. Toutefois, les représentant·es des municipalités soulignent à plusieurs reprises les difficultés de mobilisation citoyenne, particulièrement dans des contextes marqués par des tensions sociales, de la défiance ou une faible disponibilité des habitant·es. Mais des tensions apparaissent concernant les limites relatives à la responsabilité des maires, à laquelle renvoient certaines des recommandations, dont les compétences sont définies par un cadre juridique strict. Si les recommandations formulées dépassent le périmètre d'actions des communes, leur intégration formelle ne peut être garantie. Ainsi, les maires s'engagent, non pas à intégrer systématiquement les recommandations dans leurs politiques publiques mais à les « *prendre en compte* » dans la mesure de leurs moyens et compétences. Cette distinction est cruciale pour comprendre les conditions concrètes d'institutionnalisation des résultats d'un CC dans le contexte local. Concernant leurs limites de compétences, certains maires ont à plusieurs reprises, y compris en séance finale avec les citoyens, souligné les obstacles à l'intégration des avis citoyens dans leur PCS. Le caractère réglementaire et protocolaire de ce document, en grande partie externalisée auprès d'une entreprise spécialisée, limite les marges d'ajustement du contenu notamment en ce qui concerne l'intégration de dispositifs participatifs.

Les possibilités d'inclusion d'un dispositif tel qu'expérimenter par CONCISE, dans le PCS est évoqué dès avril. A la suite des discussions suivant la restitution des recommandations, entre citoyens et représentant·es politiques, d'après Pascale, « *émerge en effet la possibilité d'envisager la rédaction d'un autre*

*Plan Communal de Sauvegarde intégrant la gestion des risques sanitaires liés aux maladies vectorielles, en particulier celles transmises par les moustiques. Cette évolution ouvre potentiellement une fenêtre d'opportunité pour faire valoir les apports du Conseil Citoyen dans le champ de la santé environnementale.* » Au cours du conseil, j'ai eu une discussion sur la possibilité de modifier le PCS qui évoque l'ajout d'éléments dans le déjà existant pour la gestion des risques d'inondation dans la mesure où cet incident est susceptible d'augmenter les risques vectoriels. Il est à noter que les PCS s'articulent également aux plans d'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (ORSEC) et se déclinent aux échelles nationale et départementale.



## Conclusion

Le projet CONCISE s'inscrit dans une perspective expérimentale fondée sur les savoirs de la démocratie participative et l'analyse des dispositifs existants. Il vise la mise en place, à l'échelle locale, d'un Conseil Citoyen (CC) inspiré du modèle de Convention Citoyenne nationale conçu par des chercheur·euse·s, afin de créer un cadre solide de participation citoyenne aux décisions relatives à la gestion des risques sanitaires et environnementaux, en particulier ceux liés aux maladies vectorielles. Les ambitions sont multiples. Il s'agit d'étudier le processus lui-même, son adaptation, mais aussi ses effets sur les politiques publiques en matière de prévention, sur le monde scientifique et sur les citoyen·nes intégré·es au conseil, tout en analysant un contexte d'institutionnalisation du dispositif. Il est également question d'examiner les recommandations, leur construction à partir des apports de la formation et des savoirs expérientiels, ainsi que leur intégration aux politiques publiques, afin de renforcer la capacité d'agir des habitant·es sur les politiques sanitaires et environnementales. Le groupe de portage et de recherche pluridisciplinaire favorise la circulation des connaissances entre biologie, sciences humaines et sociales et sciences politiques, renforcée par l'intégration au groupe Écologie-Santé. Ce dialogue scientifique permet l'élaboration d'un processus garantissant une participation effective des citoyen·nes.

Des expert·es pluridisciplinaires, chercheur·euse·s ou représentant·es de structures institutionnelles, forment le COPIL indépendant. Des garant·es et une facilitatrice ont été mobilisé·es pour assurer l'autonomie des délibérations. Les garant·es endossent un rôle crucial de veille à l'intégrité du processus délibératif et à l'élimination de potentiels conflits d'intérêts, tout en apportant aux porteur·euse·s de projet des retours d'expérience précieux qui aident le dispositif à se mettre en place. Le travail de facilitation est stratégique et essentiel pour guider le panel dans la réalisation de ses tâches, assurer l'équilibrage des facteurs sociaux de participation (notamment la prise de parole, la distribution du temps, la prise en compte des contraintes de chacun·e) et prévenir les asymétries d'information, contribuant ainsi à la légitimité et à la sécurité méthodologique du processus.

Le tirage au sort est retenu comme garantie d'équité théorique, mais s'est heurté à une faible mobilisation. Il a dû être complété par un recrutement sur la base du volontariat, révélant une tension structurelle entre idéal représentatif et faisabilité opérationnelle. Les compétences en communication se sont avérées indispensables pour créer un lien entre les chercheur·euse·s et la société civile, expliquer la démarche et lever les freins à l'engagement. Dès la phase préparatoire, l'équipe a privilégié une représentativité sociale exigeante : ne pas reconduire un public déjà engagé, mais inclure des personnes peu ou pas habituées aux dispositifs participatifs, parfois qualifiées de « *sans-voix* », est apparu comme un enjeu central. Dans ce cadre, une stratégie d'« *aller vers* » a été mise en œuvre, ciblant des institutions relais (CCAS, Missions locales, etc.). Malgré ces efforts, le faible taux de réponses, au regard de l'investissement de l'équipe de portage, a conduit à reconfigurer les modalités de recrutement puis à accepter un panel inférieur aux attentes initiales. À ces difficultés s'ajoutent plusieurs freins identifiés par les participant·es et les porteur·euse·s du projet. Le sujet semble naissant dans les préoccupations de la population, qui est encore peu sensible à l'anticipation des prochaines épidémies. La perception d'un projet d'expérimentation donc « pour de faux » est aussi évoquée par les porteur·euse·s de projet comme pouvant freiner l'engagement. Cette réalité rejoint les analyses de Loisel et Rio, qui questionnent la prise en compte des opinions des « absent·es » (2024, p. 70) des procédures de démocratie participative, conséquemment aux contextes sociologiques favorisant une auto-exclusion de ce genre de dispositif. Les auteur·es évoquent un « cens caché »<sup>246</sup> (p. 46, 1987) au sens de Gaxie, qui entrave l'accès à l'exercice du pouvoir démocratique non pas par la contrainte monétaire mais par des contraintes culturelles et sociologiques. Les dispositifs tendent à surreprésenter les publics les plus dotés de ressources sociales et culturelles. Bien que dans l'expérimentation CONCISE, cet écueil soit considéré dès le début et fasse l'objet d'une stratégie.

Le plan de formation a mobilisé des expertises scientifiques et techniques (démocratie participative, risques sanitaires liés aux maladies vectorielles) et a fait l'objet d'arbitrages successifs au sein du COPIL et par échanges de courriels. Certains contenus initialement prévus ont été retirés afin d'alléger la charge cognitive, révélant une tension entre exigences méthodologiques de la recherche et réalités de la partici-

---

246 GAXIE, Daniel, Editions Le Seuil. *Le cens caché*. In: Réseaux, volume 5, n°22, 1987. L'opinion publique. pp. 29-51; doi : <https://doi.org/10.3406/reso.1987.1237> [Consulté le 28/08/2025] [https://www.persee.fr/doc/reso\\_0751-7971\\_1987\\_num\\_5\\_22\\_1237](https://www.persee.fr/doc/reso_0751-7971_1987_num_5_22_1237).

pation. Plusieurs participant·es ont rapporté une fatigue cognitive liée à la densité des informations et au rythme soutenu des séances. Ce vécu fait écho aux travaux de Barbier, Bedu et Buclet sur la « *situation de type scolaire* » (2009)<sup>247</sup>, lorsque la transmission descendante de connaissances creuse les inégalités. Pour limiter cet effet, les panélistes ont été invité·es à infléchir le contenu de la dernière séance dans le cadre défini par les chercheur·euse·s : si cette ouverture a favorisé l'appropriation, elle a aussi montré que l'influence des profanes reste encadrée et conditionnée par le dispositif. Malgré ces contraintes, l'engagement des panélistes est observable au travers d'échanges informels, de la création d'un canal de communication dédié et du désir de prolonger les séances au-delà du cadre imposé. L'organisation d'une ultime séance a toutefois cristallisé une tension supplémentaire : la fatigue d'une partie de l'équipe de portage, investie tout au long de l'expérimentation, face à la nécessité de finaliser la démarche pour répondre à la demande des panélistes et garantir le déroulé complet de l'expérience.

Le dialogue continu avec les maires des communes volontaires a constitué un levier de sortie du « piège de la pseudo-consultation ». Ces échanges ont permis d'ancrer le projet dans les réalités territoriales (contraintes de mobilisation, limites des compétences municipales et du calendrier électoral) et d'éclairer les conditions d'institutionnalisation d'un CC à l'échelle communale. L'engagement manifeste de plusieurs élu·es a renforcé la légitimité du processus et la recevabilité des recommandations. Ce dialogue entre les équipes de recherche et les représentant·es élu·es ne se limite pas à un simple échange d'informations. Il alimente concrètement à la fois le déroulement opérationnel de l'expérimentation et les analyses portant sur les conditions d'institutionnalisation d'un CC à l'échelle communale. En effet, l'un des enjeux centraux de l'expérimentation consiste à identifier les conditions nécessaires à l'émergence de dispositifs de démocratie participative dépassant le stade symbolique de la consultation. À travers ces réunions, on observe l'engagement manifeste de plusieurs maires en faveur de démarches participatives, un engagement qui oriente le projet et contribue à renforcer sa légitimité. Ce lien étroit avec les élu·es semble important pour favoriser une véritable prise en compte des recommandations citoyennes. Les maires réitèrent leur soutien au processus ainsi que leur implication jusqu'à la dernière séance de travail

---

247 BARBIER, Rémi, BEDU, Clémence et BUCLET, Nicolas, 2009. Portée et limites du dispositif « jury citoyen » Réflexions à partir du cas de Saint-Brieuc. *Politix*, 2009/2 n° 86, p. 189-207. DOI : 10.3917/pox.086.0189. [Consulté le 05/08/2025] En ligne : <https://shs.cairn.info/revue-politix-2009-2-page-189?lang=fr>.

réalisée à ce jour. L'opposition parlementaire à la reconnaissance de l'expertise citoyenne, décrite par Fraisse (2018), ne s'est pas manifestée dans le cadre de CONCISE.

En définitive, l'expérimentation met au jour les tensions constitutives entre démocratie participative, directe et représentative. Le dispositif de Conseils Citoyens en gestion de crises sanitaires et environnementales doit garantir une participation effective de la population aux politiques publiques, tout en ayant des opportunités d'influence restreintes en raison de la complexité de l'action publique et de la répartition des compétences institutionnelles. L'équité du processus doit être garantie par le respect strict de critères d'indépendance des instances, de représentativité du panel, de structuration du plan de formation et de qualité des délibérations. Ces éléments, associés au dialogue avec les pouvoirs publics, conditionnent la participation tout en se heurtant à la difficulté de sa prise en compte effective.

Cette analyse demeure toutefois limitée par le cadre du stage et le contexte universitaire dans lequel elle a été menée. Le projet CONCISE n'étant pas encore achevé, les pistes d'institutionnalisation des recommandations restent en discussion. Les recommandations formulées ne sont pas figées, leur forme finale pourrait être influencée par le temps qui s'écoulera jusqu'à la dernière séance prévue à la rentrée. D'après les observations recueillies au cours de l'expérimentation, l'institutionnalisation d'un CC devrait être en mesure de garantir la réalisation de missions clés, telles que la coordination générale et la constitution des différentes instances. Ces tâches impliquent des ressources humaines conséquentes, indispensables pour préserver l'équité du processus et soutenir la mobilisation citoyenne. Le dispositif doit également être capable de prévenir les conflits d'intérêts susceptibles de compromettre sa légitimité et son efficacité. Enfin, l'intégration des recommandations dans l'action publique nécessiterait un travail de recherche à part entière, afin d'analyser les marges de manœuvre offertes par un système de gestion fortement centralisé et par la complexité administrative. Je n'ai pas pu réaliser le calcul des équivalents temps plein (ETP) nécessaires, ce qui constitue une limite regrettable : une telle estimation aurait permis d'évaluer plus précisément les besoins humains indispensables à la mise en œuvre d'un tel dispositif dans un contexte politique effectif.

Ainsi, l'expérimentation met en évidence les potentialités et limites d'un dispositif participatif en cours d'institutionnalisation, encore contraint par des ressources humaines, des arbitrages institutionnel et des marges de manœuvre administratives incertaines. Or, réduire la participation citoyenne à ce cadre normé présente un risque : celui de négliger les formes d'engagement informelles et diffuses qui s'expriment en dehors des arènes instituées. Sur ce point, l'« écoute institutionnelle » (2024, décrite par Loisel et Rio (2024, p.83)<sup>248</sup> rappelle que la démocratie ne peut se limiter à l'organisation procédurale d'un conseil, mais suppose aussi une capacité d'ouverture des institutions aux expressions citoyennes moins structurées. En ce sens, la réflexion de la philosophe Joëlle Zask (2021)<sup>249</sup>, qui propose de concevoir la participation comme un continuum entre participation sociale et participation politique, un angle de vue complémentaire. Elle dépasse une approche strictement instrumentale de la participation, en insistant sur le fait que l'apprentissage citoyen ne résulte pas uniquement de dispositifs ponctuels de délibération, mais s'enracine dans des pratiques collectives, quotidiennes et sociales, qui, lorsqu'elles sont reconnues et relayées, peuvent renforcer la légitimité et la durabilité des expérimentations démocratiques.

*« Il ne semble pas que nous puissions devenir des citoyen-nes à part entière si, par ailleurs, à l'école, à la maison, sur le lieu de travail, dans les loisirs, à l'hôpital, nous nous trouvons exclus de la possibilité d'influer sur les conditions de vivre ensemble et sur les modalités des groupes auxquels nous sommes liés. (...) C'est le privilège de la démocratie, en même temps que sa fragilité, que de dépendre des mœurs, des habitudes, ou encore d'une culture appropriée dont les formes les plus accomplies se trouvent souvent en dehors de la sphère politique proprement dite » (Jefferson, 1944 : 603 ; Tocqueville, 1993 ; Dewey, 1977 : 154). »*  
(Joëlle Zask, 2021)<sup>250</sup>

---

248 LOISEL, Manon, RIO, 2024, *op. cit* (p. 77)

249 ZASK, Joëlle, 2021. *Chapitre 3. Participer a-t-il encore du sens ? La démocratie en action.* dans : Sous la direction d' GARDIEN, Ève, *L'accompagnement par les pairs Enjeux de participation et de professionnalisation.* FONTAINE : Presses universitaires de Grenoble. Handicap, vieillissement, société, p. 63-78. DOI : 10.3917/pug.gardi.2021.01.0063. [Consulté le 13/08/2025] En ligne : <https://shs-cairn-info.ezpupv.scdi-montpellier.fr/l-accompagnement-par-les-pairs--9782706151842-page-63?lang=fr>.

250 *Idem*



# Bibliographie

## Littérature universitaire :

- ARNSTEIN, Sherry, R. (1969), *A Ladder of Citizen Participation*, Journal of American Institute of Planners, 35/4, pp. 216-224 Trad google Publié à l'origine sous le titre Arnstein, Sherry R. « A Ladder of Citizen Participation », JAIP, vol. 35, n° 4, juillet 1969, pp. 216-224.
- BACQUÉ, Marie-Hélène et SINTOMER, Yves, *Introduction Le temps long de la participation*, 2011. Dans : La démocratie participative Histoire et généalogie. Paris : La Découverte. Recherches, p. 9-35. DOI : 10.3917/dec.bacqu.2011.01.0009. En ligne : <https://shs-cairn-info.ezpupv.scdi-montpellier.fr/la-democratie-participative--9782707157201-page-9?lang=fr>
- BARBIER, Rémi, BEDU, Clémence et BUCLET, Nicolas, 2009. *Portée et limites du dispositif « jury citoyen » Réflexions à partir du cas de Saint-Brieuc*. Politix, 2009/2 n° 86, p. 189-207. DOI : 10.3917/pox.086.0189. En ligne : <https://shs.cairn.info/revue-politix-2009-2-page-189?lang=fr>.
- BLATRIX Cécile, *Devoir débattre. Les effets de l'institutionnalisation de la participation sur les formes de l'action collective*. 2002, Dans : Politix, vol. 15, n°57, Premier trimestre 2002 Démocratie et délibération, pp. 79-102, Dir. BLONDIAUX Loïc et SINTOMER Yves. En ligne : [https://www.persee.fr/doc/polix\\_0295-2319\\_2002\\_num\\_15\\_57\\_1208](https://www.persee.fr/doc/polix_0295-2319_2002_num_15_57_1208)
- BRETON, Philippe, GISSINGER Célia, *Les conseils de quartier, un révélateur des difficultés d'émergence du nouveau « pouvoir consultatif »*, 2009 Communication et organisation 35 | 2009, mis en ligne le 01 décembre 2012. En ligne : <http://journals.openedition.org/communicationorganisation/773> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/communicationorganisation.773>
- BROWN, Wendy, Traduit de l'anglais par HAZAN, Éric, *Nous sommes tous démocrates à présent*. 2009 In : AGAMBEN, Giorgio, BADIOU, Alain, BENSAÏD, Daniel, BROWN, Wendy, NANCY, Jean-Luc, RANCIÈRE, Jacques, ROSS, Kristin et ŽIŽEK, Slavoj, *Démocratie, dans quel état ?* Paris : La Fabrique Éditions. Hors collection, p. 59-76. DOI : 10.3917/lafab.colle.2009.01.0059. En ligne : <https://shs-cairn-info.ezpupv.scdi-montpellier.fr/democratie-dans-quel-etat--9782913372917-page-59?lang=fr>
- BRUGIDOU, Mathieu, JOBERT, Arthur et DUBIEN, Isabelle, *Quels critères d'évaluation du débat public*, 2007. Quelques propositions. In : REVEL, Martine, BLATRIX, Cécile, BLONDIAUX, Loïc, FOURNIAU, Jean-Michel, HERIARD DUBREUIL, Bertrand et LEFEBVRE, Rémi, *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*. Paris : La Découverte. Recherches, p. 305-317. DOI : 10.3917/dec.blond.2007.01.0305. En ligne : <https://shs-cairn-info.ezpupv.scdi-montpellier.fr/le-debat-public-une-experience-francaise--9782707153418-page-305?lang=fr>.
- BUREAU-POINT, Eve, HERMANN-MESFEN, Judith, *Les patients contemporains face à la démocratie sanitaire*, 2014. *Anthropologie & Santé*, 8 | 2014, mis en ligne le 06 avril 2021, En ligne : <https://journals-openedition-org.ezpupv.scdi-montpellier.fr/anthropologiesante/1342>
- CARREL, Marion et TALPIN, Julien, *Cachez ce politique que je ne saurais voir ! Ethnographie des conseils de quartier roubaisiens*. 2012 *Participations*, 2012/3 N° 4, p. 179-206. DOI : 10.3917/parti.004.0179. En ligne : <https://shs.cairn.info/revue-participations-2012-3-page-179?lang=fr>.
- CHAMBAUD Laurent, SCHAETZEL Françoise. *Participation citoyenne et système de santé : démocratisation ou instrumentalisation ?*, 2009. In: *Santé, Société et Solidarité*, n°2. La place des usagers dans le système de santé. pp. 35- 43 ; DOI : <https://doi.org/10.3406/oss.2009.1352>. En ligne : [https://www.persee.fr/doc/oss\\_16348176\\_2009\\_num\\_8\\_2\\_1352](https://www.persee.fr/doc/oss_16348176_2009_num_8_2_1352) ;
- CULTIAUX, John, *Nouveau management public et sujet critique : enjeux idéologiques, collectifs et subjectifs*, 2012, *Nouvelle revue de psychosociologie*, 2012/1 n° 13, p. 195-207. DOI : 10.3917/nrp.013.0195. En ligne : <https://shs.cairn.info/revue-nouvelle-revue-de-psychosociologie-2012-1-page-195?lang=fr>
- DEMOULIN, Jeanne et BACQUÉ, Marie-Hélène. *Les conseils citoyens, beaucoup de bruit pour rien ?*, 2019. *Participations*. 2019/2 N° 24, p. 5-25. DOI : 10.3917/parti.024.0005. [Cons
- DOMIN, Jean-Paul. *De la démocratie sociale à la démocratie sanitaire : une évolution paradigmatique ?* *Les Tribunes de la santé*, 2014/5 n° HS 3, p. 21-29. DOI : 10.3917/seve.hs03.0021. En ligne : <https://shs.cairn.info/revue-les-tribunes-de-la-sante1-2014-5-page-21?lang=fr>
- FLAMAND, Amélie. « 4. La fabrique d'un public régional ». *La démocratie participative au-delà de la proximité*, édité par Yves Sintomer et Julien Talpin, Presses universitaires de Rennes, 2011, <https://doi.org/10.4000/books.pur.24510>.
- FRAISSE, Laurent, *La co-construction de l'action publique : définition, enjeux, discours et pratiques*, 2018 FMSH –Institut CDC pour la Recherche, Rapport de la recherche-action coordonnée par le Collège d'études mondiales. En ligne : <https://www.fmsch.fr/sites/default/files/files/Rapport%20Coconstruction%20de%20l%27action%20publique%20VF.pdf>
- GANUZA, Ernesto, FRANCÉS, Francisco, Traduction de l'espagnol GARIBAY, David, 2015. *Le défi participatif : délibération et inclusion démocratique dans les budgets participatifs*. *Participations*, 2015/1 N° 11, p. 167-190. DOI : 10.3917/parti.011.0167. En ligne : <https://shs.cairn.info/revue-participations-2015-1-page-167?lang=fr>.
- GUSTON, H. David, *Evaluating the Impact of the First U.S. Citizens' Panel on Telecommunications and the Future of Democracy*, 1998, American Political Science Association, En ligne : <https://www.columbia.edu/cu/genie/pdf/CitizenPanelOnTelecomm.pdf>,
- JASSERAND, Florent, *Le budget participatif entre ambitions politiques et expertise technique : un dispositif émancipateur pour les habitants ?*. 2022, *Sciences de l'Homme et Société*. 2022. En ligne : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03965965v1/document>

- LESNE, Jean, *Développer la participation citoyenne pour mieux intégrer science et action publique : le cas de la recherche en santé environnementale et de la prévention*, 2021. Environnement, Risques & Santé, 2021/5 Vol. 20, p. 483-498. DOI : 10.1684/ers.2021.1589. En ligne : <https://stm.cairn.info/revue-environnement-risques-et-sante-2021-5-page-483?lang=fr>.
- LOISEL, Manon, RIO, Nicolas, *Pour en finir avec la démocratie participative*, Paris, Éditions Textuel, 2024. (pdf)
- MARTIN, Pierre, *Réconcilier délibération et égalité politique : Fishkin et le sondage délibératif*. 1998. Dans: Revue française de science politique, 48<sup>e</sup> année, n°1, 1998. pp. 150-154., [www.persee.fr/doc/rfsp\\_0035-2950\\_1998\\_num\\_48\\_1\\_395259](http://www.persee.fr/doc/rfsp_0035-2950_1998_num_48_1_395259)
- OLLIVIER, Roland, *4. La démocratie en santé à l'épreuve des politiques publiques ?*, 2018. Dans : LEFEUVRE, Karine, OLLIVIER, Roland, Avec la collaboration d' GROSS, Olivia, La démocratie en santé en question(s), Rennes : Presses de l'EHESp. Débats Santé Social, p. 45-57. DOI : 10.3917/ehesp. lefeu.2018.01.0045. En ligne : <https://stm-cairn-info.ezpupv.scdi-montpellier.fr/la-democratie-en-sante-en-questions--9782810906383-page-45?lang=fr>.
- ROWE Gene, FREWER Lynn Jayne, *Public Participation Methods: A Framework for Evaluation*, 2000, dans Science Technology & Human Values Vol. 25 No. 1, pp. 3-29. En ligne : [https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract\\_id=1831468](https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=1831468),
- ROCOCO, É., RIVADENEYRA-SICILIA, A., ROSARIO, B. et JABOT, F. *La participation citoyenne dans les évaluations d'impact sur la santé en France*. 2021. Santé Publique, Vol. 33(1), 27-35. <https://doi.org/10.3917/spub.211.0027>. 04/02/2025. [Consulté le 03/04/2025] En ligne : <https://stm-cairn-info.ezpupv.scdi-montpellier.fr/revue-sante-publique-2021-1-page-27?lang=fr>
- ROUBAN, Luc, *La cise démocratique et ses faux-semblants*, 2023, Note de recherche Le Baromètre de la confiance politique / Vague 14, mai 2023, Sciences po CEVIF. En Ligne : <https://www.sciencespo.fr/cevipof/sites/sciencespo.fr/cevipof/files>
- SCHAFFNER, Francis, KARCH, Saïd, *Première observation d'Aedes albopictus (Skuse, 1894) en France métropolitaine First record of Aedes albopictus (Skuse, 1894) in metropolitan France*. 1999. En ligne : [linkinghub-elsevier.com.ezpupv.scdi-montpellier.fr/retrieve/pii/S0764446900001438](http://linkinghub-elsevier.com.ezpupv.scdi-montpellier.fr/retrieve/pii/S0764446900001438)
- SINTOMER, Yves, *Une floraison d'expériences. In : Petite histoire de l'expérimentation démocratique Tirage au sort et politique d'Athènes à nos jours*. 2011. Paris : La Découverte. Poche / Essais, p. 147-190. [Consulté le 15/06/2025] En ligne : <https://shs-cairn-info.ezpupv.scdi-montpellier.fr/petite-histoire-de-l-experimentation-democratique--9782707170149-page-147?lang=fr>.
- TABUTEAU, Didier. *La décision en santé*. Santé Publique, 2008/4 Vol. 20, p. 297-312. DOI : 10.3917/spub.084.0297. En ligne : <https://stm.cairn.info/revue-sante-publique-2008-4-page-297?lang=f>
- TALPIN, Julien, 2019. *Le tirage au sort démocratise-t-il la démocratie ? Ou comment la démocratie délibérative a dépolitisé une proposition radicale*. Participations, 2019/HS Hors Série, p. 453-473. DOI : 10.3917/parti.hs01.0453. En ligne : <https://shs.cairn.info/revue-participations-2019-HS-page-453?lang=fr>.
- VAILLANCOURT Yves, *La co-construction des politiques publiques, Polanyi International Seminar, Societies in transition*, 2016. En ligne : <https://emes.net/content/uploads/publications/la-co-construction-des-politiques-publiques/VAILLANCOURT-LA-CO-CONSTRUCTION-DES-POLITIQUES-PUBLIQUES.pdf>
- VALAT Bruno, *Les enjeux de la quantification sanitaire au XXe siècle*, 2013, Histoire, médecine et santé 4, mis en ligne le 01 décembre 2014 ; DOI : <https://doi.org/10.4000/hms.329>. En ligne : <http://journals.openedition.org/hms/329>
- VANMACKELBERG, Anne. (Dir. BREVET, Nathalie) *La participation citoyenne dans les projets ANRU : une enquête de terrain sur le conseil citoyen de Vierzon, Mémoire*, 2021. [Consulté le 03/02/2025] En ligne : [https://www.applis.univ-tours.fr/scd/EPU\\_DA/2021PFE\\_Vanmackelberg\\_Anne.pdf](https://www.applis.univ-tours.fr/scd/EPU_DA/2021PFE_Vanmackelberg_Anne.pdf)
- ZASK, Joëlle, 2021. *Chapitre 3. Participer a-t-il encore du sens ? La démocratie en action*. dans : Sous la direction d' GARDIEN, Ève, L'accompagnement par les pairs Enjeux de participation et de professionnalisation. FONTAINE : Presses universitaires de Grenoble. Handicap, vieillissement, société, p. 63-78. DOI : 10.3917/pug.gardi.2021.01.0063. En ligne : <https://shs-cairn-info.ezpupv.scdi-montpellier.fr/l-accompagnement-par-les-pairs--9782706151842-page-63?lang=fr>.

### **Rapport / notes de recherche :**

- CEVIPOF, SciencePo, *Baromètre de la confiance politique*, Vague 11bis, Spécial Coronavirus, avril 2020 En Ligne : [https://www.sciencespo.fr/cevipof/sites/sciencespo.fr/cevipof/files/OpinionWay%201pour%20le%20CEVIPOF-Sowell-CCNE\\_Rapport\\_de\\_synthese\\_opinions\\_du\\_comite\\_citoyen](https://www.sciencespo.fr/cevipof/sites/sciencespo.fr/cevipof/files/OpinionWay%201pour%20le%20CEVIPOF-Sowell-CCNE_Rapport_de_synthese_opinions_du_comite_citoyen), Non daté. [Consulté le 28/08/2025] En ligne : <https://www.ccne-ethique.fr/fr/publications/rapport-de-synthese-des-etats-generaux-de-la-bioethique>
- GOMIS, David, *OMEES vers une institutionnalisation politique et territoriale de l'approche One Health*, Non daté [Consulté le 28/08/2025] <https://www.umontpellier.fr/wp-content/uploads/2024/12/15-David-Gomis.pdf>
- Sciences Citoyenne, *Les principes pour les conventions*, 2021, En ligne : [https://sciencescitoyennes.org/wp-content/uploads/2018/09/SC\\_CdC-CCC\\_Principes.pdf](https://sciencescitoyennes.org/wp-content/uploads/2018/09/SC_CdC-CCC_Principes.pdf)
- Sciences Citoyennes et Démocratie Ouverte, *Pour des conventions citoyennes Les principes et lignes rouges*, Non daté. En ligne : <https://pourdesconventionscitoyennes.org/principes-et-lignes-rouges>
- Sciences Citoyennes, RABIET Lucile, *Rapport, Analyse critique de la "participation" en France, Recommandations concrètes pour la mise en place d'un dispositif participatif efficace et vertueux*, 2021, En ligne : <https://sciencescitoyennes.org/wp-content/uploads/2023/02/SciencesCitoyennes-Analyse critique de la participation en France.pdf>

### **Blogs / articles :**

- CEVIPOF, SciencePo, *Baromètre de la confiance politique*, Vague 11bis, Spécial Coronavirus, avril 2020 En Ligne : <https://www.sciencespo.fr/cevipof/sites/sciencespo.fr/cevipof/files/OpinionWay%201pour%20le%20CEVIPOF-Sowell->

DUTENT, Nicolas, *Co-construire la ville au travers d'un budget participatif*, René Balme, 2014, Le club Médiapart, La Revue du projet, n°29. En ligne : <https://blogs.mediapart.fr/edition/la-revue-du-projet/article/050214/co-construire-la-ville-au-travers-dun-budget-participatif-rene-balme>

### **Sites internet officiels :**

Défi Clé Risques Infectieux et Vecteurs en Occitanie (RIVOC) : <https://rivoc.edu.umontpellier.fr>

Commission nationale du débat public (CNDP), Rubrique Comprendre, Méthodes et outils : En ligne : <https://www.debatpublic.fr/methodes-et-outils-665>

Comité de veille et d'anticipation des risques sanitaires, Committee for the Surveillance and Anticipation of Health Risks, (COVARs), *Assessment of the Risks of Major and Exceptional Sanitary Situations for human health in France during the years 2025- 2030*, 2024, [https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/covars\\_-\\_assessment\\_of\\_the\\_risks\\_of\\_major\\_and\\_exceptional\\_health\\_situations\\_.pdf](https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/covars_-_assessment_of_the_risks_of_major_and_exceptional_health_situations_.pdf)

CONCISE : [www.mshsud.org/projets/concise](http://www.mshsud.org/projets/concise)

Entente Interdépartementale de Démoustication (EID), <https://www.eid-med.org>

Maison des Sciences des Humanités - Sciences et société Unies pour un autre Développement (MSH-SUD) : <https://www.mshsud.org>

Montpellier Méditerranée Métropole, Ecologie de la santé, Non daté, En ligne :

<https://www.montpellier.fr/actions/competences/environnement-biodiversite/ecologie-de-la-sante>

Montpellier Méditerranée Métropole, *Ecologie de la santé : une convention inédite entre la ville la métropole de montpellier et les instituts de recherche du territoire pour mieux tenir compte des interactions entre biodiversité et santé*, 2023, Communiqué de presse du mercredi 25 octobre 2025, En ligne :

[https://www.entreprendre-montpellier.com/sites/default/files/2024-06/20231025-cp\\_convention\\_ecologie\\_de\\_la\\_sante\\_vf.pdf](https://www.entreprendre-montpellier.com/sites/default/files/2024-06/20231025-cp_convention_ecologie_de_la_sante_vf.pdf)

Métropole de Montpellier, une convention de partenariat "Écologie de la santé" 2023-2030,, Le 25 octobre 2023

<https://www.montpellier.fr/actions/competences/environnement-biodiversite/ecologie-de-la-sante>

Santé Canada, site de Health Canada and the Public Health Agency of Canada, <https://www.canada.ca/en/public-health.html>

Santé.gouv.fr, *Conférence nationale de santé*, En ligne :

<https://sante.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/conference-nationale-de-sante>

Santé publique, Chikungunya, dengue et zika - *Données de la surveillance renforcée en France hexagonale 2024*, En ligne :

<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-a-transmission-vectorielle/chikungunya/articles/donnees-en-france-metropolitaine/chikungunya-dengue-et-zika-donnees-de-la-surveillance-renforcee-en-france-hexagonale-2024>

Sciences Citoyennes : <https://sciencescitoyennes.org>

Union Nationale des Associations Agréées d'usagers du Système de Santé. En ligne :

<https://sante.gouv.fr/ministere/acteurs/partenaires/article/unaass-union-nationale-des-associations-agreees-d-usagers-du-systeme-de-sante>

Unité Mixte de recherche - Savoirs, Environnement, Sociétés (UMR-SENS) : <https://www.umr-sens.fr>

Vie publique France, *Élections : questions sur l'influence et la réglementation des sondages d'opinion*, mis à jour le 26 juin 2025. [Consulté le 26/07/2025] En ligne : <https://www.vie-publique.fr/questions-reponses/269387-sondages-dopinion-reglementation-et-influence-sur-les-elections>

Vie publique France, *Gestion municipale : le développement des budgets participatifs*, 12 décembre 2019, En ligne :

<https://www.vie-publique.fr/eclairage/271797-gestion-municipale-le-developpement-des-budgets-participatifs>

World Health Organization (WHO) Europe. *Community participation in local health and sustainable development: approaches and techniques*. 2002. Chapter 2, Community participation : an introduction, page 10. En ligne :

<https://iris.who.int/bitstream/handle/10665/107341/9789289010849-eng.pdf?sequence=1&isAllowed=y>

### **Lois / texte officiel :**

CNRS, Conférences des présidents d'université, Charte des MSH, 2019. En ligne :

[https://www.msh-reseau.fr/media/pages/ressources/1f0b2d6aad-1626816186/charte\\_2019\\_0.pdf](https://www.msh-reseau.fr/media/pages/ressources/1f0b2d6aad-1626816186/charte_2019_0.pdf)

Code de la santé publique, Partie législative, Première partie, livre IV, Titre Ier, Chapitre II, Article L1412-3-1

<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000024324591/2011-07-09>

Code de l'environnement, Partie législative, Titre II, Chapitre III, (Articles L123-1 à L123-18), [Consulté le 26/07/2025] En ligne :

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006074220/LEGISCTA000032969925/#LEGISCTA000032969928](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074220/LEGISCTA000032969925/#LEGISCTA000032969928)

Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, Partie législative nouvelle, Livre Ier, Titre II, Chapitre II, Section 1, Article L122-1, En ligne :

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006074224/LEGISCTA000029733598/#LEGISCTA000029734354](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074224/LEGISCTA000029733598/#LEGISCTA000029734354)

Code des relations entre le public et l'administration, Livre Ier, Titre III, Chapitre IV, section 4. En ligne :

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000031366350/LEGISCTA000031370197/#LEGISCTA000031370197](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000031366350/LEGISCTA000031370197/#LEGISCTA000031370197)

Code général des collectivités territoriales, Création Loi n°2007-223 du 21 février 2007, Article LO6324-1. En ligne :

<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006164831>

Constitution du 4 octobre 1958, Article 11, Titre II : Le Président de la République (Articles 5 à 19). En ligne :

[https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article\\_lc/LEGIARTI000019241004/2021-03-18](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000019241004/2021-03-18)

Décret n° 2019-258 du 29 mars 2019 relatif à la prévention des maladies vectorielles

European Centre for Health Policy (EHP), *Gothenburg consensus paper*, December, 1999, page 4 En ligne : [https://healthedpartners.org/ceu/hia/hia01/01\\_02\\_gothenburg\\_paper\\_on\\_hia\\_1999.pdf](https://healthedpartners.org/ceu/hia/hia01/01_02_gothenburg_paper_on_hia_1999.pdf) (traduit de l'anglais par Rococo, É., Rivadeneyra-Sicilia, A)

Loi du 28 mars 1907 relative aux réunions publiques, Version en vigueur au 27 décembre 2021. En ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000314861/2021-12-27>

Loi n° 77-808 du 19 juillet 1977 relative à la publication et à la diffusion de certains sondages d'opinion, En ligne <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000522846>

Loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dites loi Barnier, TITRE Ier Chapitre Ier. En ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000551804>

Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, TITRE IV, Chapitre Ier, Article 134, En ligne : [https://cpdp.debatpublic.fr/cdpd-cigeo/docs/pdf/loi\\_2002\\_02\\_27.pdf](https://cpdp.debatpublic.fr/cdpd-cigeo/docs/pdf/loi_2002_02_27.pdf)

Loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé (1), TITRE II : DÉMOCRATIE SANITAIRE, Chapitre V, Article 34. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFSCITA000000889846>

Loi organique n° 2003-705 du 1er août 2003 relative au référendum local, « Participation des électeurs aux décisions locale En ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000017760254>

Loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, Titre Ier, Chapitre IV : Participation des usagers au fonctionnement du système de santé, En ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFSCITA000000895120>

LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, Titre Ier, Article Ier, <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000028638779>

Science Citoyenne, Proposition de réforme de l'ordre juridique français en vue d'y insérer les Convention de citoyens, 2007, [https://sciencescitoyennes.org/wp-content/uploads/archives\\_doc/pdf/projetloi1206-2.pdf](https://sciencescitoyennes.org/wp-content/uploads/archives_doc/pdf/projetloi1206-2.pdf)

### **Littératures grises ou internes**

CONCISE, Document interne, BESOMBES Camille, *Projet CONCISE*, 2024

CONCISE, Document interne, *CONCISE : Réunion avec la mairie de Prades Mairie de Prades le lèz, vendredi 18 octobre 2024*, 2024.

Sciences Citoyennes, *Entretien avec Marie-Angèle Hermitte*, 13 juin 2018.

CONCISE, Document interne MAISONDIEU Sophie, *Déroulé des séances 13 et juin, 28 juin, 2025*

CONCISE, Fiche de demande appel à projets innovants défi clé RIVOC automne 2023

CONCISE, M-A. Hermitte, *Débats publics et nucléaire L'expérience de la Conférence de citoyens sur la gestion des déchets nucléaires dans le cadre du projet Cigéo*, 2015

CONCISE, Document interne, Présentation de la question de recherche / problématique, Document interne, CONCISE, Formulaire de réponse à l'AAP à projets blanc MSH SUD 2023

### **Podcast :**

Nicolas et William, Podcast-démoPratiques, #15 Matthieu Sanchez : De citoyen participant à garant de conventions citoyennes, 2023, En ligne : <https://podcastdemopratiques.wordpress.com/2023/11/26/15-matthieu-sanchez-de-citoyen-participant-a-garant-de-conventions-citoyennes>

### **ANNEXES Compte-rendu de réunions :**

ANNEXE\_1\_Compilation\_CR\_Appel\_Bob, p. 1 à 2

ANNEXE\_2\_24\_10\_2025\_Présentation\_CONCISE p. 3 à 4

ANNEXE\_2b\_24\_01\_2025\_Notes\_repas p. 5

ANNEXE\_3\_24\_01\_2025\_COPIE\_1\_CONCISE p. 6 à 9

ANNEXE\_4\_26\_02\_2025\_Réunion\_gestion\_de\_données, p. 10

ANNEXE\_5\_05\_03\_2025\_Réunion\_communication p. 11 à 12

ANNEXE\_6\_06\_03\_2025\_Réunion\_groupe\_de\_recherche p. 13 à 18

ANNEXE\_7\_07\_03\_2025\_Réunion\_communication p. 19

ANNEXE\_8\_19\_03\_2025\_Réunion\_communication p. 20 et 21

ANNEXE\_9\_07\_04\_2025\_Réunion\_Municipalité p. 22 à 24

ANNEXE\_10\_08\_04\_2025\_Réunion\_Communication p. 25

ANNEXE\_11\_15\_04\_2025\_Réunion\_communication p. 26

ANNEXE\_12\_Mails\_envoyés\_Objet : Dernière\_ligne\_droite\_de\_la\_communication. p. 27 à 31

ANNEXE\_13\_03\_06\_25\_Réunion\_Bilan, p. 32 à 42

ANNEXE\_14\_11\_06\_25\_Réunion\_Portage, p. 43 à 46

### **ANNEXES documents réalisés :**

ANNEXE\_A\_Bilan\_tirage\_au\_sort, p. 47 à 51

ANNEXE\_A\_texte\_site p. 52

ANNEXE\_C\_Outils\_communication\_concise p. 53 à 60

ANNEXE\_D\_Analyse\_communication\_communes p. 61 et 62

ANNEXE\_E\_Accessibilité\_site\_Concise p. 63 à 67  
ANNEXE\_F\_Site\_CONCISE\_17\_04\_2025\_V9 p. 68 à 86  
ANNEXE\_G\_Bilan\_de\_la\_campagne\_de\_communication p. 87 à 92  
ANNEXE\_Gb\_Tableau\_des\_candidatures p. 93 et 94  
ANNEXE\_H\_CONCISE\_PROGRAMME\_FINAL p. 95 à 97  
ANNEXE\_I\_transcription\_13001\_présentation\_tour\_de\_table p. 98 à 105  
ANNEXE\_J\_transcription\_13009\_présentation-maires p. 106 à 111  
ANNEXE\_K\_transcript\_14005\_présentation de la maire p. 112 à 114  
ANNEXE\_L\_Transcript\_28003\_Restit\_Maires, p. 115 à 120